
Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

VEUILLEZ RÉTOURNER
À LA RÉGIE INTERNE DE
L'INFORMATION DU
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ
Ottawa

Livre III Le monde du travail

- Première partie Le statut socio-économique
- Deuxième partie L'administration fédérale

AFQM

ACCESS CODE CODE D'ACCÈS	AFQM
COPY / ISSUE EXEMPLAIRE / NUMÉRO	c. 2

FC145
.B55
'C314
v.3A
c. 2 aa

VEUILLEZ RÉTOURNER
À LA RÉGIE INTERNE DE
L'INFORMATION DU
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ
Ottawa

Rapport
de la Commission royale d'enquête
sur le bilinguisme et le biculturalisme,
volume 3^A





Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme



À Son Excellence
le Gouverneur général en conseil

Nous, les Commissaires
constitués en commission royale,
avons l'honneur de présenter
à Votre Excellence
le premier fascicule
du troisième volume de notre rapport final,

Jean-Louis Gagnon, président conjoint
A. Davidson Dunton, président conjoint
Clément Cormier, c. s. c.
Royce Frith
Paul Lacoste
M^{me} Gertrude M. Laing
André Raynauld
J. B. Rudnyckyj
F. R. Scott
Paul Wyczynski

Peter C. Findlay, secrétaire conjoint
Gilles Lalande, secrétaire conjoint

Michael Oliver, directeur de la recherche
Léon Dion, conseiller spécial à la recherche

Ottawa, le 19 septembre 1969

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez
l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,
et dans les librairies du
gouvernement fédéral :

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Sainte-Catherine

OTTAWA
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

ou chez votre libraire

Prix \$5.00 (sujet à changement sans avis préalable)

N° de catalogue Z1-1963/1-5/3AF

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
Ottawa, 1969

Le troisième livre de notre rapport est publié en deux fascicules : le premier, portant le numéro 3^A, contient les deux premières parties ; les troisième et quatrième parties formeront la matière du second fascicule, 3^B, qui paraîtra sous peu. Après la table des matières détaillée du présent fascicule, on trouvera une table sommaire du deuxième fascicule.

1. En vertu du mandat¹ qui lui a été attribué, la Commission devait « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ». Nous croyons que la notion d'égalité entre francophones et anglophones — sans égard à l'origine ethnique — englobe non seulement les droits expressément reconnus aux deux langues, mais aussi les aspects socio-économiques de la réalité canadienne.

Le principe
d'égalité

2. L'égalité linguistique officielle a une portée très limitée si elle ne s'accompagne pas de chances égales sur le plan économique. En effet, une langue qui n'est pas utilisée dans le monde du travail ne peut à long terme s'épanouir, malgré les dispositions législatives garantissant son emploi dans les services publics, devant les tribunaux et à l'école. L'égalité linguistique officielle n'a guère de signification pour qui se trouve dans un état permanent d'infériorité socio-économique. On a alors un régime d'inégalité qui, à long terme, met en péril la Confédération. Les deux cultures et les deux langues dominantes s'incarnent au Canada dans deux sociétés distinctes dont le sort dépend, en dernière analyse, de leurs positions respectives dans le monde du travail et dans l'ensemble de l'économie.

3. Les témoignages recueillis lors des rencontres régionales, les mémoires, les enquêtes faites à notre demande, notre propre observation, nous ont convaincus de l'importance des aspects socio-économiques de l'égalité. Le mécontentement des Canadiens d'expression française découle pour une grande part d'une impression d'infériorité vis-à-vis des anglophones dans le monde du travail. On nous a fait constamment des réflexions du genre que voici : « Je dois renoncer à ma langue maternelle en entrant au bureau le matin » ; « Les patrons parlent tous

L'origine du
mécontentement
des francophones

1. Le texte du mandat est reproduit à l'appendice 1.

anglais » ; « Les anglophones ont toujours les meilleures places ». Parallèlement, les francophones du Québec ont été nombreux à exprimer leur dépit devant une situation où ils exercent peu d'influence et d'autorité sur une bonne partie des décisions économiques qui intéressent à la fois leur bien-être matériel et l'aptitude de leurs institutions (écoles et communications de masse par exemple) à répondre aux besoins qui leur sont particuliers. Des recherches fouillées et méthodiques ont confirmé nombre d'opinions exprimées.

Le principe
d'égalité dans
le monde du travail

4. Dans l'Introduction générale nous écrivions :

le principe d'égalité entre les deux langues et les deux cultures dominantes ne peut signifier une égalité absolue des membres des deux groupes. Il s'agit essentiellement d'une égalité de chances, mais néanmoins d'une *égalité des chances réelles* en vertu de laquelle le fait de parler anglais ou français n'est source, pour l'individu, ni d'avantages ni de désavantages dans sa recherche d'un accès aux institutions qui enveloppent la vie individuelle et collective¹.

Ainsi, l'égalité de chances et la participation dont nous traitons ne doivent pas faire obstacle à la conservation de la langue et de la culture des francophones. Il serait grotesque de soutenir, avec certains, que les francophones ont les mêmes avantages que les anglophones, puisqu'ils peuvent s'élever aussi vite et aussi haut que les anglophones s'ils sont capables de travailler dans les deux langues. Pour reprendre les termes mêmes de l'Introduction générale :

L'égalité dont nous parlons ici exige plutôt que celui qui s'engage dans telle activité ou s'associe à telle institution, n'ait pas à renoncer à sa culture propre, mais puisse se présenter, agir, se manifester, se développer et être accepté avec tous ses traits culturels (§ 68).

Importance
de l'emploi
des langues

5. L'emploi des langues revêt une importance capitale. Le fait de travailler dans une autre langue que la sienne constitue un désavantage pour presque tout le monde. Peu d'anglophones aimeraient voir leur compétence appréciée d'après un travail qu'ils auraient été obligés d'exécuter en français. Or, dans la fonction publique comme dans l'entreprise privée, plus le poste est élevé, plus il est important de parler et d'écrire avec précision et correction. Celui qui essaie d'exercer sa profession dans une langue autre que la sienne en éprouve souvent un malaise. Conscient de sa difficulté à rédiger, des tours fautifs qui parsèment sa conversation, il perd son assurance et renonce à diverses activités auxquelles il aurait pris part normalement. Bien sûr, tous les travailleurs ne sont pas tenus par leur tâche d'exprimer leurs idées. Toutefois, en rendant plus difficile la communication orale avec les supérieurs et les compagnons de travail, la différence de langue constitue un désavantage dans la plupart des cas.

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, Introduction générale, § 72.

6. De façon toute particulière, notre mandat comportait l'obligation de

faire rapport sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale [...] et présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale.

On nous a également chargés de

faire rapport sur le rôle dévolu aux institutions, tant publiques que privées, [...] en vue de favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de notre pays.

En étudiant ces questions, nous nous sommes aperçus que l'administration fédérale et le secteur privé offraient plus d'un trait commun. Les problèmes de langue sont les mêmes, et les facteurs liés à la présence et à la participation des francophones, similaires.

7. Faute de renseignements suffisants sur le sujet, nous avons dû effectuer des études considérables¹ dont les résultats constituent la substance de ce livre. Cherchant à cerner les problèmes fondamentaux, il a fallu faire des recherches poussées sur les niveaux de revenu, d'emploi et d'instruction, et analyser leurs relations avec la place des francophones dans les organismes fédéraux et les grandes entreprises privées. Ces questions étant connexes, nous avons décidé de les étudier ensemble dans ce livre.

8. Les résultats de ces recherches montrent que la situation économique et sociale des francophones dans le monde du travail est beaucoup moins favorable que celle des anglophones. Les francophones sont en position nettement inférieure en matière de revenu, d'instruction, de statut professionnel et de propriété des entreprises, comme le confirment une faible présence aux échelons supérieurs tant dans l'administration fédérale que dans l'entreprise privée ainsi qu'un emploi restreint du français dans ces organismes. L'inégalité entre francophones et anglophones n'est pas un fait nouveau, mais l'ampleur des différences établies par nos recherches fait ressortir la nécessité de s'attaquer résolument aux causes de ces disparités pour que la Confédération canadienne se développe selon le principe d'égalité.

9. L'appartenance au groupe francophone entraîne, semble-t-il, des obligations plus lourdes pour des avantages moindres ; aussi formulerons-nous des recommandations tendant à assurer aux francophones un statut comparable à celui des anglophones. Cet intérêt pour la situation des francophones ne veut pas dire que nous tenons pour idéale celle des anglophones ; l'une et l'autre sont susceptibles d'amélioration. Cepen-

Parallélisme
entre le secteur
public et le
secteur privé

Résultats des
recherches

1. On trouvera à l'appendice VII une brève description de ces études.

Rapport entre
la participation
et l'emploi
des langues

dant, un régime d'égalité suppose que les francophones jouissent au départ des mêmes avantages que les anglophones.

10. Il existe un lien étroit entre l'emploi des langues et la place de chaque groupe dans le monde du travail. L'absence de francophones aux postes clés dans nombre d'organismes privés et publics ne résulte pas habituellement d'une discrimination délibérée. C'est que l'ambiance même, le milieu culturel et la langue les gênent dans leur travail et entravent le développement de leurs aptitudes. La possibilité de s'y exprimer dans leur langue ne leur étant pas donnée, peu de francophones sont attirés vers ces organismes. En conséquence, l'emploi du français ne peut s'y répandre, ni la culture française s'y manifester. Certains francophones en viennent à travailler en anglais avec aisance tout en conservant leur culture et en continuant à parler français en famille et dans leur milieu social ; ce sont cependant des exceptions.

11. Ainsi, bien que nous nous soyons attachés surtout aux pratiques linguistiques du monde du travail, nous avons été constamment attentifs à la question connexe de la participation effective. Nos recommandations s'inspirent de la volonté d'assurer une présence active des francophones et des anglophones à tous les échelons du monde du travail.

Le cadre
historique

12. Mesurer et analyser les inégalités actuelles entre francophones et anglophones constitue une démarche, déceler leurs causes profondes en est une autre. Il existe plusieurs explications à la présence relativement faible des francophones dans les hautes sphères du monde des affaires et de l'administration fédérale. Certains en imputent la responsabilité principalement à la population francophone elle-même, à son prétendu manque d'intérêt pour ce genre de carrière et à sa préférence pour l'agriculture, ainsi qu'à l'importance qu'elle attache à la religion et aux côtés non matériels de l'existence. Il en est qui attribuent tout à l'autre communauté, aux effets de la Conquête, à l'hégémonie que les anglophones exercent depuis dans les affaires et l'administration publique, à la discrimination infligée aux francophones et à la langue française. Certains prétendent que les francophones du Québec n'ont pas su se donner un système d'enseignement les préparant aux postes de commande dans une société industrielle ; d'autres rétorquent que les francophones n'en ont pas vu l'utilité, assurés qu'on ne leur accorderait pas de chances équitables.

13. Il s'est toujours trouvé des anglophones pour justifier la prédominance de la langue anglaise et l'absence de francophones aux postes de commande par le « retard » de la communauté francophone. De tout temps, il y a eu des francophones pour se plaindre du peu de chances qui leur étaient offertes. Il reste vrai qu'à toutes les époques de l'histoire du Canada, des francophones ont occupé des postes importants dans les affaires et l'administration publique, mais il y en eut peu.

14. Tant de témoignages contradictoires et d'avis divergents sur les causes historiques de la situation socio-économique des francophones ont fait qu'à nos yeux il n'était ni possible, ni souhaitable, ni nécessaire qu'une Commission royale d'enquête tire elle-même les conclusions. Nous nous sommes donc fixé pour objectif l'examen et l'analyse de la situation actuelle.

15. D'ailleurs, un esprit nouveau s'est manifesté dans la société canadienne-française, au cours des dernières années. Telles explications qui pouvaient être exactes hier, ne le sont plus au même point aujourd'hui. Les francophones manifestent maintenant la volonté de prendre la place qui leur revient dans tous les secteurs de la vie contemporaine. Ils attachent une grande importance aux sciences, à la technologie, aux innovations, ainsi qu'aux nouvelles manières de voir. L'enseignement québécois est en pleine réforme. Pour apprécier correctement ces transformations, qui influent sur l'équilibre d'un Canada biculturel, on doit en examiner les incidences immédiates et futures sur la société et l'économie canadiennes.

Un climat
nouveau

16. Les problèmes canadiens doivent être envisagés en fonction d'une société industrielle avancée, avec toutes ses caractéristiques. Les grands organismes publics et privés ont acquis des positions prédominantes. Les gouvernements jouent un rôle plus important, ils interviennent sans cesse dans de nombreux domaines et façonnent l'évolution de la société.

Une société
industrielle
avancée

17. Les techniques de pointe prennent une importance croissante dans l'industrie, les débouchés sont de plus en plus rares pour les travailleurs non qualifiés ou ayant peu de formation. Au rythme actuel du progrès, le Canada est déjà engagé dans l'ère post-industrielle, où une grande partie de la population active ne sera plus associée à la production industrielle proprement dite, mais à la prestation de services variés dont un certain nombre nécessitent une formation professionnelle poussée. En fait, la société évolue à un rythme sans précédent, semble-t-il, dans l'histoire de l'homme.

18. Cette évolution a fait surgir de nouveaux problèmes et en a aggravés qui existaient déjà. L'industrialisation favorisant certaines régions au détriment des autres, les disparités régionales, qui remontent à l'origine du Canada, demeurent aussi aiguës que jamais. Des études ont démontré qu'une forte proportion des francophones vivent dans des zones à économie retardataire.

19. L'urbanisation, corollaire de l'industrialisation, pose également une multitude de problèmes. De plus en plus de Canadiens, francophones comme anglophones, habitent les grandes villes. Les rapports entre les deux communautés devront se définir en fonction d'un cadre

urbain, notamment de la conurbation montréalaise, deuxième agglomération francophone du monde.

L'influence des
États-Unis

20. Le fait que notre pays ait les États-Unis pour unique voisin sur le continent confère une dimension supplémentaire aux problèmes du bilinguisme et du biculturalisme au Canada. Le dynamisme américain dans les affaires, la science, la technologie et les communications de masse, pose un défi à la plupart des pays et plus particulièrement au Canada. Ce dynamisme s'exerce par le truchement de la langue anglaise et, de ce fait, influence différemment la société francophone et la société anglophone. Face à cette influence anglophone massive, il sera nécessaire d'utiliser pleinement toutes les ressources, effectives ou virtuelles, qu'offre l'univers francophone.

Structure du
livre III

21. La structure du présent livre reflète les corrélations complexes entre les divers phénomènes influant sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le monde du travail. La première partie comprend une étude générale des statuts respectifs des Canadiens d'origine britannique et des Canadiens d'origine française. Nos principales mesures socio-économiques sont le revenu, la profession, l'instruction et la propriété des entreprises. Les renseignements recueillis fournissent un cadre à l'examen des secteurs public et privé du monde du travail.

22. La deuxième partie porte sur la fonction publique fédérale. Après avoir résumé nos vastes recherches sur l'emploi des langues et la participation des francophones et des anglophones, nous formulons des recommandations. Nous consacrons également un chapitre aux Forces canadiennes.

23. La troisième partie traite du secteur privé du monde du travail. Nos principales observations concernent les grandes entreprises du Québec, en raison des nombreux emplois qu'elles créent et de leur influence sur de vastes secteurs de l'économie.

24. Les problèmes traités dans ce livre appellent des solutions qui vont bien au delà des pratiques administratives de la fonction publique et des entreprises privées. En conséquence, à la quatrième et dernière partie de ce livre, où nous tentons une synthèse des principales questions étudiées, nous formulons des propositions d'ordre général qui répondent, selon nous, aux exigences fondamentales des champs d'activité visés par le mandat de la Commission.



25. Il existe trois conditions fondamentales et interdépendantes à l'égalité entre Canadiens dans le domaine socio-économique. Premièrement, les centres de décision doivent être accessibles aussi bien aux francophones qu'aux anglophones. Ainsi que nous le disions dans l'Introduction générale, « il est indispensable que, collectivement, anglophones et francophones aient le sentiment de participer à la direction de l'activité économique, aux décisions qui influent si largement sur l'avenir de chacun. Ce sentiment dépendra pour beaucoup de la présence ou de l'absence de forts contingents de chaque communauté linguistique aux postes clés » (§ 79).

Importance
du statut socio-
économique

26. Deuxièmement, « il faut [...] qu'à tous les paliers de l'activité humaine, l'individu puisse trouver le cadre qui lui permette de s'épanouir, de s'exprimer et de créer selon sa culture propre » (§ 71). Ce cadre n'existera pas si les possibilités de s'instruire et les ressources pécuniaires font défaut. Il est évident que l'épanouissement culturel d'un groupe linguistique sera entravé si des contraintes d'ordre économique poussent un trop grand nombre de ses jeunes éléments vers le marché du travail avant qu'ils aient acquis une formation complète, et forcent la majorité de ses membres à consacrer trop de leur temps et de leurs énergies à subvenir à leurs besoins élémentaires et à ceux de leur famille.

27. Nous avons également affirmé dans l'Introduction générale que « chaque couche de la société canadienne a redéfini le bien-être en

1. Les données de cette première partie proviennent du recensement du Canada et d'autres matériaux rassemblés par le Bureau fédéral de la statistique. Cette documentation a été analysée dans deux études que nous publierons : « La répartition des revenus selon les groupes ethniques au Canada » d'ANDRÉ RAYNAULD, GÉRALD MARION et RICHARD BÉLAND, et « La propriété des entreprises au Québec » d'ANDRÉ RAYNAULD. Sauf indication contraire, elles sont notre unique source tout au long de la première partie.

fonction de l'accès facile aux fruits de la technique moderne » (§ 98). Ceci nous amène à la troisième condition : les fruits du progrès doivent être à la portée de tous les Canadiens tant francophones qu'anglophones.

28. Ces aspects du principe d'égalité sont manifestement interdépendants. C'est ainsi qu'un homme riche occupera fort probablement un poste influent et aura l'instruction nécessaire pour veiller lui-même à son développement culturel.

Le revenu

29. Nous avons mesuré le statut socio-économique selon les variables suivantes : le revenu, l'instruction, la profession, la participation à la propriété des entreprises. Le revenu constitue un indice de prospérité. Comparer le revenu des Canadiens d'origine française et celui des Canadiens d'origine britannique équivaut à décrire, à l'aide d'exemples, l'état des rapports entre les deux groupes quant au partage des effets du progrès économique et social. Sans un revenu suffisant qui lui permette de se procurer, entre autres choses, des livres, des disques, des œuvres d'art, un individu peut difficilement parfaire sa culture. Il ne peut non plus poursuivre des études dans sa propre langue, ni participer financièrement — par ses impôts ou ses dons — au maintien des institutions qui assurent la vie culturelle de son groupe. Enfin, un revenu élevé est presque invariablement lié à un poste d'autorité et d'influence.

L'instruction

30. L'instruction est importante en ce qu'elle fournit aux individus les moyens de se développer intellectuellement et d'assurer le plein épanouissement de leur personnalité. Dans le cadre de ce livre cependant, l'instruction nous intéresse avant tout en raison de sa relation étroite avec la profession et le revenu.

La profession

31. En étudiant la répartition professionnelle des Canadiens, on peut déterminer de façon générale qui occupe les postes clés. En outre, vu qu'à ces postes correspondent généralement des salaires élevés, la variable « profession » nous permettra de découvrir également comment se répartissent les fruits de la prospérité au Canada.

Participation à
la propriété
des entreprises

32. Les théories économiques traditionnelles n'ont pas tenu compte des particularités culturelles et linguistiques des propriétaires d'entreprise. Nous avons cependant décidé d'analyser ces particularités, et ce, pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, nous cherchons à établir qui détient le pouvoir économique au pays. Ensuite, il est avéré que la langue de travail d'une entreprise, surtout au niveau de la direction, est généralement la langue des propriétaires. Et enfin, les raisons sociales des entreprises et les noms de leurs propriétaires étant — plus que le revenu, l'instruction et la profession — les signes les plus apparents du statut des francophones et des anglophones, la plupart y voient l'indice patent de la réalité socio-économique.

33. Les variables que nous utiliserons pour mesurer le statut socio-économique sont interdépendantes. C'est ainsi, par exemple, qu'une instruction insuffisante conduira probablement à un emploi de niveau inférieur, lequel ne donnera souvent qu'un revenu médiocre. L'étude de cette interaction des variables devrait aider à faire comprendre les processus sociaux qui influent sur le statut socio-économique. Ces quatre variables sont des forces considérables dont les effets concourent à déterminer ce statut et à favoriser ou freiner la réalisation du principe d'égalité.

Interaction des
variables

34. Bien que nous nous intéressions avant tout aux positions des deux principaux groupes linguistiques, c'est la variable « origine ethnique » et non la variable « langue » (maternelle ou officielle) que nous utilisons principalement dans la première partie de ce livre, qui se distingue ainsi des deuxième et troisième parties. Pour décrire de façon satisfaisante le réseau complexe des forces qui sont à l'origine des différences de statut entre les individus comme entre les groupes, il faut examiner les données relatives à tous les groupes ethniques, et non pas seulement aux Canadiens d'origine française ou britannique. Il est clair cependant que les variables linguistiques sont étroitement liées à l'origine ethnique.

35. Vu la complexité d'une analyse socio-économique aussi vaste, nous l'avons quelque peu simplifiée en la faisant porter principalement sur les places respectives des Français et des Britanniques¹. Si nous mentionnons souvent les Canadiens d'une autre origine, c'est pour permettre au lecteur de mieux situer ceux d'origine française et ceux d'origine britannique dans le cadre national. C'est dans notre prochain livre que nous traiterons de la situation des autres groupes culturels.

1. Dans cette première partie, les termes « Français », « Britanniques », « Allemands », « Autres », etc., renvoient à l'origine ethnique des Canadiens et non à la nationalité.

36. Les avantages matériels d'un revenu élevé sont aussi manifestes que recherchés. En effet, peu d'hommes sont indifférents à l'argent. S'il existe un écart important entre les revenus de deux groupes, celui qui est désavantagé éprouvera, en général, une vive amertume et même un sentiment d'injustice. Dans la plupart des sociétés modernes, de fortes inégalités de revenu sont parmi les principales causes de l'agitation sociale ; cela présent à l'esprit, nous comparerons les places respectives des Canadiens d'origine française ou britannique dans l'échelle des revenus.

37. Examinons d'abord la répartition, selon l'origine ethnique, de la population active du sexe masculin au Canada, en 1961¹. Les Canadiens d'origine britannique constituaient le groupe le plus important, avec 44 %² du total ; suivaient, dans l'ordre, les Canadiens d'origine française avec 28 %, allemande avec 6 %, italienne et ukrainienne avec environ 3 % dans chaque cas, et juive avec environ 1 %³. Il ne faudra pas perdre de vue ces pourcentages si l'on veut apprécier correctement l'importance relative des diverses origines ethniques au sein des catégories de revenu, d'instruction et de profession. Ainsi, les Ukrainiens, pourtant agriculteurs dans une proportion de 23 %, ne fournissent que 5 % des effectifs agricoles du Canada.

La population
active
et l'origine
ethnique

1. Nous n'avons tenu compte, de façon générale, que de la population active du sexe masculin, à cause des difficultés que soulève l'interprétation des statistiques sur les revenus de la population active du sexe féminin.

2. Tous les pourcentages sont arrondis.

3. Les Canadiens d'origine allemande, ukrainienne et italienne font ici l'objet d'une attention spéciale parce qu'ils constituent les trois groupes les plus importants après le français et le britannique. Nous avons aussi retenu le cas des Canadiens d'origine juive à cause de leur importance numérique au Québec, particulièrement dans l'agglomération montréalaise.

Le revenu et
l'origine ethnique

38. Il existe un écart appréciable entre les revenus des Canadiens d'origine britannique et d'origine française. Si nous représentons le revenu moyen de la population active du sexe masculin par l'indice 100 (tableau n° 1), nous constatons qu'en 1961 les premiers se situaient à 10 points au-dessus de la moyenne nationale (indice 110) et les seconds à 14 points au-dessous (indice 86). L'écart entre ces deux groupes était de 24 points.

TABLEAU 1 Revenu global moyen

Revenu global moyen de la population active masculine non agricole et de l'ensemble de la population active masculine, classées selon l'origine ethnique — Canada, 1961

	Population active masculine non agricole		Ensemble de la population active masculine
	Dollars	Indice	Indice
Toutes origines	4 414	100,0	100,0
Britanniques	4 852	109,9	109,8
Français	3 872	87,7	85,8
Allemands	4 207	95,3	103,1
Italiens	3 621	82,0	81,0
Juifs	7 426	168,2	166,9
Ukrainiens	4 128	93,5	86,8
Autres	4 153	94,1	98,2

Source : ANDRÉ RAYNAULD, GÉRALD MARION et RICHARD BÉLAND, « La répartition des revenus selon les groupes ethniques au Canada ».

39. En tenant compte de la population active non agricole¹ seulement (comme aux deux premières colonnes du tableau n° 1), nous remarquons que la différence entre les deux indices reste à peu près ce qu'elle est pour l'ensemble de la population active, fléchissant de 24 à 22 points. En moyenne, le Britannique gagnait en 1961 près de \$ 1 000 de plus que son compatriote d'origine française : \$ 4 852, contre \$ 3 872². En 1961, le revenu des Canadiens d'origine française s'établissait donc à 80 % environ du revenu des Canadiens d'origine britan-

1. Le revenu moyen de l'ensemble de la population active masculine tient compte des effectifs agricoles. Cependant, les méthodes du recensement ne permettent pas de comparer les données se rapportant aux revenus « agricoles » à celles relatives aux revenus de la population active non agricole. En conséquence, et sauf indication contraire, nous ne prendrons plus en considération les effectifs de l'agriculture.

2. Nous ne disposons que de données fragmentaires sur le revenu médian. (La médiane est la valeur qui, dans une série établie par ordre de grandeur, occupe la position centrale.) Les revenus médians des deux groupes s'établissent respectivement à \$ 4 300 et \$ 3 600; l'écart n'est plus que de \$ 700, soit 16 %, tandis que la différence entre leurs revenus moyens est de \$ 980, soit 20 %.

nique. Malgré l'écart entre leurs revenus moyens, ces deux groupes n'occupent pas pour autant les extrêmes dans l'échelle des revenus ; le groupe français se classe au-dessus de l'italien, et le britannique, nettement au-dessous des Canadiens d'origine juive. Toutefois, l'écart entre les groupes britannique et français est beaucoup plus marqué qu'entre le français et l'italien.

40. Les inégalités entre régions étant une constante de la réalité économique canadienne, il nous faut examiner les influences régionales sur le revenu. Par exemple, faut-il attribuer le faible revenu d'un groupe au sous-développement économique d'une province donnée, plutôt qu'aux caractéristiques du groupe ?

41. Il semble que l'origine ethnique comme le niveau de développement régional soient des déterminants du revenu. Envisageant d'abord la question sous l'angle de l'origine ethnique, nous constatons que le revenu du Canadien d'origine britannique dépasse de quelque 10 % la moyenne nationale, et qu'à peu de chose près cet avantage se maintient par rapport à chacune des moyennes provinciales, sauf à celles de Terre-Neuve et du Québec (tableau n° 2). À Terre-Neuve, le revenu moyen de la population active d'origine britannique est en fait égal à la moyenne provinciale. Ce qui n'est guère étonnant puisque les travailleurs d'origine britannique représentent 94 % de la population active masculine non agricole de cette province. Au Québec, la situation des Britanniques, qui jouissent d'un revenu supérieur de 40 % à la moyenne provinciale, constitue une anomalie ; nous y reviendrons. La situation des Canadiens d'origine française est très différente : leur revenu est inférieur à la moyenne provinciale dans toutes les provinces.

42. Comme le revenu des Canadiens d'origine britannique se situe généralement au-dessus de la moyenne de leur province et celui des Canadiens d'origine française constamment au-dessous, on peut supposer que chaque groupe possède certains traits ou attributs qui se répercutent sur sa capacité de gain. Si nous considérons certains autres groupes, nous voyons apparaître à nouveau le lien entre l'origine ethnique et le revenu. Les Canadiens d'origine juive du Québec, de l'Ontario et du Manitoba — les trois provinces où ils sont une fraction appréciable de la population — ont un revenu sensiblement supérieur à celui des Britanniques, comme c'est le cas dans les autres provinces. Les Canadiens d'origine italienne, qui se trouvent au bas de l'échelle quant à la moyenne nationale, ont un revenu inférieur à la moyenne provinciale dans toutes les provinces pour lesquelles nous disposons de données. Enfin, Allemands, Ukrainiens et Autres, dont le revenu est légèrement inférieur à la moyenne nationale, se situent au-dessus de la moyenne provinciale au Québec, mais au-dessous dans presque toutes les autres provinces.

Revenu, origine
ethnique et
région

TABLEAU 2 Revenu global moyen et province

Indice du revenu global moyen, selon la province, de la population active masculine non agricole, classée d'après l'origine ethnique — Canada, 1961

	Toutes origines		Britan- niques	Français	Allemands	Italiens	Juifs	Ukrainiens	Autres
	Dollars	Indice							
Canada	4 414	100	109,9	87,7	95,3	82,0	168,2	93,5	94,0
Terre-Neuve	2 972	100	99,5	93,4	*	*	—	—	*
Île-du-Prince-Édouard	2 933	100	105,4	87,1	*	—	—	—	*
Nouvelle-Écosse	3 634	100	102,6	87,7	83,6	*	*	*	101,4
Nouveau-Brunswick	3 499	100	106,1	85,8	118,4	*	*	*	101,8
Québec	4 227	100	140,0	91,7	111,6	82,6	178,0	102,1	104,4
Ontario	4 706	100	106,9	87,0	94,7	77,4	136,8	91,3	91,5
Manitoba	4 434	100	108,4	82,4	94,1	*	174,6	84,1	87,9
Saskatchewan	4 086	100	109,3	84,9	90,8	*	*	93,4	89,2
Alberta	4 595	100	112,6	93,1	89,4	80,9	*	94,3	84,3
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	4 772	100	106,9	95,2	87,8	76,6	*	88,6	87,6

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

* Sans valeur statistique.

43. Le niveau de revenu est clairement relié à l'origine ethnique, mais l'état du développement régional exerce, lui aussi, une influence évidente. Bien que les Canadiens d'origine française aient un revenu inférieur de 13 % à la moyenne provinciale tant dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'en Ontario, leur revenu n'est pas le même dans ces deux provinces, car les moyennes provinciales elles-mêmes varient (tableau n° 3). Si nous exprimons le revenu moyen de tous les Canadiens d'origine française par l'indice 100, il sera de 66 dans l'Île-du-Prince-Édouard et de 106 en Ontario.

44. Le même schéma vaut pour les Canadiens d'origine britannique : si l'on attribue l'indice 100 à leur moyenne nationale, l'indice dans l'Île-du-Prince-Édouard sera de 64, et de 104 en Ontario. En d'autres termes, les personnes de la même origine ethnique seront plus riches dans une province prospère que dans une province pauvre.

45. Une fois calculée la corrélation entre les revenus moyens selon l'origine et la province, il apparaît que le revenu de certains groupes suit de plus près les fluctuations régionales. Viennent d'abord les Canadiens d'origine française, dont le revenu s'attache très étroitement aux moyennes provinciales, suivis des Britanniques et des Allemands. Le reste de la population, que nous fondons dans un groupe unique afin de permettre le calcul des corrélations, semble moins touché par les variations régionales.

46. Cependant, même si tous les Canadiens sont touchés à des degrés divers par la variable « région », il n'en demeure pas moins que les positions respectives des Français et des Britanniques restent relativement constantes.

47. On peut aussi étudier les inégalités de revenu en fonction des groupes linguistiques. Le recensement du Canada a établi deux catégories linguistiques : d'après la langue maternelle et d'après la langue officielle. Nous allons considérer l'une et l'autre, en commençant par la première.

48. La répartition des revenus selon la langue maternelle (le français ou l'anglais) est sensiblement la même que celle établie selon l'origine ethnique (Français ou Britannique). Cela s'explique facilement du fait que la population active du sexe masculin de langue française est à 96 % d'origine française. La même remarque s'applique, quoiqu'à un degré moindre, à celle de langue anglaise, qui est d'origine britannique à 79 %. Seulement 8 % des effectifs d'origine française n'ont pas le français pour langue maternelle ; du côté britannique, 1 % seulement n'ont pas l'anglais pour langue maternelle.

49. L'infériorité de revenu de la population active masculine d'origine française par rapport à celle d'origine britannique, qui est de 20 %, se retrouve entre effectifs masculins de langue française et

Revenu et
groupes
linguistiques

Langue
maternelle

TABLEAU 3 Revenu global moyen et origine ethnique

Indice du revenu global moyen, selon l'origine ethnique, de la population active masculine non agricole, classée d'après la province — Canada, 1961

	Toutes origines							
	(\$ 4 414) 100,0	(\$ 4 852) 100,0	(\$ 3 872) 100,0	(\$ 4 207) 100,0	(\$ 3 621) 100,0	(\$ 7 426) 100,0	(\$ 4 128) 100,0	(\$ 4 153) 100,0
Canada	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Terre-Neuve	67,3	61,0	71,7	*	*	—	—	*
Île-du-Prince-Édouard	66,4	63,7	66,0	*	—	—	—	*
Nouvelle-Écosse	82,3	76,8	82,3	72,2	*	*	*	88,7
Nouveau-Brunswick	79,2	76,5	77,5	98,4	*	*	*	85,7
Québec	95,7	121,9	100,2	112,1	96,4	101,3	104,6	106,3
Ontario	106,6	103,7	105,7	105,9	100,7	86,7	104,1	113,7
Manitoba	100,4	99,1	94,4	99,2	*	104,2	90,4	93,9
Saskatchewan	92,5	92,0	89,6	88,2	*	*	92,5	87,7
Alberta	104,1	106,6	110,4	97,6	102,6	*	105,0	92,3
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	108,1	105,1	117,3	99,6	101,0	*	102,4	100,7

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

* Sans valeur statistique.

de langue anglaise. La situation est la même à l'échelon provincial. Au Québec, ceux dont la langue maternelle est le français gagnent 37 % de moins que ceux dont c'est l'anglais, et la population active d'origine française, 35 % de moins que celle d'origine britannique. En Ontario et au Nouveau-Brunswick, la différence entre la population active de langue française et celle de langue anglaise est la même qu'entre la population active d'origine française et celle d'origine britannique, soit 19 %. Ces chiffres montrent que les Canadiens d'origine française assimilés à la communauté anglophone ne bénéficient pas d'une augmentation sensible de revenu. La Colombie-Britannique constitue un cas d'espèce : la différence est de 4 % entre les deux groupes linguistiques, mais de 11 % selon l'origine ethnique. C'est que la population active d'origine française dont la langue maternelle est l'anglais gagne moins (\$ 4 594) que celle ayant conservé le français (\$ 4 821).

50. Le recensement du Canada distingue quatre catégories d'après la connaissance des langues officielles : ceux qui ne parlent que l'anglais, ceux qui ne parlent que le français, ceux qui parlent les deux langues officielles, et ceux qui ne parlent ni l'une ni l'autre¹. Pour l'ensemble du Canada, les bilingues, quelle que soit leur origine, touchent des revenus plus élevés (\$ 4 745) que les unilingues de toutes origines (anglophones, \$ 4 541 ; francophones, \$ 3 088). Les bilingues et les unilingues, qu'ils soient d'origine britannique ou française, se classent dans le même ordre (tableau n° 4).

51. L'écart entre Canadiens d'origine française et d'origine britannique subsiste car ces derniers, qu'ils soient unilingues anglophones ou bilingues, jouissent du revenu moyen le plus élevé ; les anglophones unilingues d'origine britannique gagnent plus que les bilingues d'origine française. Il semble donc que l'origine ethnique ait sur les revenus une répercussion plus grande que la connaissance des langues.

52. Cette constatation s'applique surtout au Québec. Que l'on y considère les unilingues anglophones ou les bilingues, ce sont toujours les Britanniques qui touchent les plus hauts revenus. Les bilingues, d'origine française ou britannique, gagnent moins que les Britanniques anglophones unilingues. Pour l'ensemble de la province, les anglophones unilingues ont un revenu moyen de \$ 5 502, les bilingues, de \$ 4 772, les francophones unilingues, de \$ 3 099. Des tests statistiques portant sur des Montréalais de toutes origines ethniques révèlent que ces différences se réduisent considérablement quand on tient compte des autres caractéristiques des bilingues (un niveau plus élevé d'instruction, par exemple). Chez ceux d'origine française, cependant, le bilinguisme

Revenu et
bilinguisme

1. Il ne sera pas tenu compte de cette catégorie qui, en 1961, représentait moins de 0,5 % de la population active masculine.

TABLEAU 4 Revenu global moyen et langues officielles

Répartition en pourcentage et revenu global moyen de la population active masculine non agricole, classée selon l'origine ethnique et la connaissance des langues officielles — Canada et Québec, 1961

Origine ethnique	Langue officielle	Canada		Québec	
		Répartition %	Revenu moyen \$	Répartition %	Revenu moyen \$
Britanniques	Moyenne générale	100,0	4 852	100,0	5 918
	unilingues anglais	93,2	4 758	53,7	6 049
	unilingues français	0,3	2 535	2,2	2 783
	bilingues	6,5	6 284	44,0	5 929
Français	Moyenne générale	100,0	3 872	100,0	3 880
	unilingues anglais	6,4	4 017	0,4	5 775
	unilingues français	36,5	3 097	45,8	3 107
	bilingues	57,1	4 350	53,8	4 523
Toutes origines	Moyenne générale	100,0	4 414	100,0	4 227
	unilingues anglais	67,6	4 541	11,1	5 502
	unilingues français	10,7	3 088	36,7	3 099
	bilingues	21,6	4 745	52,2	4 772

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

contribue à hausser le revenu moyen, alors que chez les Britanniques, l'effet du bilinguisme est vraiment négligeable¹.

Types de
revenus

53. Le revenu global dont nous avons parlé jusqu'à présent comporte trois éléments distincts : le revenu du travail (traitements, salaires, commissions, revenu net des hommes d'affaires et des membres des professions libérales) ; le revenu de placement (intérêts, dividendes, loyers, annuités, etc.) ; le revenu de transfert (allocations familiales, pensions de vieillesse et autres allocations de sécurité sociale). Nous nous bornerons à étudier le revenu du travail, qui est l'élément le plus important du revenu global.

Le revenu
du travail

54. Le revenu du travail est légèrement inférieur au revenu global, il va sans dire, mais les principales conclusions auxquelles nous sommes déjà arrivés s'appliquent aussi dans ce cas. Les écarts de revenu entre Canadiens de différentes origines ethniques restent à peu près inchangés, sauf que l'excédent de revenu des Canadiens d'origine juive par rapport à la moyenne nationale tombe de 68 à 60 % si l'on exclut les revenus

1. Voir les §§ 178 et suivants pour une étude plus détaillée du bilinguisme.

de transfert et de placement. Toutefois, c'est dans les revenus par région que les écarts s'accroissent. Entre la province la plus riche et la province la plus pauvre, l'écart est de 63 % pour le revenu global, mais s'élève à 75 % pour le seul revenu du travail. Les écarts régionaux dans le revenu du travail des personnes de même origine ethnique apparaissent avec plus de netteté, si l'on exclut le revenu de transfert. Celui-ci, manifestement, exerce une action d'égalisation sur le revenu moyen par province.

55. Parmi ceux qui reçoivent un revenu du travail, il faut distinguer les salariés (ceux qui touchent un salaire proprement dit et ceux qui touchent un traitement) et les travailleurs indépendants. La proportion des derniers ne varie pas sensiblement selon l'origine ethnique, les Canadiens d'origine juive exceptés. Au Québec, par exemple, 43 % d'entre eux sont dans cette catégorie, contre 11 % des Français, 7 % des Britanniques et 8 % des Italiens. Pour l'ensemble du pays, les écarts entre les groupes sont cependant moins prononcés, exception faite là aussi des Canadiens d'origine juive.

56. Au tableau n° 5 nous répartissons la moyenne des traitements et salaires de la population active masculine du Québec en 14 classes selon l'origine ethnique, au lieu des six classes habituelles (en italique dans le tableau), afin d'indiquer la position des salariés par rapport à l'en-

TABLEAU 5 Revenu du travail

Revenu moyen du travail des salariés masculins, classés d'après l'origine ethnique — Québec, 1961

	Revenu du travail	
	Dollars	Indice
Toutes origines	3 469	100,0
<i>Britanniques</i>	4 940	142,4
Scandinaves	4 939	142,4
Hollandais	4 891	140,9
<i>Juifs</i>	4 851	139,8
Russes	4 828	139,1
<i>Allemands</i>	4 254	122,6
Polonais	3 984	114,8
Asiatiques	3 734	107,6
<i>Ukrainiens</i>	3 733	107,6
Autres Européens	3 547	102,4
Hongrois	3 537	101,9
<i>Français</i>	3 185	91,8
<i>Italiens</i>	2 938	84,6
Indiens	2 112	60,8

Source : RAYNAULD MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

semble de la population active non agricole. Au Québec, le revenu du travail des salariés est inférieur de 12 % au revenu du travail de toute la population active. Ce pourcentage varie très peu selon l'origine ethnique, excepté pour les Canadiens d'origine juive. Ceux-ci comptant une plus forte proportion d'indépendants à revenu élevé, la rémunération moyenne de leurs salariés s'établit loin au-dessous (\$ 4 851) du revenu du travail de tout le groupe (\$ 6 534). Les salariés d'origine britannique sont les mieux payés, devançant dans l'ordre les Juifs, les Allemands et les Ukrainiens, tous au-dessus de la moyenne provinciale. Viennent au-dessous de cette moyenne les Français puis les Italiens. Les Britanniques gagnent \$ 4 940, soit 55 % de plus que les Français (\$ 3 185) et 68 % de plus que les Italiens (\$ 2 928).

Résumé

57. En résumé, le revenu moyen des Canadiens d'origine française s'élève à 80 % de celui des Canadiens d'origine britannique. Le groupe d'origine juive l'emporte sur le britannique, et le français sur l'italien. Quant aux Allemands, Ukrainiens et Autres, leur position est intermédiaire entre les Britanniques et les Français.

58. Les facteurs régionaux exercent une certaine influence sur le revenu de la population canadienne dans son ensemble, ainsi que sur celui des groupes ethniques qui la composent. Cette observation s'applique particulièrement à la population d'origine française ou britannique. Au Québec cependant, le revenu des Britanniques dépasse la moyenne provinciale de beaucoup plus que dans le reste du Canada.

59. Les répercussions sur le revenu des variables « langue maternelle » et « origine ethnique » sont à peu près les mêmes partout, sauf en Colombie-Britannique. Les bilingues ont en général un revenu supérieur aux unilingues, mais au Québec les anglophones unilingues ont le revenu le plus élevé. Dans un cas comme dans l'autre, le revenu moyen des Canadiens d'origine britannique est supérieur à celui des Canadiens d'origine française, à moins que ces Britanniques ne soient francophones et unilingues.

60. L'instruction joue, dans la croissance économique, un rôle de premier plan. Dans une économie évoluée comme celle du Canada, il ne suffit plus de savoir lire et écrire. Tout travailleur doit posséder au moins une bonne formation générale, ainsi que les connaissances et l'agilité mentale nécessaires à l'assimilation des changements que la technologie introduit, à un rythme toujours plus accéléré, dans les tâches comme dans les méthodes de travail. C'est pour cette raison qu'on attache une importance grandissante à la prolongation des études. Cette tendance est manifeste dans le rapport récent de la National Commission on Technology, Automation, and Economic Progress, aux États-Unis, qui recommande d'établir désormais à un minimum de 14 ans la durée de l'instruction publique gratuite¹.

L'instruction
dans la société
technologique

61. L'industrie moderne a continuellement besoin de travailleurs ayant une formation technique spécialisée et les aptitudes nécessaires pour tirer parti des derniers progrès de la science. De fait, tout annonce la disparition des ouvriers non qualifiés. Alors qu'en 1931 ils formaient 13 % de la population active masculine du Canada, leur proportion était tombée à 7 % en 1961.

62. De plus, l'industrie moderne a besoin d'un personnel d'encadrement hautement qualifié. De nos jours, pour composer les cadres supérieurs des grandes entreprises, on fait appel non seulement à des hommes de loi, des ingénieurs et des comptables, mais aussi à des scientifiques, des spécialistes des sciences humaines et, de plus en plus, à des diplômés en administration. À ce niveau, il y a vraiment très peu de place pour ceux qui n'ont pas la formation voulue.

1. *Technology and the American Economy : Report of the National Commission on Technology, Automation, and Economic Progress*, vol. I, Washington, U. S. Government Printing Office, 1966, p. 110.

63. La croissance économique d'un pays ne peut se maintenir si la population active ne s'enrichit pas constamment de diplômés dans ces diverses disciplines. Tout groupe n'ayant pas accès à ces types d'enseignement ne pourra recueillir que les miettes des avantages sociaux du progrès industriel. Les membres de ce groupe ne pourront parvenir aux postes clés ; les moyens de développer les ressources de leur culture se feront rares et ils ne connaîtront jamais l'abondance. En d'autres termes, les conditions socio-économiques de l'égalité seront difficilement remplies si les groupes n'ont pas des niveaux d'instruction égaux. Ainsi, en comparant les scolarités des Canadiens francophones et anglophones, nous abordons des réalités qui, demain comme aujourd'hui, auront des effets considérables sur leurs positions respectives dans la société et l'économie canadiennes.

Instruction et
origine ethnique

64. Le tableau n° 6 montre les niveaux d'instruction de la population active du sexe masculin, selon l'origine ethnique, pour 1961. Chez les Canadiens d'origine française, 54 % n'ont pas dépassé le degré élémentaire, contre 31 % chez ceux d'origine britannique. La moyenne canadienne était de 42 %.

TABLEAU 6 Niveau d'instruction

Répartition en pourcentage, selon l'origine ethnique et le niveau d'instruction, de la population active masculine non agricole — Canada, 1961

	Instruction					Total
	Aucune	Élémen- taire	Secon- daire 1 à 2 ans	Secon- daire 3 à 5 ans	Uni- versitaire	
Toutes origines	0,6	41,0	22,5	25,8	10,1	100
Britanniques	0,3	30,6	25,2	31,4	12,5	100
Français	0,7	53,5	21,4	18,1	6,3	100
Allemands	*	40,1	21,8	28,5	9,2	100
Italiens	*	71,0	12,8	11,9	3,0	100
Juifs	*	26,8	15,2	31,5	25,5	100
Ukrainiens	*	46,7	21,3	23,0	7,9	100
Autres	1,5	42,6	19,3	25,7	10,9	100

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

* Sans valeur statistique.

65. En classant les Canadiens des autres origines ethniques d'après le pourcentage de ceux qui ne sont pas allés au-delà de l'élémentaire, on retrouve exactement le même ordre que dans le classement selon le revenu moyen. Ceux qui touchent le revenu moyen le plus élevé, c'est-à-dire les Canadiens d'origine juive, ont également le taux d'abandon le

plus faible à la fin de l'élémentaire. Viennent ensuite les Canadiens d'origine britannique, allemande, autre et ukrainienne. Le groupe français se situe à l'avant-dernière place, devant l'italien.

66. On retrouve *grosso modo* le même ordre si l'on classe la population active d'après le pourcentage des diplômés d'université. Chez les Canadiens d'origine juive, le pourcentage est très élevé : 1 sur 4 a fait des études universitaires. La proportion est de 1 sur 8 chez les Britanniques, 1 sur 16 chez les Français, et 1 sur 32 chez les Italiens.

67. Aux États-Unis, le niveau d'instruction est plus élevé qu'au Canada. Par exemple, au début de 1965, 52 % de la population américaine âgée de 18 ans et plus avaient terminé des études secondaires. La proportion était de 26 %¹ seulement pour la population canadienne âgée de 17 ans et plus.

68. Afin de comparer les niveaux d'instruction de la population active des diverses provinces, nous avons dû pondérer les moyennes à cause des structures différentes de l'enseignement au Québec. Le tableau n° 7 indique les résultats de cette opération. On constate, une fois de plus, des variations régionales prononcées : la Colombie-Britannique et l'Ontario se situent très au-dessus de la moyenne nationale ; le Québec et le Nouveau-Brunswick, très au-dessous. Les chiffres révèlent qu'en Colombie-Britannique la scolarité moyenne est supérieure de plus de deux ans à celle du Québec. Quant aux trois agglomérations mentionnées dans le tableau, Ottawa et Toronto se situent très au-dessus de la moyenne nationale, tandis que Montréal est légèrement au-dessous.

69. Pour l'ensemble du Canada, les niveaux d'instruction des divers groupes ethniques s'établissent à peu près selon le schéma ci-dessus, les Canadiens d'origine juive et d'origine britannique se trouvant en tête, les Français et les Italiens aux derniers rangs. Au Québec, la situation s'écarte légèrement du schéma canadien. Les Canadiens d'origine allemande y atteignent un plus haut niveau d'instruction que dans le reste du pays et se placent même en tête de liste ; viennent ensuite, dans l'ordre, ceux d'origine britannique et ceux d'origine juive.

70. C'est en Colombie-Britannique et à Ottawa, d'entre les provinces et les trois agglomérations mentionnées dans le tableau n° 7, que les Canadiens d'origine britannique atteignent le plus haut niveau d'instruction. C'est au Québec qu'ils s'élèvent le plus au-dessus de la moyenne provinciale : plus de deux ans et demi. Quant aux Français, c'est en

Niveau d'instruction, origine ethnique et région

1. FRANK J. WHITTINGHAM, *Niveau d'instruction de la population canadienne et de la main-d'œuvre : 1960-1965*, collection « Études spéciales de la main-d'œuvre », n° 1, Ottawa, B. F. S., 1966, catalogue 71-505 F. À la page 19 de l'étude, on trouve cette mise en garde : « Vu la limitation des données, il a fallu comparer le niveau d'instruction de la population des États-Unis de 18 ans et plus à compter de mars 1965 avec celui de la population canadienne de 17 ans et plus à compter de février 1965 [...] Il faut être prudent également lorsqu'on fait cette comparaison vu les différences inhérentes aux systèmes d'éducation de ces deux pays et les différences touchant la question qui a servi à établir le niveau d'instruction dans les deux pays. »

TABLEAU 7 Niveau scolaire

Niveau scolaire atteint¹ (dernière classe fréquentée) par la population active masculine non agricole, classée selon l'origine ethnique, dans certaines provinces et certaines zones métropolitaines de recensement — Canada, 1961

	Toutes origines	Britanniques	Français	Allemands	Italiens	Juifs	Ukrainiens	Autres
Canada	8,45	9,43	7,08	8,69	6,15	10,08	8,07	8,46
<i>Provinces</i>								
Nouveau-Brunswick	7,50	8,19	5,88	8,00	*	*	*	8,81
Québec ²	7,04	9,60	7,00	10,17	5,52	9,54	8,61	8,60
Ontario	8,81	9,42	7,44	8,71	6,17	10,09	7,85	8,44
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	9,35	10,13	8,79	9,04	7,32	*	7,82	8,61
<i>Agglomérations</i>								
Montréal	8,12	9,98	7,54	10,09	5,95	9,53	7,53	8,95
Ottawa	9,71	10,94	8,28	10,10	6,70	11,75	10,07	10,32
Toronto	9,23	9,83	8,38	9,61	5,74	9,92	8,08	9,06

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

* Sans valeur statistique.

1. Chiffres corrigés pour rendre compte de la structure particulière de l'enseignement au Québec.

2. Il est impossible de comparer rigoureusement les chiffres du présent tableau se rapportant au Québec et ceux du tableau n° 6.

Colombie-Britannique, pour les provinces, et à Toronto, pour les agglomérations, qu'ils ont le plus haut niveau d'instruction. En aucun cas ils ne dépassent cependant la moyenne provinciale, et c'est au Nouveau-Brunswick qu'ils se trouvent le plus au-dessous, avec un peu moins de six ans de scolarité.

71. Nous avons examiné jusqu'à présent le niveau d'instruction de la population active masculine qui est arrivée sur le marché du travail, à des époques successives, au cours des 40 dernières années environ. Nettement, le passé pèse lourd sur le présent. Pour déceler plus clairement les lignes de force des temps à venir, il faudra nous attacher tout particulièrement aux jeunes, c'est-à-dire à la population active de demain.

72. Le tableau n° 8 indique, pour l'année 1961, les taux de fréquentation scolaire correspondant à deux classes d'âge. Plus de 60 % des garçons de 15 à 19 ans faisaient alors des études. Pour la classe des 20 à 24, la proportion était de 11 %. Le Québec occupe l'avant-dernière place pour le taux de fréquentation scolaire du premier groupe (il se trouverait en dernière position si l'on tenait compte des élèves du sexe féminin), alors que la Colombie-Britannique vient en tête. Le pourcentage de fréquentation scolaire chez les 20 à 24 est plus élevé au Québec que dans les provinces Atlantiques, mais plus bas que dans toute province située à l'ouest. Les Québécois d'origine britannique ayant un niveau d'instruction nettement supérieur à la moyenne de cette province¹, la fréquentation scolaire des Canadiens d'origine française du Québec est sans doute plus basse que les chiffres du tableau pourraient le laisser croire. Ne perdons pas de vue cependant que nos données remontent à 1961, et qu'elles ne rendent pas compte des transformations récentes apportées au système d'enseignement du Québec.

Fréquentation
scolaire

73. L'écart appréciable entre élèves francophones et anglophones du Québec, la commission Parent l'a confirmé en établissant les taux de fréquentation scolaire. Dans la classe des 13 à 16 ans, la fréquentation scolaire des catholiques était inférieure du tiers à celle des protestants². Les prévisions de la commission Parent laissent supposer cependant que cet écart sera comblé d'ici 1971-1972³.

74. Chez les garçons de 17 et 18 ans, le pourcentage des catholiques était inférieur de moitié à celui des protestants. On retrouve le même écart chez ceux de 20 à 24 ans⁴.

1. « Dans le Québec la proportion des élèves qui passent du « high school » protestant à l'université est sûrement une des plus fortes au monde, presque le double de celle que l'on trouve dans les autres provinces canadiennes. » *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, vol. 2, § 323.

2. *Ibid.*, vol. 2, annexe, p. 389 ; vol. 4, § 155.

3. *Ibid.*, vol. 2, annexe, p. 388.

4. *Ibid.*, vol. 2, annexe, pp. 390-393.

TABLEAU 8 Fréquentation scolaire

Pourcentage, selon la province, des garçons de deux classes d'âge qui fréquentent l'école — Canada, 1961

	15 à 19 ans	20 à 24 ans
Canada	61,2	11,3
Terre-Neuve	54,3	5,3
Île-du-Prince-Édouard	50,8	8,4
Nouvelle-Écosse	57,4	7,6
Nouveau-Brunswick	56,5	9,0
Québec	54,1	10,9
Ontario	65,8	12,6
Manitoba	64,5	11,7
Saskatchewan	65,4	11,6
Alberta	67,8	11,0
Colombie-Britannique	70,3	13,3

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 92-557.

Taux de
persévérance
scolaire

75. Le taux de persévérance scolaire est une autre façon de mesurer les résultats obtenus par les systèmes d'enseignement provinciaux. Il représente le pourcentage des élèves qui, entrés à l'école en même temps, passent ensemble à une classe plus élevée. Comme on le voit au tableau n° 9, qui se rapporte aux années scolaires de 1951-1952 à 1961-1962, c'est le système d'enseignement catholique du Québec qui accuse le taux de persévérance le plus bas. Bien que le Québec l'emporte sur le Nouveau-Brunswick pour le niveau d'instruction de la population active, cette dernière province a un taux de persévérance scolaire plus élevé. Au Québec, le système d'enseignement protestant a un taux supérieur à celui du système catholique.

76. En septième, l'écart entre les taux de persévérance scolaire du système d'enseignement ontarien et du système catholique québécois est de 12 points ; en neuvième, il atteint 25 points¹. D'un autre côté, un taux d'abandon élevé apparaît en Ontario entre la neuvième et la onzième année, ce qui a pour effet de réduire à 14 points l'écart entre les deux systèmes au niveau de la onzième.

1. Si l'on veut exprimer les écarts absolus entre deux pourcentages, on peut le faire en points (*percentage points*). Les pourcentages sont des mesures relatives. Ainsi, pour la neuvième, le taux de persévérance scolaire de l'Ontario est de 92 %, contre 67 % pour le système catholique du Québec. L'écart est alors de 25 points. Mais pour exprimer en pourcentage cet écart relativement au taux ontarien, il faudrait ramener 92 à 100 et faire l'opération suivante : $(25 \div 92) \times 100$. L'écart serait alors de 27 %. En d'autres termes, l'écart de 25 points correspond à un taux de persévérance scolaire inférieur de 27 % à celui de l'Ontario.

TABLEAU 9 Persévérance scolaire

Taux de persévérance scolaire des garçons qui ont commencé l'école en 1951-1952 au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario

	Septième (1957-1958)	Neuvième (1959-1960)	Onzième (1961-1962)
Nouveau-Brunswick	98	84	50
Québec, enseignement catholique ¹	88	67	38
Québec, enseignement protestant	87	74	54
Ontario	100	92	52

Source : B. F. S., *La persévérance scolaire par âge et par classe, 1965*, catalogue 81-530.

1. Au bas de la page 12 du catalogue 81-530, le B. F. S. note :

« On a déployé tous les efforts possibles pour inscrire tous les élèves du secteur privé du système catholique du Québec. L'ensemble des inscriptions comprend des données sur les institutions scolaires soumises à la régie gouvernementale, écoles indépendantes, collèges classiques, instituts religieux, collèges secondaires modernes, instituts spécialisés, instituts de technologie, écoles d'arts et métiers, écoles moyennes et écoles ménagères agricoles, et instituts familiaux. »

77. En matière de persévérance scolaire, le système d'enseignement canadien même le plus efficace laisse beaucoup à désirer relativement aux États-Unis. En 1964, le taux de persévérance au niveau de la onzième était de 77 % aux États-Unis. Le taux de persévérance le plus élevé au Canada, celui des protestants québécois, était de 54 % en onzième. Les systèmes d'enseignement ont marqué cependant de nets progrès au Canada entre 1960 et 1964. Le taux de persévérance scolaire en onzième s'est élevé de 29 % pour l'enseignement catholique du Québec, et de 14 % pour le système ontarien, mais il reste beaucoup à faire.

78. On peut difficilement se rendre compte, à la lecture des tableaux reproduits jusqu'ici, des profonds changements survenus depuis 1960 dans le système d'enseignement du Québec. Ces changements sont trop récents pour qu'on puisse en mesurer les effets ; parfois même ils le sont tellement qu'on n'a pu ramener les statistiques sur la situation actuelle à une base de référence qui permette de les comparer avec celles de l'ancien système. Nous avons quand même pu calculer l'accroissement des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur et secondaire supérieur du Canada jusqu'en 1966-1967 (tableau n° 10).

79. De 1955 à 1960, l'accroissement annuel moyen des élèves poursuivant leurs études au-delà du secondaire a été de 12 % au Québec, 8 % en Ontario, et 11 % dans l'ensemble du pays, contre 14 % dans les trois cas pour la période 1960-1964. Notons cependant qu'au cours des deux dernières années pour lesquelles nous possédons des statistiques

Effectifs
scolaires

(1965-1966 et 1966-1967), l'augmentation des effectifs a été plus faible au Québec qu'en Ontario et que dans l'ensemble du pays. On peut dire néanmoins que l'expansion de l'enseignement supérieur et secondaire supérieur a été général au Canada depuis 1960.

TABLEAU 10 Fréquentation scolaire

Accroissement des effectifs des établissements d'enseignement supérieur et secondaire supérieur, de 1955-1956 à 1966-1967 — Québec, Ontario et Canada

	Québec	Ontario	Canada
Étudiants à temps plein			
1955-1956	23 997	22 642	72 737
1960-1961	37 843	32 100	113 857
1964-1965	59 400	50 793	178 238
1965-1966	67 316	58 983	205 888
1966-1967	75 070	68 589	232 672
Accroissement annuel moyen (%)			
de 1955-56 à 1960-61	11,5	8,4	11,3
de 1960-61 à 1964-65	14,2	14,6	14,1
de 1964-65 à 1965-66	13,3	16,1	15,5
de 1965-66 à 1966-67	11,5	16,3	13,0

Source : B. F. S., *Relevé de l'enseignement supérieur, II : Grades, personnel et résumé*, pour les années 1964-1965, 1965-1966 et 1966-1967, catalogue 81-211.

Diplômes des enseignants

80. En enseignement, le qualitatif est au moins aussi important que le quantitatif. Apprécier la qualité malheureusement est chose difficile. Il existe cependant un facteur qu'on peut mesurer et rendre sous forme de statistiques, les diplômes des enseignants. Le tableau n° 11 montre pour les années scolaires 1961-1962 et 1962-1963 les pourcentages des enseignants de chaque province, à l'élémentaire et au secondaire, qui avaient les titres requis (voir la note 1 du tableau n° 11).

81. Les statistiques font ressortir une différence frappante entre l'est et l'ouest du Canada. En 1962-1963, dans toutes les provinces situées à l'est de l'Ontario, sauf la Nouvelle-Écosse, moins de la moitié des maîtres possédaient les titres requis. Par contre, vers l'ouest, à partir de l'Ontario, la proportion varie entre 77 et 87 %. Au Québec, le système protestant, dont 62 % des enseignants sont qualifiés, occupe une position intermédiaire entre le taux de la plupart des provinces de l'est canadien et celui du reste du pays. Par contre, 44 % seulement des enseignants laïcs¹ du système catholique sont considérés comme ayant

1. Les données dont nous disposons ne concernent que les enseignants laïcs.

la formation requise. Somme toute, le système d'enseignement catholique du Québec a une avance de 14 points sur trois de ses voisins de l'est pris globalement, mais il accuse un retard de 40 points par rapport à l'ensemble des provinces situées à l'ouest.

82. En comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente (1961-1962), on constate que c'est dans le système catholique du Québec que les effectifs enseignants ont connu la plus forte augmentation : 4 400 en un an, soit 13 %. Par suite de cette expansion rapide, le pourcentage des enseignants diplômés a légèrement diminué, malgré une augmentation en chiffres absolus.

TABLEAU 11 Diplômes des enseignants

Nombre des enseignants des niveaux élémentaire et secondaire, par province ; pourcentages de ceux qui ont la formation requise — Canada, 1961-1962 et 1962-1963

	1961-1962		1962-1963	
	Nombre	Ont la formation requise ¹ %	Nombre	Ont la formation requise ¹ %
Terre-Neuve	4 502	19,8	4 789	21,2
Île-du-Prince-Édouard	1 013	16,2	1 072	21,2
Nouvelle-Écosse	6 591	70,5	7 176	68,0
Nouveau-Brunswick	6 039	33,5	6 268	37,9
Québec — écoles catholiques ²	33 821	47,5	38 222	44,2
— écoles protestantes	5 099	54,5	5 384	62,2
Ontario	50 912	84,6	54 176	85,3
Manitoba	7 666	71,2	8 253	77,3
Saskatchewan	8 997	87,3	9 246	86,6
Alberta	12 414	77,7	13 136	78,9
Colombie-Britannique	12 514	85,7	13 311	86,1

Source : B. F. S., *Relevé de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire pour les années 1961-1962 et 1962-1963*, catalogue 81-210. L'année 1962-1963 est la dernière pour laquelle on dispose de données pouvant servir à des comparaisons.

1. Le B. F. S. définit ainsi les instituteurs qui ont la formation requise :

« Pour l'enseignement élémentaire, les instituteurs pleinement compétents sont ceux qui, après leur immatriculation junior, ont reçu deux ans ou plus (ou après leur immatriculation senior une année ou plus) de formation professionnelle. Pour l'enseignement secondaire, ce sont ceux qui, après leur immatriculation junior, ont fait 4 années ou plus d'études supérieures y inclus la formation professionnelle ».

Les différences entre les systèmes provinciaux exigent une certaine circonspection dans l'appréciation des qualifications des enseignants.

2. Les enseignants laïcs uniquement. Si on devait tenir compte de tous les instituteurs du Québec, on obtiendrait un total de 49 516 en 1961-1962 et de 53 885 en 1962-1963. Ces chiffres sont comparables à ceux des autres provinces. En 1965-1966, le nombre total des enseignants de l'élémentaire et du secondaire était d'environ 62 200 au Québec et de 66 164 en Ontario.

Résumé

83. Quatre points essentiels ressortent de ce chapitre. Premièrement, le niveau d'instruction des Canadiens pris dans leur ensemble ne supporte guère la comparaison avec celui des Américains. De plus, on note des différences marquées entre les niveaux d'instruction des Canadiens des diverses origines ethniques. À cet égard, on les retrouve à peu près dans le même ordre que dans l'échelle des revenus. Les Canadiens d'origine britannique ont, en moyenne, deux années de scolarité de plus que leurs compatriotes d'origine française.

84. Deuxièmement, les niveaux d'instruction varient d'une province à l'autre. La Colombie-Britannique et l'Ontario dépassent de beaucoup la moyenne nationale, alors que le Québec et le Nouveau-Brunswick, par exemple, se situent au-dessous. Le classement d'après l'origine ethnique ne varie guère d'une province à l'autre ; le groupe français a partout un niveau d'instruction inférieur à la moyenne provinciale.

85. Troisièmement, jusqu'en 1961, il ne semblait guère possible pour la population active d'origine française de rattraper son retard en matière d'instruction. Au Québec, le pourcentage des élèves de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans fréquentant l'école était un des plus bas du Canada, avec net avantage des protestants sur les catholiques. De plus, en onzième, le taux de persévérance scolaire dans le système catholique du Québec n'était que de 38 %, contre 50, 52 et 54 % au Nouveau-Brunswick, en Ontario et dans les écoles protestantes du Québec, respectivement. Des données récentes sur le nombre des élèves poursuivant leurs études au-delà du secondaire font apparaître une nette expansion au Québec ; mais ce phénomène n'étant en aucune façon limité à cette province, l'écart initial subsiste.

86. Enfin, on compte dans les écoles catholiques du Québec une proportion d'enseignants laïcs qualifiés inférieure de 40 points à celle des provinces situées plus à l'ouest.

87. Nous soulignons au début de ce chapitre les rapports entre l'instruction et le statut socio-économique des individus au sein de la société technologique. Or, les Canadiens d'origine française ont un niveau d'instruction nettement inférieur à celui de la plupart de leurs compatriotes, quel que soit le critère d'appréciation utilisé. Ce retard influe sur la répartition des deux groupes dans les diverses professions, ce qui ne peut avoir que des répercussions fâcheuses sur l'état présent de leurs relations. En outre, projetée dans l'avenir, une telle situation ne peut manquer d'entraîner des conséquences plus graves encore : dans les années qui viennent, le progrès du pays et de chaque collectivité reposera largement sur la formation d'une population active hautement qualifiée.

88. L'activité professionnelle fournit un indice valable du statut socio-économique d'un individu. Elle détermine dans une large mesure la rémunération et indique s'il fait ou non partie des milieux influents. Une répartition comparable des francophones et des anglophones dans l'échelle des emplois refléterait leur égalité ; la concentration d'un groupe dans les emplois mal rémunérés et comportant peu d'influence constituerait un signe d'inégalité.

89. L'égalité n'exige pas toutefois que les deux groupes soient répartis de façon identique dans la structure professionnelle, et qu'aucune différence ne se manifeste entre eux à cet égard. En fait, des différences peuvent exister à chaque niveau de la structure sociale et n'être que le reflet des tendances et des traits culturels des deux groupes. Une même répartition professionnelle ne permettrait pas de conclure qu'ils sont égaux, non plus qu'une répartition différente pourrait être assimilée à des preuves ou à des sources d'inégalité. Les particularités qui se font jour aux mêmes niveaux de l'échelle sociale ne nous semblent pas significatives. La concentration d'un groupe dans les professions situées au sommet de l'échelle et la concentration de l'autre au bas de l'échelle indiqueraient au contraire que l'égalité socio-économique n'existe pas.

90. L'évolution rapide de la structure des emplois au Canada revêt ici un intérêt majeur. L'importance relative des diverses professions est évidemment très différente dans une économie de type agricole et dans une économie fortement industrialisée. À mesure que le Canada franchit les différentes étapes du développement économique, certaines professions prennent de l'importance alors que d'autres en perdent. Si une trop grande partie d'un groupe occupe des emplois dont l'importance décroît, et si un autre groupe est largement représenté dans les professions montantes, l'inégalité dans le partage

Différences et
inégalité

Évolution de
la structure
des emplois

des richesses et de l'influence ira s'accroissant, à moins de mesures propres à remédier à la situation. La répartition professionnelle des Canadiens d'origine française et de ceux d'origine britannique permet par conséquent de mesurer l'application du principe d'égalité et d'en prévoir l'évolution.

Statut
professionnel
et origine
ethnique

91. On peut se faire une idée d'ensemble de la répartition des emplois à partir d'un indice de répartition de la population active entre diverses catégories professionnelles, classées d'après le revenu moyen. Le tableau n° 12 reproduit les indices du statut professionnel de la population active masculine, classée selon l'origine ethnique.

TABLEAU 12 Statut professionnel

Indices du statut professionnel¹ de la population active masculine selon l'origine ethnique — Canada, 1961

Britanniques	1,000
Français	0,925
Allemands	0,913
Italiens	0,892
Juifs	1,312
Ukrainiens	0,892
Autres	0,933

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Pour calculer ces indices, nous avons réparti la population active en 13 catégories professionnelles.

92. En analysant ce tableau, on constate que dans les emplois bien rémunérés la population active d'origine britannique est plus fortement représentée que celle d'origine française. Ainsi, l'indice des Britanniques étant fixé à 1,000, celui des Canadiens d'origine française est de 0,925. Les Français se classent au-dessus des Allemands et des Ukrainiens dans l'échelle des emplois, mais au-dessous dans l'échelle des revenus (voir le tableau n° 1 et le § 39 au chapitre I). En d'autres termes, la population active d'origine française occupe un rang plus élevé dans l'échelle des professions que dans l'échelle des revenus. L'indice du statut professionnel des Canadiens d'origine juive, tout comme l'indice de leur revenu, est exceptionnellement élevé : il est supérieur du tiers environ à l'indice des Britanniques¹.

1. Sur la base des chiffres du recensement de 1951, Bernard R. Blishen a obtenu des résultats comparables aux nôtres en classant les diverses professions d'après le revenu et le niveau d'instruction. Dans les professions de niveau supérieur, l'indice des Canadiens d'origine juive est nettement plus élevé que celui du reste de la population active. Viennent ensuite, dans l'ordre, les Canadiens d'origine britannique, française, allemande, italienne et ukrainienne. Voir B. R. BLISHEN, « The Construction and Use of an Occupational Class Scale », dans le *Canadian Journal of Economics and Political Science*, novembre 1958, vol. XXIV, n° 4, pp. 519-525.

93. En 1961, la population active masculine était surtout urbaine (tableau n° 13). L'agriculture n'employait plus que 12 % de la population active, contre 20 % en 1951 et 34 % en 1931. Une autre catégorie, celle des manœuvres, a vu ses effectifs s'amenuiser ; elle formait 13 % de la population active en 1931, mais n'en représentait plus que 6 % en 1961. Par contre, la catégorie des ouvriers qualifiés est passée de 17 à 29 % entre 1931 et 1951, mais son rythme d'augmentation a fléchi entre 1951 et 1961 : moins de 1 %. Deux autres catégories sont cependant en très nette expansion : les administrateurs et les spécialistes et techniciens¹. Entre 1931 et 1961, les effectifs de la première catégorie sont passés de 6 à 10 %, ceux de la seconde de 4 à 8 %. Dans le but de délimiter plus clairement le rôle des Canadiens de diverses origines ethniques dans la transformation du pays en une société industrielle avancée, nous excluons désormais l'agriculture, pour nous intéresser seulement aux catégories d'emplois les plus représentatives des tendances actuelles : administrateurs, spécialistes et techniciens, ouvriers qualifiés, manœuvres².

Répartition
des emplois
dans le temps

94. La répartition professionnelle diffère sensiblement selon que les Canadiens sont d'origine française ou d'origine britannique. En 1961, 21 % des Britanniques occupaient les catégories professionnelles supérieures (administrateurs et spécialistes), contre 14 % chez les Français ; dans les deux catégories de travailleurs manuels (ouvriers

Profession et
origine ethnique

1. La catégorie « spécialistes » correspond à celle de « membres des professions libérales », utilisée par le B. F. S. À la suite du Conseil économique du Canada (voir par exemple l'étude de LOUIS PARAI, *Immigration et émigration des spécialistes...*, citée à la note du § 113), et nous inspirant des recherches du Centre de terminologie publiées dans *L'actualité terminologique*, nous avons préféré le terme « spécialiste » comme équivalent du *professional* anglais, parce qu'il englobe à la fois les professions libérales traditionnelles ainsi que toutes celles qui ont acquis de nos jours un certain prestige par leur caractère intellectuel et par la position sociale de ceux qui les exercent. Cependant, nous nous en tenons à la terminologie du B. F. S. pour les tableaux du présent chapitre qui se fondent sur les données et les catégories du B. F. S.

2. Il est à noter que le secteur des services, dont l'expansion rapide est considérée comme l'une des principales caractéristiques de la société post-industrielle, englobe toutes les personnes non employées immédiatement à la production de biens. Ainsi, les professions médicales et juridiques entreraient normalement dans cette grande catégorie. Les emplois rangés sous la rubrique « services », dans le recensement, sont beaucoup moins nombreux : ne sont retenus, entre autres, que ceux de policier, pompier, serveur, professionnel du spectacle, coiffeur et entrepreneur en pompes funèbres. Étant donné le caractère restrictif et non représentatif de la catégorie « services » utilisée dans le recensement, nous n'avons fait porter notre analyse que sur les quatre autres catégories du recensement, à savoir :

Les administrateurs, soit les directeurs de certains services — publicité, crédit, achats — de même que les propriétaires et les directeurs classés par industrie ;

Les spécialistes (membres des professions libérales) et les techniciens, soit les ingénieurs, les enseignants, les membres des professions médicales (médecins, infirmières et autres), les artistes, les membres du clergé, les assistants sociaux, les bibliothécaires, les photographes, etc. ;

Les ouvriers qualifiés, soit les travailleurs manuels répartis d'après le métier (boulangers, cordonniers, relieurs, soudeurs, peintres, etc.) ;

Les manœuvres.

TABLEAU 13 Structure professionnelle
Répartition en pourcentage, selon la profession et l'origine ethnique, de la population active masculine — Canada, 1961

	Toutes origines		Britanniques	Français	Allemands	Italiens	Juifs	Ukrainiens	Autres
	Nombre	%							
Toutes professions	4 705 518		2 071 417	1 303 280	297 003	137 071	49 820	135 987	710 940
Membres des professions libérales (spécialistes) et techniciens	356 578	7,6	9,3	5,9	6,1	2,8	13,7	5,8	6,9
Administrateurs	481 379	10,2	12,1	7,6	8,3	6,6	39,4	7,1	9,5
Employés de bureau	324 811	6,9	8,2	6,7	5,0	3,7	6,8	5,7	5,1
Vendeurs	263 229	5,6	6,6	5,2	4,4	3,2	14,1	3,5	4,2
Employés des services	400 399	8,5	9,2	7,7	6,4	8,5	2,6	7,3	9,6
Employés des transports et communications	354 736	7,5	8,0	8,9	6,2	4,7	2,8	6,4	5,5
Ouvriers qualifiés	1 354 594	28,8	25,5	31,4	32,5	43,7	15,6	29,6	29,8
Manœuvres	294 059	6,2	4,6	7,5	5,6	19,2	1,1	6,9	6,8
Agriculteurs	573 098	12,2	10,8	10,8	21,0	2,7	0,5	23,0	15,8
Autres travailleurs du secteur primaire	179 593	3,9	3,1	5,3	2,3	2,3	0,0	2,5	4,6
Non déclarés	123 042	2,6	2,6	3,0	3,0	2,6	3,4	2,2	2,2
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 94-515.

qualifiés et manœuvres), la proportion des Français était supérieure à celle des Britanniques : 39 et 30 %, respectivement.

95. Le graphique n° 1 illustre la répartition des Canadiens de six origines ethniques dans ces quatre catégories d'emplois. Ce qui en ressort le plus clairement, c'est que la proportion des membres des six groupes suit, dans chaque catégorie, un ordre à peu près invariable. Dans les deux catégories à revenu supérieur¹, et dont l'importance relative ne cesse de croître, les Canadiens d'origine juive sont proportionnellement les plus nombreux : ils sont suivis, dans l'ordre, par les Britanniques, les Allemands, les Français, les Ukrainiens et les Italiens. Dans les catégories de travailleurs manuels, c'est l'inverse : viennent en premier les Italiens, puis les Ukrainiens, les Français, les Allemands, les Britanniques et les Juifs.

96. Ce sont donc les Canadiens d'origine britannique et d'origine juive qui tirent le plus grand profit de l'expansion des catégories « administrateurs » et « spécialistes ». Par contre, Français et Italiens n'y occupent qu'une place bien modeste ; on peut même dire qu'ils ont regressé dans ces domaines au cours des trois dernières décennies.

97. John Porter² a démontré qu'entre 1931 et 1961 les Canadiens d'origine française et ceux d'origine italienne sont passés respectivement de 0,8 à 1,9 point et de 3,3 à 5,2 points au-dessous de la moyenne nationale dans la catégorie « spécialistes et finances³ ». Les Canadiens d'origine britannique ou d'origine juive s'en écartaient eux aussi, mais dans l'autre sens. Les premiers, en léger progrès, passaient de 1,6 à 2 points au-dessus de la moyenne nationale, tandis que les seconds, connaissant un essor plus marqué, passaient de 2,2 à 7,4 points.

98. On retrouve à peu près le même schéma au Québec, mais plus accusé encore⁴. En 1931, les Québécois d'origine britannique ne se situaient qu'à 3 points au-dessus de la moyenne provinciale dans les catégories « administrateurs » et « spécialistes » ; en 1961, ils la dépassaient de près de 9 points. Par contre, ceux d'origine française se situaient à 1 point au-dessous de la moyenne en 1931, et à 2 points en 1961. Au bas de l'échelle des emplois, les positions étaient interverties. Toujours pendant cette période de 30 ans, les Britanniques sont passés de 6 à 9 points au-dessous de la moyenne provinciale dans

Évolution du
rapport emploi-
origine ethnique

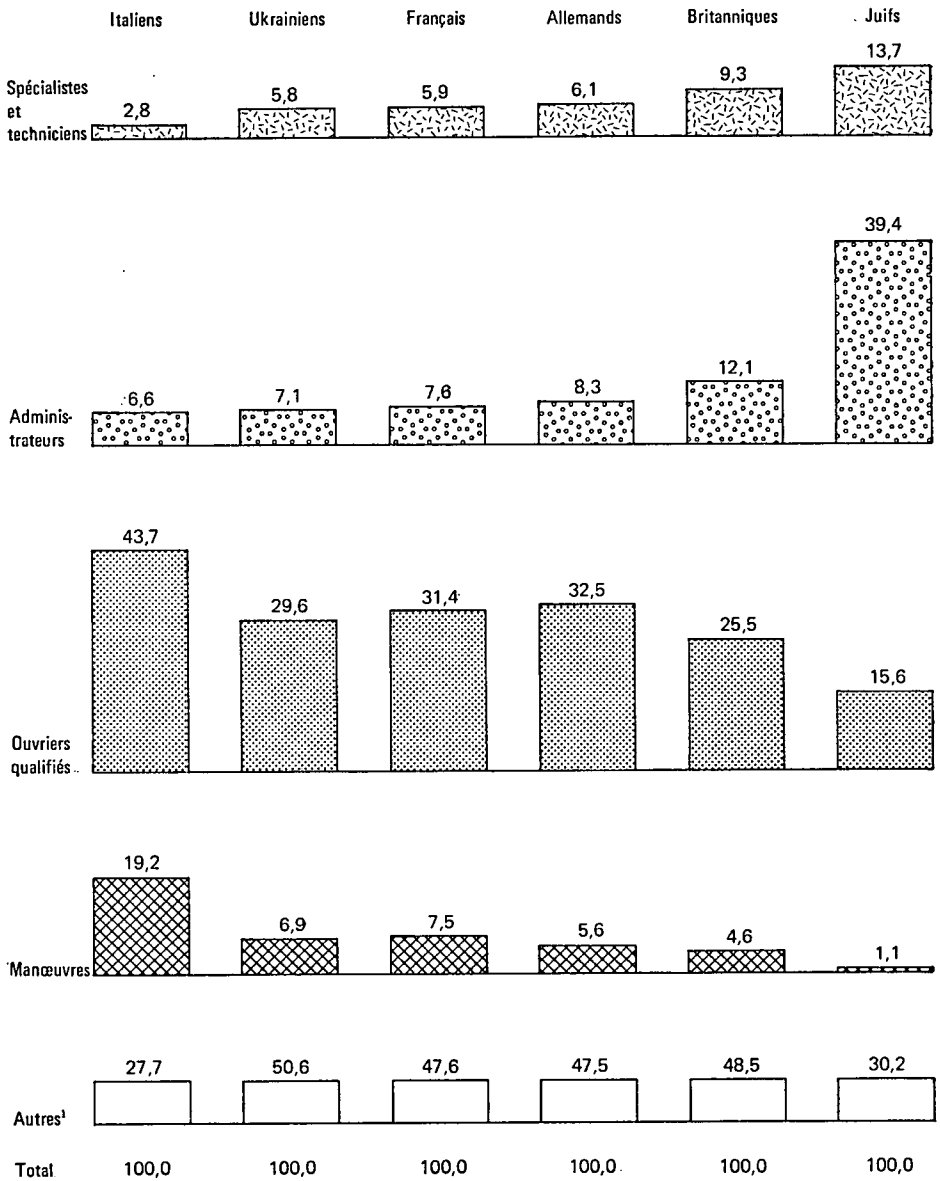
1. En 1961, les revenus moyens correspondant aux catégories « administrateurs » et « spécialistes » étaient respectivement de \$ 6 833 et \$ 6 578. Au bas de l'échelle, les ouvriers qualifiés gagnaient \$ 3 723 et les manœuvres, \$ 2 257.

2. *The Vertical Mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, p. 87.

3. Une certaine précaution s'impose en ce qui regarde les chiffres de ce paragraphe et du suivant, vu que les catégories professionnelles varient légèrement d'un recensement à l'autre.

4. YVON LUSSIER, « La division du travail selon l'origine au Québec, 1931-1961 », thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1967. L'auteur ne précise pas comment il a surmonté les difficultés que présente la comparaison des données de divers recensements.

GRAPHIQUE 1 Profession et origine ethnique (en %) — Canada, 1961



Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 94-515.

1. La liste des autres catégories professionnelles apparaît au tableau n° 13.

les catégories « ouvriers qualifiés » et « manœuvres », les Français demeurant pour leur part à moins de 1 point au-dessus.

99. En 1961, la répartition selon l'origine ethnique dans les différentes catégories d'emplois était, pour chacune des provinces, assez semblable à celle de l'ensemble du pays. Si l'on prend le cas de l'Ontario, la province la plus développée, la part des Français et des Britanniques dans chacune des catégories professionnelles suit *grosso modo* le schéma national. Seuls les Ukrainiens font exception. Fortement concentrés dans les provinces des Prairies, où on les trouve surtout dans le secteur agricole, ils ne sont pas répartis en Ontario de la même façon que dans l'ensemble du pays.

100. Dans chaque province, comme dans l'ensemble du Canada, la représentation des Canadiens d'origine française est inférieure à la moyenne dans quatre catégories : administrateurs, spécialistes, employés de bureau, vendeurs¹ (tableau n° 14). À l'autre extrémité de l'échelle professionnelle (ouvriers qualifiés, manœuvres, travailleurs du secteur primaire non agricole), leur représentation est supérieure à la moyenne pour toutes les provinces, sauf une. Les Britanniques donnent de ce schéma une image renversée presque parfaite. Chez les administrateurs, ils dépassent la moyenne dans toutes les provinces, sauf une ; chez les spécialistes, comme chez les employés de bureau et les vendeurs, ils se situent partout au-dessus de cette moyenne. Dans les trois catégories de travailleurs manuels, par contre, on les trouve au-dessous de la moyenne dans toutes les provinces, sauf une.

101. Cette répartition très nette suggère deux observations. Tout d'abord, la structure industrielle d'une province semble avoir très peu d'effet sur la répartition professionnelle selon l'origine ethnique, puisque, en dépit des variations de cette structure, les positions respectives des groupes par rapport à la moyenne restent constantes d'une province à l'autre. Ensuite, il semble que la langue influe moins que l'origine ethnique sur le choix d'une profession. Prenons, comme exemple, les Canadiens d'origine française : à Terre-Neuve 85 % ont l'anglais pour langue maternelle, en Colombie-Britannique 65 %, en Nouvelle-Écosse 57 %, dans l'Île-du-Prince-Édouard 55 % et en Alberta 50 %².

1. Pour chaque province comme pour l'ensemble du Canada, la répartition professionnelle des Britanniques et des Français est constante. Dans les quatre catégories supérieures, les premiers se situent au-dessus des moyennes canadiennes et provinciales, alors que les Français sont constamment au-dessous. Dans les catégories inférieures, notamment chez les manœuvres, les Français dépassent presque toujours la moyenne, tandis que les Britanniques restent presque toujours en deçà. Le tableau n° 14 indique, pour 10 catégories d'emplois, les positions respectives des deux groupes par rapport à la moyenne des 10 provinces et à celle du Canada.

2. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre I, tableau n° 7.

TABLEAU 14 Structure professionnelle comparée

Répartition des effectifs français et britanniques selon qu'ils sont supérieurs ou inférieurs, dans diverses catégories professionnelles, à la moyenne canadienne et à celle de chaque province—Canada, 1961¹

	Français		Britanniques	
	Au-dessus de la moyenne	Au-dessous de la moyenne	Au-dessus de la moyenne	Au-dessous de la moyenne
Membres des professions libérales (spécialistes) et techniciens	0	11	11 ²	0
Administrateurs	0	11	10	1
Employés de bureau	0	11	11 ²	0
Vendeurs	0	11	11 ²	0
Employés des services	8	3	7	4
Employés des transports et communications	7	4	10 ²	1
Ouvriers qualifiés	10	1	1	10
Manœuvres	10	1	1	10
Agriculteurs	4	7	3	8 ³
Autres travailleurs du secteur primaire	10	1	1	10

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Le tableau se lit ainsi : dans la catégorie « professions libérales (spécialistes) et techniciens » par exemple, les Français sont sous-représentés dans 11 cas, c'est-à-dire dans chacune des 10 provinces ainsi que dans l'ensemble du Canada, alors que les Britanniques sont surreprésentés 11 fois.

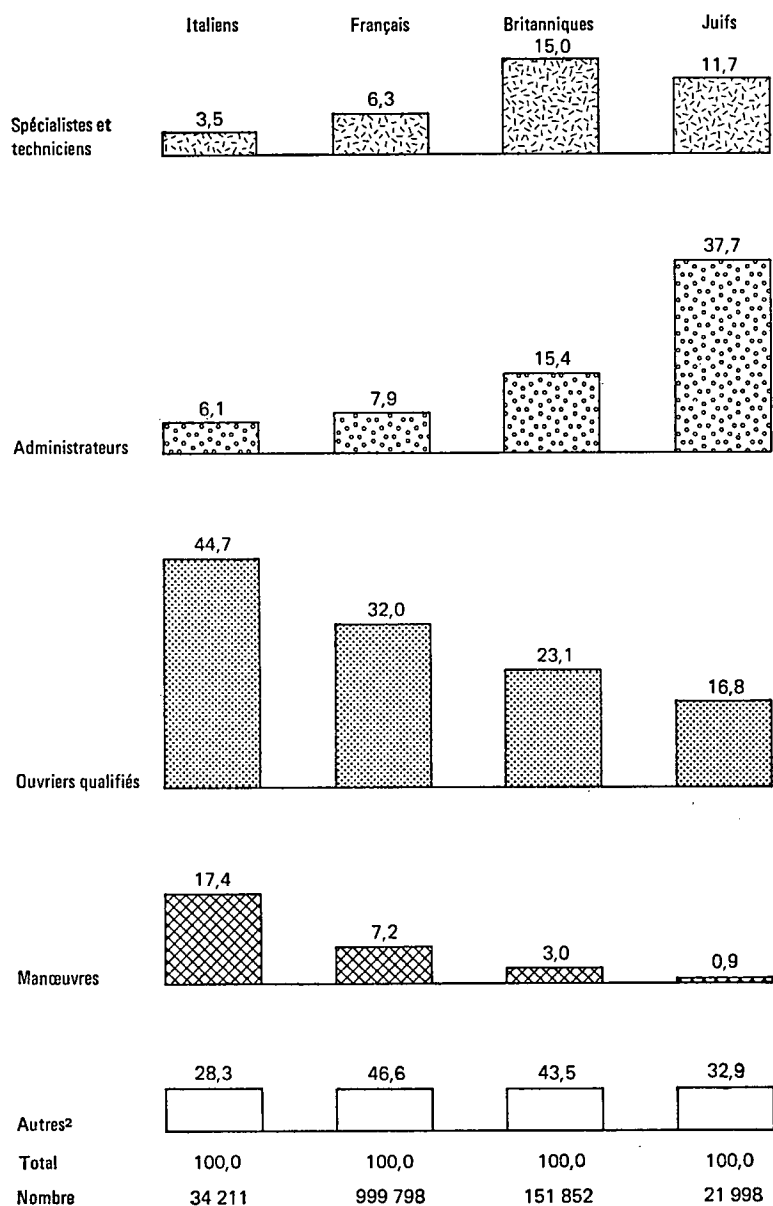
2. Comprend un cas où les effectifs sont égaux à la moyenne provinciale.

3. Comprend deux cas où les effectifs sont égaux à la moyenne provinciale.

102. Le fait que malgré ces fluctuations, la place des Canadiens d'origine française dans la structure professionnelle soit la même d'une province à l'autre, nous amène à croire que, dans le choix d'une profession, on reste « Canadien français » longtemps après avoir abandonné l'usage de la langue française. Deux explications, probablement liées, viennent à l'esprit. D'abord, les Canadiens d'origine française conservent peut-être certaines préférences en matière d'emploi, une fois devenus anglophones. Ensuite, l'accès à certains secteurs professionnels leur est peut-être interdit faute d'une formation appropriée, ou en raison de pratiques discriminatoires.

Le Québec
et Montréal

103. Les graphiques n^{os} 2 et 3 montrent la répartition des emplois pour le Québec et pour la zone métropolitaine de recensement de Montréal. Lorsque l'on compare la situation professionnelle des Canadiens d'origine française et des Canadiens d'origine britannique de cette province et de cette zone à la position qu'ils occupent dans l'ensemble

GRAPHIQUE 2 Profession et origine ethnique¹ (en %) — Québec, 1961

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 94-515.

1. Les Allemands et les Ukrainiens ont été omis à cause de leur importance numérique réduite.

2. La liste des autres catégories professionnelles apparaît au tableau n° 13.

du Canada, on constate un phénomène curieux. Dans les catégories « administrateurs » et « spécialistes » prises globalement, la part de la population active masculine d'origine britannique est de 21 % pour l'ensemble du Canada, contre 30 % pour le Québec et 35 % pour Montréal. Chez les Canadiens d'origine française, les pourcentages montent également mais d'une façon beaucoup moins marquée quand on passe du Canada au Québec, puis à Montréal. En conséquence, l'écart entre les Britanniques et les Français va s'accroissant. Alors qu'il est de 8 points pour l'ensemble du pays, il atteint 16 points au Québec, et 18 points à Montréal. À l'autre extrémité de l'échelle des emplois (ouvriers qualifiés et manœuvres), la proportion des Britanniques décroît en passant du Canada (30 %) au Québec (26 %) et à Montréal (25 %). La tendance est inverse du côté français puisque, dans l'ensemble du pays, 39 % (9 points de plus que dans le groupe britannique) sont concentrés dans ces deux catégories d'emplois ; au Québec, la proportion est de 39 % (13 points de plus que dans le groupe britannique) et elle est de 43 % à Montréal (18 points de plus que les Britanniques).

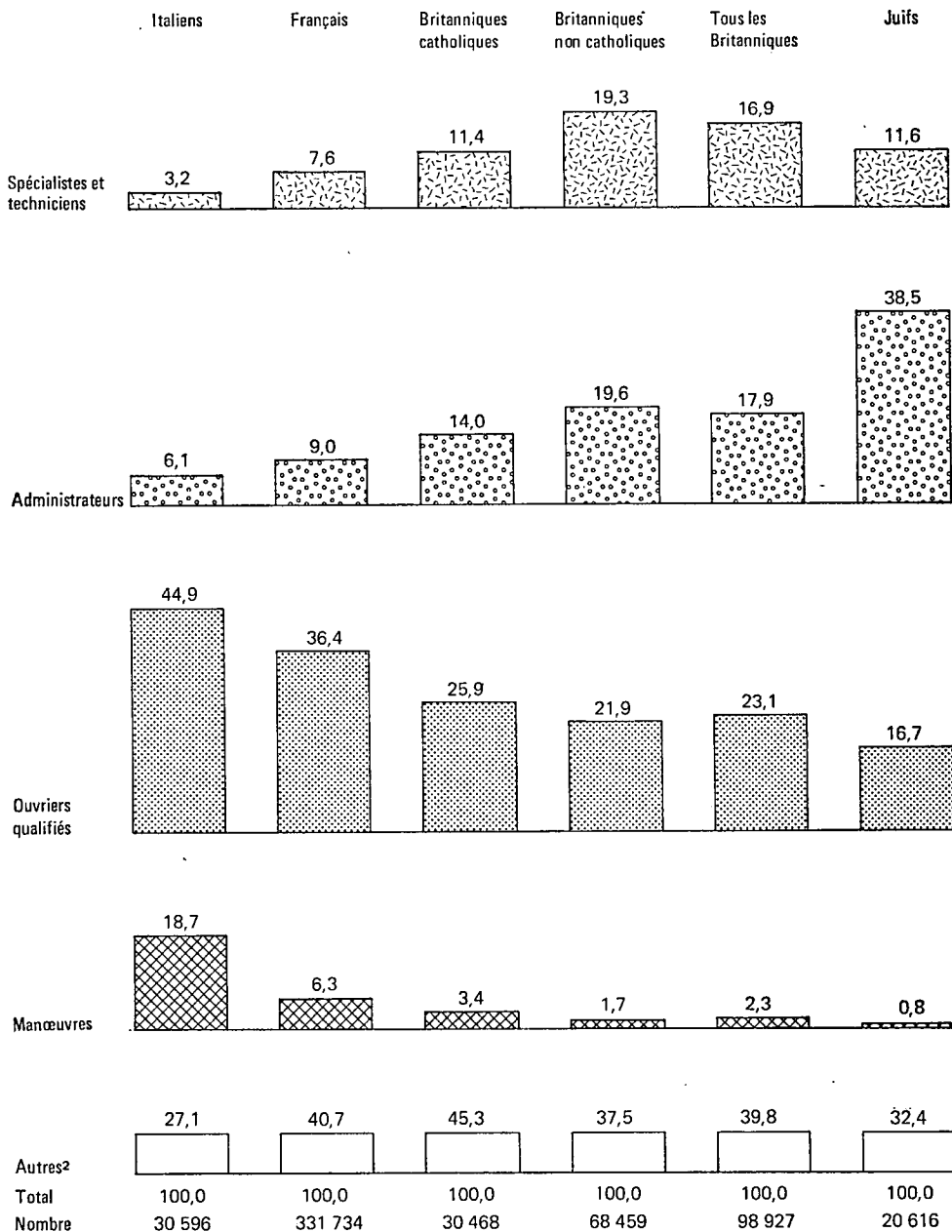
104. Nous nous trouvons donc en face d'une situation assez exceptionnelle, pour ne pas dire paradoxale. En effet, comparée à celle des Britanniques, la position des Canadiens d'origine française dans l'échelle des emplois est plus favorable pour l'ensemble du Canada que pour la seule province où ils forment la majorité ; en outre, ils réussissent mieux sous ce rapport dans l'ensemble du Québec que dans l'agglomération montréalaise, centre industriel de la province. Chez les Britanniques, c'est exactement l'inverse. La disparité croissante n'est toutefois pas attribuable à une détérioration de la position des Canadiens d'origine française, puisque leur situation est légèrement meilleure à Montréal. Elle tient à ce que la position des Britanniques est nettement meilleure à Montréal que partout ailleurs au Canada.

Profession
et religion

105. Le graphique n° 3 ajoute une autre variable à l'origine ethnique : celle de la religion. Chez les Canadiens d'origine juive, française et italienne, ces deux facteurs sont étroitement liés¹. Le groupe britannique est moins homogène du point de vue religieux : la plupart des Irlandais sont catholiques et la plupart des Anglais et des Écossais, non catholiques. La variable « religion » apparaît dans toute sa signification en tant qu'indice du statut professionnel si nous répartissons ces groupes d'après leur appartenance religieuse. Le pourcentage des Italiens, des Français et des Britanniques catholiques est très faible parmi les administrateurs et les spécialistes, mais très élevé chez les travailleurs manuels. Pour les Britanniques non catholiques et

1. Étant donné que chez la plupart des Canadiens il y a correspondance entre l'origine ethnique et la religion, il est impossible, dans une analyse statistique, d'en dissocier les effets sur le revenu et la profession.

GRAPHIQUE 3 Profession, origine ethnique¹ et religion (en %) — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961



Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Les Allemands et les Ukrainiens ont été omis à cause de leur importance numérique réduite.

2. La liste des autres catégories professionnelles apparaît au tableau n° 13. Les professions agricoles sont exclues.

les Juifs, c'est l'inverse. De fait, la répartition professionnelle des Britanniques catholiques diffère sensiblement de celle des Britanniques d'autres confessions, et leur pourcentage dans la catégorie « spécialistes » est plus proche de celui des Français que de celui des Britanniques non catholiques. Bien que de façon moins marquée, les Britanniques catholiques se trouvent aussi plus près du groupe français dans les emplois d'administrateurs¹.

Profession et
instruction

106. La relation entre la profession et l'instruction n'est plus à démontrer. Comme nous l'avons vu précédemment, les Canadiens d'origine française ont en moyenne deux ans de scolarité de moins que ceux d'origine britannique. Aussi les retrouve-t-on en plus grand nombre au bas de l'échelle des emplois. Il reste à savoir si, à instruction égale, ils arriveraient à un statut professionnel semblable à celui des Canadiens d'origine britannique.

107. À cette fin, examinons la répartition professionnelle des Britanniques et des Français ayant une formation universitaire. La même proportion (70 %) dans les deux groupes se classe dans les catégories « administrateurs » et « spécialistes » (tableau n° 15). À partir de cette constatation, nous avons émis l'hypothèse suivante : à instruction égale la répartition professionnelle des Canadiens d'origine française serait semblable à celle des Canadiens d'origine britannique. Aussi avons-nous calculé (tableau n° 16) un nouvel indice de participation de la population active d'origine française, en ajustant son niveau d'instruction à celui de la population active d'origine britannique. Toutes différences additionnées, la somme des écarts entre les indices ajustés des Français et les indices effectifs des Britanniques (11,3) est bien inférieure à l'écart total entre les indices effectifs des deux groupes (28,7). En d'autres termes, si les Canadiens d'origine française avaient le même niveau d'instruction que ceux d'origine britannique, 60 % des différences observées dans la répartition professionnelle des deux groupes disparaîtraient.

108. Les différences dans la structure professionnelle s'expliquent en très grande partie par la scolarité. Il subsiste cependant un écart, et l'on peut se demander si le statut s'attachant aux professions n'apporterait pas aussi une explication pertinente.

Appréciation du
statut social
des professions

109. Dans l'ensemble, francophones et anglophones apprécient semblablement le statut des professions. Bien qu'ils n'attachent pas la même valeur ou le même prestige à certaines d'entre elles, il est peu probable, en fin de compte, « que ce soit une différence d'appréciation

1. Ces constatations sont confirmées par des statistiques de 1961 sur les écarts de revenu ; la rémunération moyenne des Britanniques catholiques (\$ 4 855) est beaucoup plus proche de celle des Français (\$ 3 998) que de celle des Britanniques non catholiques (\$ 6 362). Il n'y a qu'une différence minime par ailleurs entre la rémunération moyenne des Britanniques non catholiques et celle des Canadiens d'origine juive (\$ 6 462).

TABLEAU 15 Profession et niveau d'instruction

Répartition en pourcentage, selon le niveau d'instruction, l'origine ethnique et la profession, de la population active masculine non agricole — Canada, 1961

Niveau d'instruction	Origine ethnique	Profession							Total
		Professions libérales (spécialistes) et techniciens	Administrateurs	Ouvriers qualifiés	Manœuvres	Autres			
Moyenne	Britanniques	10,4	13,9	28,4	4,8	42,5	100		
	Français	6,1	8,9	36,7	8,2	40,1	100		
Élémentaire	Britanniques	1,1	7,5	38,7	8,3	44,4	100		
	Français	0,8	5,9	44,4	11,0	37,9	100		
Secondaire 1 à 2 ans	Britanniques	2,9	10,8	34,5	5,0	46,8	100		
	Français	2,9	8,7	37,3	6,5	44,6	100		
Secondaire 3 à 5 ans	Britanniques	9,8	20,4	22,7	2,4	44,7	100		
	Français	9,9	14,7	24,4	3,9	47,1	100		
Universitaire	Britanniques	50,0	19,8	4,6	1,6	24,0	100		
	Français	51,5	18,3	5,7	1,0	23,5	100		

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

TABLEAU 16 Influence de l'instruction sur la profession

Répartition professionnelle, en pourcentage, de la population active¹ d'origine française, selon son niveau réel et ajusté² d'instruction, et de celle d'origine britannique — Canada, 1961

	Population active		
	française observée	française théorique	britannique observée
Professions libérales (spécialistes)			
et techniciens	6,1	10,5	10,4
Administrateurs	8,9	10,9	13,9
Employés de bureau	7,7	10,3	9,5
Vendeurs	6,1	7,2	7,7
Employés des services	7,7	7,5	8,8
Employés des transports et communications	10,3	9,1	9,2
Ouvriers qualifiés	36,7	31,4	28,4
Mancœuvres	8,2	6,4	4,8
Agriculteurs	0,4	0,3	0,9
Autres travailleurs du secteur primaire	6,2	4,4	4,6
Non déclarés	1,8	1,9	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
Somme des différences ³ entre Britanniques et Français	28,7	11,3	

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Il est tenu compte de la population active masculine seulement.

2. Le niveau d'instruction réel des Canadiens d'origine française est ajusté pour être égal à celui des Canadiens d'origine britannique.

3. En valeur absolue.

du statut social des professions qui entraîne les disparités dans la structure professionnelle des deux groupes ethniques¹. On ne saurait donc expliquer la structure professionnelle des deux groupes par une différence d'appréciation du statut social ou du prestige s'attachant aux professions, ni par des tendances culturelles².

Profession et immigration

110. L'immigration elle aussi influe sur la structure professionnelle. En 1961, plus du cinquième de la population active masculine était constitué d'immigrants. Cet effectif considérable ne se répartit pas entre les catégories professionnelles de la même façon que la popula-

1. Voir l'étude effectuée pour la Commission par JOHN PORTER et PETER C. PINEO, « French-English Differences in the Evaluation of Occupations, Industries, Ethnicities, and Religions in the Montreal Metropolitan Area ». Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice VIII.

2. Il nous semble à propos de signaler que cette similitude générale des tendances contraste avec les différences historiques bien connues dans la répartition professionnelle des francophones et des anglophones.

tion active autochtone, et la répartition professionnelle de l'ensemble de la population active masculine s'en trouve modifiée.

111. Moins d'immigrants que de Canadiens de naissance se sont dirigés vers les emplois de bureau, les transports, le commerce, l'agriculture et les autres professions du secteur primaire (tableau n° 17). Les immigrants ont opté en général pour les professions se rattachant aux catégories « services », « ouvriers qualifiés », « manœuvres ». Parler de la structure professionnelle de la population active immigrée comme si celle-ci était homogène pourrait induire en erreur. Les immigrants se répartissent en deux groupes distincts : ceux arrivés au Canada avant 1946, et ceux, légèrement plus nombreux, qui sont venus après la guerre. Les premiers formaient un peu moins de 10 % de la population active masculine en 1961 mais quelque 14 % des administrateurs et des agriculteurs, alors que les autres, avec 12 % de cette population active, étaient relativement bien représentés chez les spécialistes (16 %), les ouvriers qualifiés (16 %) et les manœuvres (18 %).

TABLEAU 17 Profession et époque d'immigration

Répartition en pourcentage, selon la profession, de la population active masculine âgée de 15 ans et plus, classée selon qu'elle est originaire du Canada ou non — Canada, 1961

	Ensemble de la population active masculine	Autochtones	Immigrants		
			Total	Avant 1946	De 1946 à 1961
Toutes professions	4 705 518	3 685 694	1 019 824	450 673	569 151
Professions libérales (spécialistes) et techniciens	7,6	7,4	8,2	5,9	10,1
Administrateurs	10,2	10,0	10,9	14,7	7,8
Employés de bureau	6,9	7,3	5,7	5,9	5,5
Vendeurs	5,6	6,0	4,1	4,2	4,0
Employés des services	8,5	8,0	10,2	10,5	10,0
Employés des transports et communications	7,5	8,5	4,1	4,8	3,6
Ouvriers qualifiés	28,8	27,3	34,2	28,0	39,2
Manœuvres	6,2	6,0	7,2	4,4	9,4
Agriculteurs	12,2	12,6	10,7	17,2	5,6
Autres travailleurs du secteur primaire	3,9	4,2	2,4	2,3	2,5
Non déclarés	2,6	2,7	2,3	2,2	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement du Canada de 1961, catalogue 94-515.

112. De 1946 à 1966, le Canada a reçu 14 fois plus d'immigrants d'origine britannique que d'origine française. Aussi la population active d'origine britannique s'est-elle ressentie bien davantage des préférences professionnelles des nouveaux venus¹.

113. D'après une étude sur la répartition professionnelle des immigrants selon l'origine ethnique², 17 % des immigrants d'origine britannique et 12 % de ceux d'origine française ont manifesté, entre 1946 et 1963, l'intention de se diriger vers les professions de spécialistes ou de techniciens (tableau n° 18), alors que la proportion pour l'ensemble des immigrants était de 10 %. Les nombres, mieux que les pourcentages, peuvent nous faire mesurer l'écart entre les immigrants britanniques et les immigrants français : pendant cette période, plus de 59 000 du premier groupe, contre moins de 3 000 du second, se destinaient à ces professions. Ces professions attirent un nombre toujours croissant d'immigrants, mais c'est du côté britannique que l'augmentation a été le plus sensible : entre 1958 et 1963, les immigrants d'origine britannique qui s'orientaient vers ces professions étaient cinq fois plus nombreux qu'entre 1946 et 1951. L'accroissement a été plus faible du côté français, à peine deux fois, pendant ces deux périodes.

114. Toutes ces observations font ressortir une des causes de la surreprésentation des Canadiens d'origine britannique et de la sous-représentation de ceux d'origine française chez les spécialistes : plus d'immigrants d'origine britannique que d'immigrants d'origine française avaient une formation spécialisée ou technique.

Résumé

115. Les Canadiens d'origine britannique dépassent nettement ceux d'origine française dans l'échelle du statut professionnel. Malgré cela, ces derniers y occupent une position beaucoup plus favorable que dans l'échelle des revenus étudiée au premier chapitre.

116. À mesure que se développe l'économie canadienne, certaines professions prennent de l'importance et d'autres en perdent. Les administrateurs et les spécialistes sont de la première catégorie et les manœuvres appartiennent à la seconde. Jusqu'en 1951, le nombre des

1. En 1966, selon les statistiques du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, 78 % des immigrants d'origine française avaient indiqué le Québec comme lieu de destination, et pourtant ils étaient moins nombreux que ceux d'origine britannique qui avaient fait le même choix — même si ces derniers ne représentaient que 9 % des Britanniques immigrés au Canada cette année-là. La même année, 55 % de tous les immigrants s'installaient en Ontario, contre 20 % au Québec.

2. LOUIS PARAI, *Immigration et émigration de spécialistes et de travailleurs qualifiés depuis la fin de la guerre*, étude effectuée pour le Conseil économique du Canada, étude spéciale n° 1, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, pp. 210-213. Les chiffres de cette étude se rapportent à l'ensemble des immigrants, hommes et femmes ; la seule catégorie professionnelle établie par PARAI qui soit comparable à l'une des nôtres est celle des « spécialistes ». Les chiffres correspondant à l'ensemble de la population active (hommes et femmes) permettent d'établir des comparaisons : les spécialistes formaient 12 % de la population active d'origine britannique et 9 % de celle d'origine française.

TABLEAU 18 Orientation des immigrants

Population active immigrée au Canada entre 1946 et 1963 s'orientant vers les professions de spécialistes et techniciens, selon la période d'immigration et l'origine ethnique

Période d'immigration	Toutes origines		Origine britannique		Origine française	
	Nombre total	Spécialistes et techniciens %	Nombre total	Spécialistes et techniciens %	Nombre total	Spécialistes et techniciens %
1946-1963	1 184 493	9,9	349 504	16,9	24 522	12,0
1946-1951	335 793	4,1	96 605	5,7	5 891	7,3
1952-1957	561 075	10,1	182 755	17,9	11 389	11,2
1958-1963	287 625	16,2	70 144	29,9	7 242	16,9

Source : LOUIS PARAI, *Immigration et émigration*, pp. 210-212.

ouvriers qualifiés était en augmentation, mais depuis, il est resté stationnaire. Les revenus des administrateurs et des spécialistes sont de deux à trois fois supérieurs à ceux des deux catégories de travailleurs manuels. Le seul fait que 20 % des Canadiens d'origine britannique, contre 15 % de ceux d'origine française, se retrouvent dans les catégories professionnelles en pleine expansion, auxquelles correspondent un salaire et un prestige élevés, souligne l'existence d'une très nette disparité de statut socio-économique. Cette situation se retrouve non seulement dans l'ensemble du Canada, mais dans chaque province ; il est même à craindre que l'écart ne s'accroisse à mesure que se développe l'économie canadienne.

117. L'écart entre les deux groupes est attribuable pour une très large part au niveau d'instruction, mais ni l'instruction, ni le prestige qu'on attache aux professions, ne suffisent à l'expliquer. L'immigration doit aussi entrer en ligne de compte. Comme le nombre et le pourcentage des immigrants qui se dirigent vers les professions de spécialistes sont nettement plus élevés chez les Britanniques que chez les Français, la population active d'origine britannique profite davantage de l'immigration.

118. Les différences attribuables à l'origine ethnique, que présentent les structures professionnelles, peuvent également être considérées comme d'origine religieuse. Dans la zone métropolitaine de recensement de Montréal, la population d'origine juive occupe avec les non-catholiques d'origine britannique le sommet de l'échelle des emplois. Viennent ensuite, mais à un niveau nettement inférieur, les Britanniques de confession catholique, ainsi que les Français et les Italiens, catholiques pour la plupart.

119. Si l'on compare la situation des Canadiens d'origine française ou britannique dans l'ensemble du Canada, au Québec et à Montréal, on voit apparaître un phénomène pour le moins curieux. La position des Canadiens d'origine britannique est plus avantageuse à Montréal qu'au Québec, et meilleure également dans cette ville et dans cette province que dans l'ensemble du Canada. Les Canadiens d'origine française semblent donc plus désavantagés à Montréal que dans le reste du Canada.

120. En fait de statut socio-économique, le Québec constitue manifestement un cas d'espèce. Eu égard au revenu, au niveau d'instruction et à la profession, la répartition selon l'origine ethnique souffre dans cette province d'une certaine distorsion, car l'écart entre les groupes britannique et français y est plus marqué que dans les autres provinces. Cela tient surtout à ce que les Canadiens d'origine britannique occupent une position beaucoup plus favorable au Québec que partout ailleurs au Canada.

121. Ceux qui détiennent, collectivement ou individuellement, la propriété ou le contrôle des entreprises jouent un rôle de premier plan dans l'économie. En général, ils ont des revenus élevés et jouissent d'une certaine puissance économique. Les propriétaires d'entreprise constituent une élite au sein de laquelle il importe que soient représentés les Canadiens des deux communautés de langue officielle, si l'on veut que se réalise l'égalité dans le domaine économique. Si nous avons pris les entreprises du Québec comme objet de notre étude dans ce chapitre, c'est que, en raison de la composition démographique de la province, les Canadiens de langue française devraient occuper, plus que partout ailleurs, une place de choix au sein de l'élite économique.

122. Les établissements du Québec ont été répartis en fonction de trois catégories de propriétaires : Canadiens francophones, Canadiens anglophones et étrangers². Notre analyse portera principalement sur l'industrie de fabrication, mais nous étudierons pour commencer l'ensemble des industries. Une première façon de mesurer les positions des trois groupes de propriétaires consiste à comparer le nombre de travailleurs que chacun emploie.

123. En 1961, pour l'ensemble des neuf secteurs d'activité figurant au tableau n° 19, les établissements appartenant à des Canadiens francophones occupaient près de la moitié (47 %) de la population active du Québec. Toutefois, examinant les industries une à une, on constate que la répartition est très asymétrique du fait que la moitié

Répartition des
établissements

Répartition de
la population
active

1. Ce chapitre est fondé sur l'étude effectuée pour la Commission par ANDRÉ RAYNAULD, « La propriété des entreprises au Québec ».

2. Le résumé de l'étude d'ANDRÉ RAYNAULD, que l'on trouvera à l'appendice VII, comporte une définition des entreprises et des établissements et explique comment ils ont été répartis entre ces trois catégories.

des travailleurs des établissements francophones (24 % de la population active) soient concentrés dans deux industries, l'agriculture et les services. L'autre moitié (23 %) se répartit entre les sept autres.

124. Cette concentration apparaît encore plus clairement si l'on considère que 91 % de la population active agricole et 71 % de celle des services travaillent pour des propriétaires francophones. Dans les sept autres secteurs, la part des établissements francophones est nettement inférieure : moins de 7 % des effectifs dans l'industrie minière, un cinquième dans l'industrie de fabrication, un quart dans les finances, un peu plus du tiers dans les transports et communications, ainsi que dans le commerce de gros, et à peu près la moitié dans le commerce de détail et le bâtiment.

TABLEAU 19 Propriété des établissements

Importance des établissements francophones, anglophones et étrangers, dans chaque secteur d'activité, selon les effectifs—Québec, 1961

	Travailleurs (en milliers)	Population active à l'emploi des établissements (%)			
		Franco- phones	Anglo- phones	Étran- gers	Total
Tous les secteurs ¹	1 515,3	47,3	37,7	15,0	100
Agriculture	131,2	91,3	8,7	0,0	100
Mines	25,9	6,5	53,1	40,4	100
Industrie de fabrication	468,3	21,8	46,9	31,3	100
Construction	126,4	50,7	35,2	14,1	100
Transports et communications (secteur privé)	102,4	37,5	49,4	13,1	100
Commerce de gros	69,3	34,1	47,2	18,7	100
Commerce de détail	178,7	56,7	35,8	7,5	100
Finances	62,2	25,8	53,1	21,1	100
Services	350,9	71,4	28,6	0,0	100

Source : RAYNAULD, « La propriété des entreprises au Québec ».

1. Sont exclus la sylviculture, la pêche et le piégeage, le secteur public et les industries non classées.

L'industrie de
fabrication

125. Seuls les établissements de l'industrie de fabrication (le secteur d'activité le plus important avec 27 % de la population active du Québec) seront étudiés en fonction de la production, des effectifs, de la productivité, des salaires et des ventes hors du Québec.

La valeur ajoutée

126. Pour mesurer la production industrielle, on se fonde couramment sur la notion statistique de « valeur ajoutée », soit la valeur des

biens produits, moins le coût de l'énergie et des matières premières. Elle représente la transformation qu'un établissement fait subir aux produits ou aux matières. Le tableau n° 20 indique la valeur ajoutée pour chaque branche de l'industrie de fabrication, selon les catégories de propriétaires que nous avons établies.

127. Le tableau n° 19 met en lumière la position désavantageuse des industriels francophones dans l'industrie québécoise de fabrication ; ils emploient 22 % seulement des travailleurs et leurs établissements contribuent dans une proportion plus faible encore (15 %) au total de la valeur ajoutée (tableau n° 20). Les établissements canadiens anglophones occupent pour leur part 47 % des travailleurs, mais ne sont à l'origine que de 43 % de la valeur ajoutée. C'est l'inverse pour les établissements étrangers qui n'occupent que 31 % de la population active, mais créent 42 % de la valeur ajoutée. Les établissements canadiens francophones prédominent dans un seul secteur, l'industrie du bois, et assurent près de la moitié de la valeur ajoutée dans l'industrie du cuir¹.

128. Par contraste, le volume de la production des établissements canadiens anglophones est égal ou supérieur à 50 % dans neuf industries, dont le vêtement, les textiles, l'imprimerie et édition, ainsi que les boissons. Les établissements étrangers ont une position comparable dans neuf autres industries, notamment dans le pétrole, les métaux non ferreux, le matériel de transport et les produits chimiques.

129. La valeur ajoutée se chiffre en moyenne à \$ 790 000 par année pour l'établissement canadien francophone, à \$ 3 310 000 pour le canadien anglophone, et à \$ 5 640 000 pour l'étranger. Elle représente, dans le cas des francophones, le quart et le septième de celle créée par les établissements anglophones et les établissements étrangers respectivement. Dans toute l'industrie de fabrication, elle est inférieure à celle des établissements étrangers et, exception faite du cuir, à celle des établissements canadiens anglophones.

130. L'établissement canadien francophone type le cède encore une fois au canadien anglophone et à l'étranger, si l'on prend les effectifs plutôt que la valeur ajoutée comme mesure de la taille des établissements. L'effectif moyen est de 94 pour les établissements francophones, de 145 pour les anglophones, et de 332 pour les étrangers. Il est toujours inférieur, dans le cas des francophones, à celui des établissements étrangers, et supérieur à celui des établissements canadiens anglophones dans 4 industries seulement, sur les 22 pour lesquelles nous disposons de données.

Effectifs

1. L'industrie du bois consiste principalement en scieries et fabriques de portes et fenêtres ; celle du cuir, en tanneries et manufactures de chaussures, sacs à main et articles similaires.

TABEAU 20 Propriété des établissements dans l'industrie de fabrication
 Importance des établissements francophones, anglophones et étrangers dans l'industrie de fabrication, selon la valeur ajoutée — Québec, 1961

	Valeur ajoutée par les établissements (%)			
	Franco-phones	Anglo-phones	Étrangers	Total
Toutes les industries	15,4	42,8	41,8	100
Aliments	30,9	32,0	38,1	100
Boissons	4,7	64,9	30,4	100
Tabac	0,9	31,2	67,9	100
Caoutchouc	8,0	37,5	54,5	100
Cuir	49,4	46,3	4,3	100
Textile	2,1	68,3	29,6	100
Bonneterie	24,7	53,2	22,1	100
Vêtement	8,2	88,6	3,2	100
Bois	84,0	13,2	2,8	100
Meuble	39,4	53,6	7,0	100
Pâtes et papier	4,8	53,3	41,9	100
Produits du papier	22,0	41,2	33,8	100
Imprimerie et édition	28,2	65,7	6,1	100
Fer et acier	11,7	28,9	59,4	100
Métaux non ferreux	3,7	11,6	84,7	100
Produits métalliques	23,7	35,9	40,4	100
Machines	18,3	17,0	64,7	100
Matériel de transport	6,4	14,4	79,2	100
Équipement et appareils électriques	6,6	58,0	35,4	100
Produits minéraux non métalliques	14,8	51,2	34,0	100
Pétrole et houille	0,0	0,0	100,0	100
Produits chimiques et médicaments	6,5	16,4	77,1	100
Instruments de précision	4,6	23,5	71,9	100
Divers	24,5	41,3	34,2	100

Source : RAYNAULD, « La propriété des entreprises au Québec ».

Productivité

131. En matière de productivité du travail¹, la valeur ajoutée par le travailleur québécois est en moyenne de \$ 6 500 par année dans les établissements canadiens francophones, de \$ 8 400 dans les établissements canadiens anglophones et de \$ 12 200 dans les établissements étrangers. Dans 19 des 21 industries pour lesquelles nous disposons de

1. Pour se représenter approximativement la productivité du travail, il suffit de diviser la valeur ajoutée par le nombre des employés; elle dépend entre autres de l'équipement et de la technologie utilisés par l'établissement.

données, le travailleur moyen produit plus dans un établissement étranger que dans un établissement canadien francophone. Dans les établissements canadiens anglophones, sa productivité est supérieure à celle du travailleur des établissements canadiens francophones dans 12 industries, égale dans 2, et inférieure dans 7. À quelques exceptions près, la productivité du travail des établissements canadiens francophones est donc inférieure à celle des établissements canadiens anglophones, laquelle est elle-même inférieure à celle des établissements étrangers.

132. Les salaires annuels moyens payés par les établissements de chacun de ces trois groupes accusent des différences proportionnellement plus faibles, mais plus constantes que les écarts de productivité mentionnés plus haut. Dans les établissements canadiens francophones, ils sont inférieurs de 30 et de 12 % à ceux des établissements étrangers et canadiens anglophones, respectivement. Dans chacune des industries étudiées, les employeurs canadiens francophones paient des salaires moins élevés que les propriétaires étrangers, sauf dans la bonneterie et le bois, et que les Canadiens anglophones, sauf dans l'industrie du cuir. Il ne faudrait pas en conclure que les patrons canadiens francophones sont surtout dans les industries à bas salaires. De toutes les industries, c'est celle du vêtement qui paie les plus bas salaires. Or, elle compte une très forte majorité de propriétaires anglophones. Les employeurs étrangers, au contraire, se concentrent plutôt dans les industries à hauts salaires, et y versent les salaires les plus élevés.

133. Examinons maintenant les marchés sur lesquels s'écoulent les produits québécois (tableau n° 21). On constate d'une part que les établissements canadiens francophones ne vendent hors du Québec que 22 % de leur production, dont les quatre cinquièmes aux autres provinces ; d'autre part, que les établissements canadiens anglophones et les établissements étrangers écoulent hors du Québec 49 et 60 % de leurs productions respectives, dont les deux tiers aux autres pro-

Salaires moyens

Expéditions
hors du Québec

TABLEAU 21 Expéditions hors du Québec

Expéditions de l'industrie de fabrication, hors de la province — Québec, 1961

	Établissements		
	Franco- phones	Anglo- phones	Étrangers
Pourcentages des expéditions dans la production totale des établissements	22,0	48,6	59,6
Pourcentages des expéditions hors du Québec	4,5	44,0	51,5

Source : RAYNAULD, « La propriété des entreprises au Québec ».

vinces. En 1961, les ventes du Québec à l'extérieur s'élevaient à \$ 3,4 milliards, et se répartissaient ainsi : moins de 5 %, soit \$ 150 millions pour les établissements canadiens francophones, 44 et 52 % respectivement pour les canadiens anglophones et les étrangers.

134. Les établissements francophones de l'industrie de fabrication produisent donc pour le marché local surtout, ce qui est plus évident encore si l'on considère l'ensemble des industries du Québec. Nous avons constaté déjà (tableau n° 19) la prédominance des francophones dans l'agriculture, les services et, à un degré moindre, dans le commerce de détail et la construction, qui sont des secteurs orientés principalement vers le marché local, c'est-à-dire vers une clientèle surtout francophone. Or, la langue du client influe de toute évidence sur celle de l'établissement. Nous étudierons plus longuement ce qui en découle au chapitre XIII. Contentons-nous d'inférer ici que moins un établissement a de clients francophones, moins il est probable qu'il appartienne à des francophones. On peut en outre présumer que lorsque la majorité des clients parlent anglais, le français ne sera pas la langue de travail dominante dans un établissement.

Types de produits
expédiés hors
du Québec

135. Il existe entre les trois catégories d'établissements des différences appréciables quant aux types de produits expédiés hors du Québec. Mis à part les aliments et boissons ainsi que les produits à base de papier, qui constituent pour chaque groupe d'établissements une partie importante de ses expéditions, la répartition de celles-ci est la suivante :

Francophones	Anglophones	Étrangers
Cuir	Produits métalliques primaires	Produits métalliques primaires
Vêtement	Vêtement	Matériel de transport
Bois	Textile	Produits chimiques
Meuble	Équipement et appareils électriques	Pétrole et houille

Ainsi, les expéditions des établissements canadiens francophones sont du domaine des industries traditionnelles, c'est-à-dire qui existent depuis plus d'un siècle. À l'opposé, celles des établissements étrangers se rattachent en général à des industries plus récentes, où les techniques modernes jouent un rôle de premier plan. Ici encore, les établissements canadiens anglophones occupent une position intermédiaire.

Considérations
générales

136. Il est tout à fait normal que coexistent dans une province des établissements et des entreprises aux caractéristiques fort diverses. On conçoit qu'ils diffèrent par la taille et l'importance, par la productivité et les niveaux de salaires, que certains aient un rayonnement

international et que d'autres ne débordent pas la région. Ces différences tiennent à la nature des produits fabriqués, à la technologie, au coût du transport, à la clientèle et à quantité d'autres facteurs. Il est nettement significatif que, dans une même conjoncture économique, technique et commerciale, les établissements canadiens francophones aient tous tendance à évoluer selon un modèle propre.

137. D'autre part, dans une économie diversifiée comme celle du Québec, un tel éventail d'établissements est normal, et on peut s'attendre à y trouver des entreprises qui soient de caractère régional, national, étranger ou international. Aucune règle ne pose que les entreprises de Montréal doivent être contrôlées par des Montréalais, celles du Québec par des Québécois ou celles de l'Ontario par des Ontariens. Cette identification non seulement n'est pas nécessaire, mais serait néfaste. Le morcellement des entreprises et des marchés nous priverait de nombreux avantages, dont l'accès à une technologie avancée et à des économies d'échelle.

138. C'est la répartition asymétrique de la propriété et du contrôle des entreprises au Québec qui crée le malaise actuel. Les entreprises du groupe francophone ont un rayon d'action limité comparativement à celui du groupe canadien anglophone, qui compte un bon nombre d'entreprises de caractère national, international ou local. Le contraste avec les entreprises étrangères est encore plus prononcé. La situation des entreprises francophones est donc anormale.

139. De toute évidence, l'industrie canadienne francophone n'est pas d'envergure comparable au reste de l'industrie québécoise. L'ensemble de l'industrie canadienne est dans une situation analogue face au capital et au contrôle étrangers, quoique le problème soit plus aigu pour l'industrie francophone au Québec. Les entrepreneurs canadiens n'ont pas été assez nombreux, mais cela n'a été cause ni de stagnation ni de sous-développement. Grâce à une importation massive de capitaux, le Canada et le Québec sont entrés au contraire dans une ère d'activité économique intense.

140. En quelque sorte, les francophones ont, devant leur situation, une attitude analogue à celle des Canadiens anglophones face aux investissements étrangers¹. Au Canada, plusieurs groupes, en particulier les francophones, accordent une très grande importance, sur le plan politique et économique, aux questions de propriété et de contrôle des entreprises². La maîtrise de l'économie et la propriété des entreprises sont à n'en pas douter des questions de la plus haute importance,

1. Voir *Propriété étrangère et structure de l'industrie canadienne*, rapport préparé pour le Bureau du Conseil privé par le Groupe d'étude *ad hoc* sur la structure de l'industrie canadienne, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968.

2. Voir le *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, § 71.

mais ne devraient pas nous faire oublier les autres idéaux de la société moderne. Une politique de « canadianisation » des entreprises, qu'elle soit prônée par des Canadiens anglophones ou francophones, ne ferait qu'aggraver la situation, si elle mettait en péril le plein emploi, réduisait la productivité ou la croissance économique, ou encore entravait une équitable répartition des richesses. Bref, poursuivre un idéal, c'est choisir.

Résumé 141. Les établissements francophones sont concentrés dans l'agriculture et les services ; dans l'industrie de fabrication, au Québec, ils ne créent qu'une fraction minime de la valeur ajoutée. De façon générale, ces établissements sont moins productifs, emploient moins de personnel, versent des salaires moins élevés, sont orientés vers le marché local et se cantonnent dans les industries traditionnelles. Les établissements étrangers offrent une image toute différente. Quant aux établissements canadiens anglophones, ils se placent dans une position intermédiaire. Dans une économie diversifiée, il est normal que les entreprises présentent des caractéristiques différentes, mais cela n'explique pas de façon satisfaisante pourquoi les établissements canadiens francophones occupent toujours le dernier rang, quelle que soit l'échelle de référence.

142. Il ressort de notre étude sur les aspects sociaux et économiques de la vie au Canada (d'après le recensement de 1961), que les Canadiens d'origine française et ceux d'origine britannique ne sont pas des partenaires égaux. Selon toutes les mesures statistiques que nous avons appliquées, les Canadiens d'origine française se classent beaucoup plus bas dans l'échelle socio-économique. Ils sont moins bien représentés dans les postes d'influence et d'autorité, ne possèdent qu'une part réduite de la propriété des entreprises et ont moins facilement accès aux fruits de la technologie. Les emplois qu'ils occupent assurent moins de prestige et sont moins bien rémunérés ; dans l'ensemble du Canada, leur revenu annuel est inférieur de \$ 980 à celui des Britanniques. Enfin, ils ont deux ans de moins de scolarité. Au Québec, les patrons francophones de l'industrie de fabrication ne contribuent que pour 15 % à la production provinciale. Dans le présent chapitre, nous essaierons d'apprécier l'importance relative des facteurs d'inégalité.

A. Analyse des disparités de revenu

143. Les raisons des disparités de revenu, entre les individus comme entre les groupes, sont très nombreuses. Les tentatives pour élucider ce problème se heurtent toujours à un écheveau inextricable de causes et d'effets. Faisons d'abord le survol des principaux facteurs retenus.

1. Facteurs du revenu

144. Soulignons en premier lieu que l'âge de la population active est un facteur important. Il va sans dire qu'une personne ayant une longue

L'âge

expérience professionnelle et se trouvant à l'époque la plus productive de sa carrière (généralement entre 40 et 50 ans), gagnera plus qu'un débutant. Si la proportion des jeunes travailleurs est plus forte dans un groupe déterminé, son revenu moyen sera probablement inférieur à celui des autres groupes.

La proportion hommes/femmes

145. Les femmes sont moins bien rémunérées en général que les hommes. Si dans un groupe elles forment une proportion particulièrement élevée de la population active, le revenu moyen de ce groupe sera inférieur en toute probabilité. Comme nous ne tenons compte ici que des différences de revenu dans la population active masculine, ce facteur ne sera pas retenu, malgré l'importance qu'il aurait dans une étude sur l'ensemble de la population active.

L'industrie

146. Les industries entre lesquelles se répartit une population active donnée peuvent aussi influencer sur le revenu. Pour le même genre de travail les salaires peuvent différer selon l'industrie : le manœuvre d'une raffinerie de pétrole gagnera plus, par exemple, que celui d'une fabrique de chaussures. Le revenu moyen d'un groupe variera selon les proportions de ses travailleurs dans les industries à bas et à hauts salaires, et selon la concentration dans des régions favorisées sous ce rapport. Le fait qu'une entreprise verse des salaires plus ou moins élevés dépend dans une très large mesure de sa productivité, des conditions du marché et du pouvoir de négociation des employés.

L'instruction et la profession

147. Au Canada, le niveau d'instruction varie sensiblement selon l'origine ethnique ; or, il a été établi que l'instruction compte parmi les principales causes de disparité des revenus. La profession est étroitement liée à l'instruction. Un groupe largement confiné au bas de l'échelle professionnelle aura inévitablement un revenu moyen inférieur.

La mobilité

148. Bien que les statistiques fournissent peu de données sur la mobilité, son influence nous semble assez manifeste. Par mobilité, on entend la disposition à accepter changements d'emploi et déplacements en vue d'avantages pécuniaires, tels une augmentation de salaire. La mobilité peut être entravée soit par des motifs d'ordre personnel, comme le désir de travailler à la campagne plutôt qu'à la ville, soit par des considérations moins subjectives. Au Canada, le principal obstacle à la mobilité réside dans la dualité de langue et de culture. Ainsi, un francophone manquera de mobilité si, pour préserver sa langue et sa culture, il rejette une offre avantageuse en milieu anglophone. De même, un anglophone pourra refuser un emploi lucratif dans une entreprise canadienne francophone, parce qu'il ne sait pas le français ou qu'il préfère travailler avec des personnes de sa langue et de sa culture.

La discrimination

149. La discrimination peut aussi contribuer aux différences de revenu. Il y a discrimination lorsque deux personnes possédant les mêmes qualifications ne sont pas traitées de la même façon, qu'il

s'agisse notamment de salaire, de recrutement, de promotion ou d'affectation. Bien que de nature très différente, la discrimination peut conduire à l'immobilité. Si un employé ou un ouvrier est victime de discrimination dans une localité ou une entreprise, il songera probablement à partir. La seule crainte de discrimination, fondée ou non, pourra l'amener à rejeter certaines offres. On peut alors parler d'immobilité, puisqu'il aura laissé passer des occasions que normalement il aurait pu saisir.

150. La population active comprend tous les travailleurs, même en chômage. Les taux de chômage respectifs de deux groupes se répercutent donc sur les revenus du travail de la population active de l'un et l'autre, tout comme les taux de participation respectifs, c'est-à-dire la proportion de la population active par rapport à la population totale, se répercutent sur leurs revenus. Ainsi, les autres caractéristiques étant semblables, le groupe comptant la plus forte proportion de travailleurs aura le revenu moyen le plus élevé.

Le sous-emploi

2. Importance relative des facteurs

151. Aux variables le plus souvent retenues dans l'étude des disparités de revenu : âge, industrie, région, instruction, profession, sous-emploi, nous avons ajouté bilinguisme, époque d'immigration, statut de travail (salariés ou indépendants) et ethnicité. Ni la discrimination ni la mobilité n'ont pu être mesurées isolément ; aussi les avons-nous traitées comme composantes de l'ethnicité, qui est le seul facteur présentant quelque difficulté d'interprétation. Dans notre analyse, l'ethnicité désigne l'influence nette de l'origine ethnique, tous les autres facteurs demeurant constants. Nous la concevons comme l'expression d'un phénomène complexe constitué de nombreux éléments inextricablement liés. Signalons, entre autres, la qualité de l'instruction, les attitudes devant le travail, le choix de la profession, les motivations et l'échelle des valeurs, la qualité des institutions ainsi que leur politique et leur efficacité, les obstacles à la mobilité, la discrimination et l'influence du passé. Il ne fait aucun doute que ces éléments influent sur le comportement : les aspirations aussi bien que les choix en matière d'instruction et de profession en sont marqués. Ils peuvent également déterminer le choix de la localité et de la profession, et intervenir dans les habitudes d'épargne et de dépense. Il est donc tout naturel qu'ils se répercutent directement sur le revenu.

Facteurs entrant
en ligne de compte

152. Les divers facteurs ci-dessus ont été analysés selon différentes optiques. Dans les pages qui suivent, nous exposerons ce que nos trois principales méthodes nous ont permis de découvrir.

a) Première méthode

153. Nous avons d'abord limité la comparaison aux personnes présentant les mêmes particularités et, parmi elles, nous avons retenu les ingénieurs, les architectes et les médecins. La scolarité et la nature du travail étant semblables dans chacune de ces professions¹, nous éliminons ainsi deux causes importantes des disparités de revenu. En limitant l'analyse à l'agglomération montréalaise nous annulons dans une large mesure la part des facteurs régionaux. Par ailleurs, nous n'avons considéré que les revenus du travail des effectifs masculins, classés selon l'âge et le statut de travail (salariés ou indépendants), de façon à comparer des groupes aussi homogènes que possible.

Les ingénieurs

154. Le tableau n° 22 indique les revenus moyens des ingénieurs de la zone métropolitaine de recensement de Montréal. Que ce soit relativement à l'ensemble de la profession ou aux diverses classes d'âge, les ingénieurs indépendants d'origine française ont un revenu du travail supérieur à celui de leurs collègues d'origine britannique ou autre. Mais la profession compte surtout des salariés ; dans cette catégorie, les Français gagnent en moyenne \$ 1 504 de moins que les Britanniques, et \$ 406 de moins que ceux d'une autre origine. Le revenu des Français est donc inférieur de près de 18 % à celui des Britanniques, mais l'écart tombe à 8 % si les différentes classes d'âge sont prises séparément. En d'autres termes, les écarts de revenu entre les ingénieurs salariés sont attribuables, pour près de la moitié, à une moyenne d'âge moindre chez les Français. Si l'on tient compte de l'ensemble des ingénieurs (salariés ou indépendants), ceux d'origine française gagnent 7 % de moins que ceux d'origine britannique et 5 % de plus que ceux d'une autre origine. Les écarts sont donc plutôt faibles dans l'ensemble, bien que parfois considérables dans certaines catégories.

155. Pour expliquer les variations de revenu chez les ingénieurs salariés, nous avons soumis les mêmes données à une analyse de régression². À cette fin, nous avons retenu les variables suivantes : âge, instruction (nombre d'ingénieurs n'ont pas de diplôme universitaire), industrie, ethnicité. Si l'effet de l'ethnicité se révèle négligeable, on pourra en conclure — dans les limites de cette analyse — que les autres facteurs expliquent de façon satisfaisante les disparités de revenu. Dans le cas contraire, on pourra conclure que les forces liées à l'ethnicité exercent une action mesurable sur les disparités de revenu.

1. Même au sein de professions bien définies, les particularités peuvent varier chez les individus. Lors du recensement de 1961, par exemple, 21 % des ingénieurs salariés de Montréal ne possédaient pas de diplôme universitaire. Les ingénieurs n'exercent pas non plus tous les mêmes fonctions, étant donné que, dans le génie, les spécialisations sont nombreuses et les appointements fort différents.

2. Voir les §§ 170 et suivants pour plus de détails sur cette opération.

TABLEAU 22 Revenu des ingénieurs

Revenu du travail des ingénieurs du sexe masculin, selon le statut de travail, l'âge et l'origine ethnique — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

Statut de travail et âge	Revenu moyen du travail	Origine ethnique		
		Britanniques	Français	Autres
Nombre	1 731	824	420	487
Revenu moyen du travail	\$ 8 084	\$ 8 508	\$ 7 919	\$ 7 150
Salariés				
Nombre	1 667	805	395	467
Revenu moyen du travail	\$ 7 801	\$ 8 465	\$ 6 961	\$ 7 367
15 à 24 ans	3 246	3 372	3 113	3 257
25 à 34 ans	6 715	7 168	6 540	6 233
35 à 44 ans	8 719	9 054	8 262	8 375
45 à 54 ans	9 394	10 319	8 216	8 483
55 à 64 ans	10 049	10 688	9 244	9 182
65 et plus	7 083	7 288	7 055	4 300
Indépendants				
Nombre	64	19	25	20
Revenu moyen du travail	\$ 15 471	\$ 10 336	\$ 23 060	\$ 10 865
15 à 24 ans	4 000	—	—	4 000
25 à 34 ans	11 500	8 500	15 500	9 000
35 à 44 ans	14 765	6 616	25 416	12 887
45 à 54 ans	13 316	12 500	15 211	10 560
55 à 64 ans	23 042	15 640	41 000	9 850
65 et plus	11 850	6 666	17 033	—

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

La profession ayant été définie avec une certaine rigueur et l'éventail des spécialisations n'étant pas très ouvert, il se pourrait que la discrimination compte alors parmi ces forces.

156. Il s'avère que l'ethnicité n'exerce qu'une action secondaire sur les revenus de l'ensemble des ingénieurs. L'âge, l'instruction et l'industrie suffisent à expliquer le revenu inférieur des ingénieurs français. Par contre, cette action est sensible dans le cas des Britanniques, accroissant leur revenu de \$ 825, soit un peu moins de 10 %. Cela pourrait s'expliquer par les spécialisations respectives des ingénieurs d'origine britannique et des ingénieurs d'origine française, de même que par l'interaction de tous les facteurs étroitement liés à l'ethnicité.

157. Nous reproduisons au tableau n° 23 les données intéressant les architectes. Le revenu des architectes d'origine française est de beaucoup inférieur à celui des architectes d'origine britannique, mais légèrement

Les architectes

supérieur au revenu de ceux d'une autre origine. Une étude du statut de travail du groupe français n'a révélé aucun trait particulier, contrairement à ce qui avait été observé pour les ingénieurs, mais le facteur « âge » garde toute son importance. Dans la classe de 35 à 44 ans, ce sont les architectes salariés d'origine française qui ont les revenus les plus élevés. Leur situation est presque aussi avantageuse dans la classe de 25 à 34 ans. Dans les classes d'âge supérieures, par contre, ils sont nettement distancés. Pour les architectes salariés, l'analyse de régression n'a donné aucun résultat significatif. Il s'ensuit que les différences de revenu ne sont pas significatives.

TABLEAU 23 Revenu des architectes

Revenu du travail des architectes du sexe masculin, selon le statut de travail, l'âge et l'origine ethnique — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

Statut de travail et âge	Revenu moyen du travail	Origine ethnique		
		Britanniques	Français	Autres
Nombre	106	23	44	39
Revenu moyen du travail	\$ 9 157	\$ 12 339	\$ 8 500	\$ 8 023
Salariés				
Nombre	72	16	25	31
Revenu moyen du travail	\$ 7 036	\$ 8 675	\$ 7 456	\$ 5 851
15 à 24 ans	2 666	3 550	—	900
25 à 34 ans	5 385	6 066	5 910	4 900
35 à 44 ans	8 777	8 966	10 312	6 942
45 à 54 ans	8 723	10 660	7 600	7 483
55 à 64 ans	6 850	11 000	5 533	6 750
65 et plus	8 825	11 500	6 500	—
Indépendants¹				
Nombre	34	7	19	8
Revenu moyen du travail	\$ 13 650	\$ 20 714	\$ 9 873	\$ 16 437

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Le revenu des architectes indépendants n'est pas indiqué selon l'âge, leur nombre étant trop faible dans chaque cas.

Les médecins et
chirurgiens

158. Nous avons également étudié les revenus du travail des médecins et chirurgiens (tableau n° 24). Comme ils ne constituent pas une catégorie professionnelle aussi homogène que les deux précédentes, nos conclusions à leur sujet seront par conséquent plus incertaines. Prenons d'abord le cas des médecins salariés qui, en 1961, représentaient quelque 45 % de la profession (la proportion était de 40 %

dans le groupe français). En règle générale, les médecins français gagnent moins que les britanniques, mais à peu près autant que les médecins d'une autre origine, notamment dans la classe de 35 à 54 ans. Cependant, les jeunes médecins d'origine française (25 à 34 ans) touchent un salaire plus élevé. C'est peut-être que, pour cette classe d'âge, la proportion des médecins d'origine française exerçant déjà était plus forte, alors que les médecins d'origine britannique ou autre se spécialisaient encore dans les hôpitaux.

TABLEAU 24 Revenu des médecins et chirurgiens

Revenu du travail des médecins et chirurgiens du sexe masculin, selon le statut de travail, l'âge et l'origine ethnique — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

Statut de travail et âge	Revenu moyen du travail	Origine ethnique		
		Britanniques	Français	Autres
Nombre	650	147	348	155
Revenu moyen du travail	\$ 12 728	\$ 15 206	\$ 12 770	\$ 10 283
Salariés				
Nombre	293	74	135	84
Revenu moyen du travail	\$ 7 527	\$ 10 232	\$ 6 985	\$ 6 017
15 à 24 ans	1 666	1 180	2 000	1 700
25 à 34 ans	4 302	4 593	4 767	3 362
35 à 44 ans	10 878	13 136	9 922	10 004
45 à 54 ans	15 765	23 000	9 966	10 550
55 à 64 ans	13 189	16 100	13 271	8 250
65 et plus	11 342	3 700	13 933	15 100
Indépendants				
Nombre	357	73	213	71
Revenu moyen du travail	\$ 16 996	\$ 20 247	\$ 16 437	\$ 15 329
15 à 24 ans	—	—	—	—
25 à 34 ans	12 012	12 000	11 310	15 320
35 à 44 ans	18 334	21 860	18 079	16 213
45 à 54 ans	20 734	20 800	20 720	20 681
55 à 64 ans	16 153	22 420	16 067	8 583
65 et plus	11 185	15 175	8 900	7 775

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

159. Chez les médecins indépendants, la situation est la suivante : dans la classe de 45 à 54 ans, les revenus diffèrent peu ; dans celle de 35 à 44 ans, le groupe d'origine française gagne \$ 3 781 de moins que le britannique, mais \$ 1 866 de plus que celui d'une autre

origine ; dans les deux dernières classes, le revenu des Britanniques est de beaucoup supérieur à tous les autres. Ici encore, il s'agirait de savoir si, au sein même de ces différentes classes d'âge, les caractéristiques des individus sont vraiment comparables.

160. Selon nos données, l'analyse de régression montre que l'ethnicité n'influe pas sur le revenu des médecins, qu'ils soient salariés ou indépendants, bien que les médecins d'origine britannique aient des revenus plus élevés que les autres.

161. L'étude des revenus d'un grand nombre d'autres catégories professionnelles fait ressortir que l'ethnicité influe peu, en général, sur les revenus des avocats et des notaires, salariés ou indépendants, des pharmaciens, des agents de police et des pompiers, et des employés des communications. Pour ce qui est des autres professions (réparties, au total, en 23 catégories), un schéma assez net se dégage : les facteurs « âge », « instruction » et « industrie » expliquent la plus grande partie des différences de revenu. Les Britanniques présentent le seul cas où l'ethnicité contribue à accroître le revenu d'un groupe. Il faut noter cependant que la plupart de ces catégories sont loin d'être homogènes, puisque chacune englobe un grand nombre de professions différentes.

Conclusion 162. Cette première méthode nous a permis d'apprécier certains facteurs influant sur le revenu de quelques catégories professionnelles assez homogènes, dans l'agglomération montréalaise. Il semble que l'ethnicité contribue peu aux disparités de revenu, pour les professions nettement définies. Cette méthode cependant ne permet guère d'analyser le problème sous toutes ses facettes. Outre qu'elle s'applique à une seule région, elle ne nous renseigne que sur certaines catégories professionnelles ; elle laisse donc dans l'ombre un aspect capital du problème, à savoir l'inégalité de la répartition des Canadiens d'origine française et des Canadiens d'origine britannique dans les diverses professions. Ainsi, il n'a pas été pris en considération qu'à Montréal on trouve, dans la catégorie des spécialistes, moins de 8 % des Français, contre 17 % des Britanniques. Afin d'élargir le cadre de notre analyse, abordons maintenant la question selon une deuxième méthode.

b) Deuxième méthode

163. Au chapitre III, nous avons tenté d'imaginer quelle pourrait être la structure professionnelle d'une population active d'origine française qui aurait le même niveau d'instruction que la population active d'origine britannique. Cherchant ici à réduire l'écart de revenu que les statistiques font apparaître entre les deux groupes, nous appliquerons

essentiellement la même méthode¹ que dans l'opération précédente. En isolant les facteurs de disparité des revenus — âge, profession, répartition entre les industries, instruction et chômage — nous pouvons mesurer la part de chacun.

164. Afin de comparer des groupes aussi homogènes que possible, nous ne retiendrons que le revenu du travail de la population active des trois zones métropolitaines de recensement suivantes : Montréal, Toronto et Ottawa. Le tableau n° 25, qui nous donne les résultats de l'analyse intéressant Montréal, montre que 6 % de l'écart entre les revenus des Canadiens d'origine britannique et ceux d'origine française était dû, en 1961, à une plus forte proportion de jeunes chez ces derniers (la différence d'âge était d'environ trois ans chez les salariés), et par conséquent de personnes touchant des rémunérations de débutants. De plus, les Français se dirigeaient plutôt vers les industries à bas salaires ; ce facteur rend compte de 4 % de l'écart. Finalement, le taux de chômage, plus élevé dans la population francophone, explique 6 % des disparités de revenu.

Montréal

TABLEAU 25 Facteurs de disparité des revenus à Montréal

Mesure, en pourcentage, de l'influence de certains facteurs sur l'écart (\$ 1 898) entre le revenu du travail des Canadiens d'origine française et celui des Canadiens d'origine britannique — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

	Influence (%)
1. Âge	5,9
2. Industrie	4,2
3. Profession	31,6
4. Instruction	33,0
5. Instruction-profession	45,1
6. Chômage	6,3
1 + 2 + 5 + 6	61,5

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

165. Les deux variables les plus importantes sont indiscutablement le niveau d'instruction et la répartition professionnelle qui représentent respectivement 33 et 32 % de l'écart des revenus. Pour autant, les deux facteurs ne représentent pas nécessairement 65 % de cet écart, car nous savons que l'instruction exerce une influence déterminante sur la profession. Ainsi, une partie des 32 % que nous attribuons à la répartition professionnelle relève de différences entre les niveaux

1. Cependant nous tiendrons compte de l'interdépendance des variables explicatives.

d'instruction et les types de formation des deux groupes. Une fois éliminé ce chevauchement, les deux facteurs réunis peuvent expliquer quelque 45 % de l'écart de revenu¹.

Ottawa et
Toronto

166. Les résultats des analyses effectuées à Toronto et à Ottawa ont été consignés au tableau n° 26. La principale différence entre Montréal et Ottawa tient à ce que la variable instruction-profession a un effet plus marqué à Ottawa. Cette différence toutefois est sujette à interprétation. Le niveau d'instruction, la profession et le revenu de la population d'origine française sont à peu près identiques dans les deux villes, mais les termes de comparaison ne sont pas les mêmes, le revenu des Canadiens d'origine britannique étant plus élevé à Montréal qu'à Ottawa. Sous ce rapport, Toronto est plus près de Montréal que d'Ottawa. La répartition par classe d'âge et le taux de chômage de la population active d'origine française influent davantage à Toronto qu'à Montréal sur les écarts de revenu.

TABLEAU 26 Facteurs de disparité des revenus à Toronto et à Ottawa

Mesure, en pourcentage, de l'influence de certains facteurs sur l'écart entre le revenu du travail des Canadiens d'origine française et celui des Canadiens d'origine britannique — Zone métropolitaine de recensement de Toronto (\$ 1 093) ; zone métropolitaine de recensement d'Ottawa (\$ 1 496), 1961

	Influence (%)	
	Toronto	Ottawa
Âge	16,1	10,7
Industrie	4,4	7,6
Instruction-profession	44,1	62,4
Chômage	13,0	9,2
Total	77,6	89,9

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

Conclusion

167. C'est à Ottawa que les facteurs retenus expliquent la proportion la plus forte des disparités de revenu (90 %) ; viennent ensuite Toronto (78 %), puis Montréal (62 %). Restent 10 % pour Ottawa,

1. Nous avons choisi les données du tableau n° 25 relatives à la zone métropolitaine de recensement de Montréal, afin de pouvoir établir une correspondance avec celles du tableau n° 26 sur Toronto et Ottawa. Nous disposons cependant de chiffres plus précis pour Montréal. Si l'on fait entrer en ligne de compte 35 industries au lieu de 9, l'effet de la variable « industrie » sur l'écart de revenu passe à 12 %. Une estimation directe du sous-emploi (voir la note au § 172) chez les salariés d'origine britannique et d'origine française porte la part du chômage de 6 à 13 %. Si l'on ajoute à ces deux chiffres ceux des variables « âge » et « instruction-profession » tels que nous les donne le tableau n° 25 (5,9 et 45,1 % respectivement), on obtient 76 %. Ce chiffre représente une nouvelle estimation de l'effet combiné de ces facteurs de disparité pour la zone métropolitaine de recensement de Montréal.

22 % pour Toronto et 38 % pour Montréal, que nos variables n'élucident pas. Notons cependant que l'interaction des variables peut modifier le résultat d'ensemble. Des observations intéressantes ont d'ailleurs été faites à ce sujet aux États-Unis¹. Un seul élément négatif sera cause de pauvreté pour l'individu, alors qu'un seul élément positif ne peut assurer l'aisance. Il faut la conjugaison de plusieurs facteurs favorables pour parvenir à un revenu élevé, mais il suffit d'un seul élément défavorable pour provoquer la situation contraire et annuler tous les autres facteurs. La chaîne n'est jamais plus forte que le plus faible de ses maillons. L'effet des variables change selon que le revenu est bas ou élevé ; il n'est donc pas nécessairement le même pour tous les groupes.

168. C'est pourquoi il ne faut pas accorder une valeur absolue aux indices de disparité des revenus qui ressortent de nos calculs. On peut même concevoir un ensemble de facteurs rendant compte de plus de 100 % des disparités pour l'une ou l'autre des trois agglomérations. Les résultats ne revêtent toute leur signification que comparés entre eux. On voit alors très clairement que ce sont des facteurs tels que l'âge, l'industrie, l'instruction, la profession et le chômage qui expliquent en grande partie le revenu moyen inférieur des Canadiens d'origine française. Ces mêmes facteurs rendent moins bien compte de l'écart de revenu pour Montréal que pour les deux autres villes. On pourrait en déduire que l'ethnicité a plus d'effet à Montréal.

169. Voilà qui nous ramène à la situation dont nous parlions précédemment à propos de la répartition professionnelle : dans la deuxième ville française du monde, les personnes d'origine britannique ont des revenus moyens plus élevés que partout ailleurs au Canada. Il est remarquable que ce soit à Montréal précisément que l'ascendance britannique semble avoir le plus d'effet sur la répartition des revenus.

c) Troisième méthode

170. Pour expliquer les écarts de revenu entre Canadiens d'origine française et d'origine britannique², nous avons fait une analyse de régression sur un échantillon de plus de 100 000 individus de la zone métropolitaine de recensement de Montréal. Nous avons tenté d'établir si les écarts de revenu entre les populations d'origine française et

1. JAMES N. MORGAN et coll., *Income and Welfare in the United States*, New York, McGraw-Hill, 1961, p. 182.

2. Aux fins de la présente analyse, les Canadiens d'origine britannique ont été répartis en Anglais et Écossais, d'une part, et Irlandais, d'autre part. Le reste de la population active a été classé, selon l'origine ethnique, dans les groupes suivants : Français, Italiens, Juifs, Allemands (y compris les Autrichiens), Européens du Nord (Hollandais, Suédois, Finlandais et Norvégiens), Européens de l'Est (Hongrois, Polonais, Russes, Ukrainiens) et Autres.

d'origine britannique étaient exclusivement attribuables aux différences d'âge, d'instruction, de profession, ou s'il fallait également tenir compte des forces multiples et complexes liées à l'ethnicité.

171. L'analyse ne porte que sur les salariés montréalais du sexe masculin. Ainsi sont éliminés les effets que pourraient avoir sur le revenu les facteurs tels que le sexe, le statut de travail et la région. Pour ne pas fausser les moyennes et pour simplifier l'analyse statistique, nous avons laissé de côté les cas extrêmes dans l'échelle des revenus (moins de \$ 500 et plus de \$ 30 000). Nous avons retenu les facteurs explicatifs suivants : âge, profession, industrie, instruction, bilinguisme, époque d'immigration et, en dernier lieu, ethnicité, laquelle — comme on l'a vu — englobe les attitudes devant le travail, le choix de la profession, les motivations et les valeurs, la qualité de la formation, la mobilité et la discrimination.

Le sous-emploi

172. Pour effectuer notre analyse de régression, nous avons ajusté les salaires consignés par le recensement au nombre de semaines de travail déclarées : si une personne n'a travaillé qu'une seule semaine pendant l'année, le salaire reçu est multiplié par 50, et ainsi rendu comparable à celui des personnes ayant travaillé à temps plein. Par ce moyen, nous éliminons de l'analyse de régression les effets du sous-emploi¹. Cet ajustement nous a permis de mesurer l'importance de ce facteur pour chaque groupe. Nous avons calculé (deuxième colonne du tableau n° 27) quels auraient été les salaires des différents groupes si tous les salariés avaient travaillé pendant le même nombre de semaines que le groupe anglo-écossais. Dans la réalité, 85 % de celui-ci avaient travaillé de 49 à 52 semaines en 1961, contre 74 % pour le groupe d'origine française. Cette différence de 11 points entre les deux groupes signifie que si les Français avaient travaillé pendant le même nombre de semaines que les Anglo-Écossais, leur salaire moyen en aurait été accru de \$ 240. Le chiffre de la troisième colonne du tableau n° 27 (13 %) représente la somme de \$ 240 divisée par l'écart de revenu entre les deux groupes, soit l'effet du sous-emploi dans l'écart en question. Les Canadiens d'origine italienne sont les plus touchés par le sous-emploi ; viennent ensuite ceux d'une autre origine, ceux d'origine juive et ceux d'origine est-européenne. Exprimé en dollars, l'effet du sous-emploi ne dépend pas uniquement du nombre de personnes qui y sont réduites, mais aussi du salaire moyen de leur groupe. Le revenu moyen des Canadiens d'origine juive est le plus durement atteint par le sous-emploi : \$ 402, soit 73 % de l'écart entre leur revenu et celui du groupe anglo-écossais.

1. Pour mesurer le sous-emploi, nous nous fondons sur le nombre de personnes ayant travaillé moins de 50 semaines pendant l'année, y compris les chômeurs et tous ceux qui, pour diverses raisons, se sont volontairement exclus de la population active.

TABLEAU 27 Sous-emploi et revenu du travail

Pourcentage des salariés, classés selon l'origine ethnique, qui ont travaillé de 49 à 52 semaines ; mesure, en dollars et en pourcentage, de l'influence du sous-emploi sur le revenu du travail selon l'origine ethnique — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

	Ont travaillé de 49 à 52 semaines %	Influence du sous-emploi	
		\$	%
Anglo-Écossais	85,2	—	—
Français	73,9	240 ¹	13,2 ²
Irlandais	82,0	125	30,0
Européens du Nord	83,1	90	38,0
Italiens	65,2	283	11,6
Juifs	74,8	402	72,5
Européens de l'Est	75,0	239	15,5
Allemands	80,6	92	9,2
Autres	72,8	291	16,0

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Si la proportion des Canadiens d'origine française ayant travaillé de 49 à 52 semaines, en 1961, avait été la même que celle des Canadiens d'origine anglaise ou écossaise, leur revenu moyen en aurait été accru de \$ 240.

2. L'effet du sous-emploi indiqué à la deuxième colonne a été divisé par l'écart de revenu entre chaque groupe et le groupe anglo-écossais.

173. La moyenne d'âge contribue largement elle aussi à la disparité des revenus entre Canadiens de différentes origines ethniques. À Montréal, l'âge moyen des salariés d'origine française est de 37 ans, contre 40 ans pour ceux d'origine anglaise ou écossaise, 41 ans pour ceux d'origine juive et 36 ans pour ceux d'origine italienne. Il est difficile d'estimer la répercussion de ces différences d'âge sur le revenu moyen, sans tenir compte de la classe d'âge. Le revenu ne s'accroît pas de façon régulière d'une année à l'autre ; il s'élève progressivement au niveau maximum (atteint entre 40 et 55 ans), pour décroître ensuite. L'influence nette de l'âge sur les salaires moyens est illustrée au tableau n° 28. Par rapport à la moyenne pour les effectifs masculins de Montréal¹, le salarié gagne \$ 1 610 de moins entre 16 et 19 ans, et \$ 620 de plus entre 40 et 44 ans. C'est dans cette dernière classe d'ailleurs que les salaires sont les plus élevés. Étant donné ce rapport particulier entre âge et revenu, la valeur en dollars que représente une année varie selon la classe d'âge. Ainsi, dans la classe d'âge de 35 à 39 ans, celle du salarié moyen, une année représente \$ 92 (le tableau

L'âge

1. Compte tenu des ajustements décrits précédemment, la moyenne est de \$ 4 443.

indique en effet \$ 460 pour cinq ans). Comme l'âge moyen du salarié montréalais d'origine française est inférieur de 2,8 ans à celui du salarié anglo-écossais, on peut estimer qu'il perd de ce fait \$ 258, soit 5 % des salaires moyens et 15 % de l'écart (\$ 1 650) entre les deux groupes.

TABLEAU 28 Influence nette de l'âge

Influence nette de l'âge¹, en dollars, par classe d'âge, sur le revenu du travail de la population active du sexe masculin — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

Classe d'âge	\$	Classe d'âge	\$
15 à 19	- 1 610	40 à 44	+ 620
20 à 24	- 808	45 à 49	+ 538
25 à 29	- 187	50 à 54	+ 494
30 à 34	+ 227	55 à 59	+ 371
35 à 39	+ 460	60 à 64	+ 242
		65 et plus	- 347

SOURCE : RAYNAULD, MARION ET BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Par « influence nette de l'âge », on entend l'augmentation (+) ou la diminution (-) du salaire moyen attribuable à l'âge, tous les autres facteurs demeurant constants.

Industrie

174. Dans l'ensemble, le revenu des salariés ne variait guère selon l'industrie en 1961. Notre première méthode d'analyse nous a montré néanmoins que ce facteur pouvait jouer dans le cas de certaines professions, dont celle d'ingénieur.

Instruction et profession

175. Les deux facteurs les plus importants sont sans conteste l'instruction et la profession. On a vu que les revenus varient sensiblement selon l'instruction. À Montréal, le salaire moyen pour ceux qui n'ont fait que l'école élémentaire est de \$ 3 709, contre \$ 7 916 (soit \$ 4 207 de plus) pour les diplômés d'universités. Certes, on ne peut attribuer cet écart à l'instruction seulement ; en effet, si l'on fait entrer en ligne de compte d'autres facteurs, il tombe à \$ 2 543 (\$ 1 619 + \$ 924 = \$ 2 543), comme on peut le voir au tableau n° 29 ; c'est là l'influence nette de l'instruction. En outre, un niveau d'instruction élevé donne accès aux emplois les mieux rémunérés, influant ainsi sur la structure professionnelle d'une population donnée et, partant, sur son statut professionnel. Enfin, l'instruction offre le principal moyen, sinon le seul, de transformer durablement le milieu social car, directement ou indirectement, elle agit sur les autres facteurs du revenu. Nos études statistiques confirment d'ailleurs l'importance d'une instruction poussée.

TABLEAU 29 Influence nette de l'instruction

Influence nette de l'instruction¹, en dollars par niveau d'instruction, sur le revenu du travail de la population active du sexe masculin — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

Niveau d'instruction atteint	\$
Élémentaire	— 924
Secondaire, 1 à 2 ans	— 703
Secondaire, 3 à 5 ans	— 249
Universitaire (cours partiel)	+ 257
Universitaire (avec diplôme)	+ 1 619

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

1. Par « influence nette de l'instruction », on entend l'augmentation (+) ou la diminution (–) du salaire moyen attribuable à l'instruction, tous les autres facteurs demeurant constants.

176. Dans notre analyse statistique, les professions ont été réparties en 23 catégories. De façon générale, l'influence de la profession sur le revenu s'avère légèrement plus importante que celle de l'instruction. Fait plus significatif, l'instruction et la profession apparaissent de nouveau comme très étroitement liées¹. Aussi peut-on escompter qu'une population, en élevant son niveau d'études, s'assurera non seulement les hauts revenus liés au facteur « instruction », mais aussi ceux qui s'attachent aux professions les plus rémunératrices.

177. Il n'en reste pas moins, d'après notre analyse, que le revenu dépend de la profession d'abord, et de l'instruction ensuite. L'accès aux professions et l'instruction doivent donc être examinés séparément. Les conclusions tirées des statistiques confirment pleinement l'importance que nous accordons à une véritable égalité dans l'accès aux diverses professions.

178. Le bilinguisme individuel, nous l'avons fait remarquer plus haut, ne procure pas nécessairement des avantages pécuniaires. Ajouté aux autres facteurs explicatifs, y compris ou non l'ethnicité, le bilinguisme ne modifie en rien la genèse du revenu. Si l'on considère séparément les bilingues d'origine britannique, ceux d'origine française ou ceux d'une autre origine, et les unilingues, l'explication globale ne s'en trouve guère modifiée, bien que les écarts de revenu entre ces quatre groupes ne soient pas négligeables.

Le bilinguisme

179. Comparant ensuite les bilingues et les unilingues de chaque groupe, nous constaterons, après élimination des autres variables, que

1. Isolément, l'âge explique 8 % des disparités dans les revenus individuels ; l'âge et la profession, 26 % ; l'âge et l'instruction, 22 % ; l'âge, la profession et l'instruction, 31 %.

les Canadiens d'origine française retirent de la connaissance des deux langues un avantage certain, mais très faible. Pour les Canadiens d'origine anglaise ou écossaise et pour ceux d'origine irlandaise, le bilinguisme ne représente pas d'avantage appréciable, selon les statistiques ; il en va de même pour les Européens du Nord et les Allemands. Quant à ceux d'une autre origine ethnique, notamment ceux d'origine juive, ils en retirent un avantage presque aussi marqué que les Français.

180. Ces conclusions ne sont pas inattendues. Il est évident que, jusqu'ici, les Canadiens d'origine britannique qui ont appris le français n'étaient pas animés par des motifs d'ordre économique. Le français n'était pour eux ni une langue de travail, ni une condition à remplir pour obtenir de l'avancement, mais simplement un moyen de s'ouvrir à une autre culture. Quant aux Canadiens d'origine française, les avantages matériels du bilinguisme, qui se reflètent dans le revenu moyen (tableau n° 4), se réduisent à des proportions beaucoup plus modestes si l'on fait entrer en ligne de compte les autres facteurs jouant dans le cas des bilingues. En effet, si parmi les Français, les bilingues ont un revenu plus élevé que les unilingues, c'est surtout parce qu'ils sont plus instruits et qu'ils exercent des professions mieux rémunérées. Néanmoins, le bilinguisme a une certaine répercussion sur le revenu des Canadiens d'origine française. Chez ceux d'une autre origine, le fait d'être bilingue comporte un avantage indiscutable, mais moins important que pour le groupe d'origine française.

L'immigration

181. Les immigrés n'entrent que pour 20 % dans l'ensemble des salariés montréalais du sexe masculin. L'époque de leur arrivée ne saurait donc être un facteur explicatif très important des revenus de l'ensemble de la population, comme l'ont confirmé nos analyses statistiques. En répartissant la population en autochtones, immigrés d'avant 1946 et immigrés d'après 1946, on constate que l'influence de l'immigration équivaut à peu près à celle du bilinguisme : elle n'ajoute presque rien à l'explication d'ensemble, bien que les différences de revenu entre les trois groupes soient sensibles. Le salaire d'un Canadien autochtone est supérieur de \$ 81 à la moyenne annuelle générale ; pour les immigrés d'avant 1946, l'excédent est de \$ 204, mais pour ceux d'après 1946, la différence en moins est de \$ 285. On conçoit d'ailleurs que les immigrés d'avant 1946 aient un revenu moyen plus élevé que ceux arrivés ultérieurement ; leur revenu moyen est, en outre, supérieur à celui des autochtones, en grande majorité d'origine française.

182. Les années de résidence ne constituent pas un facteur essentiel d'explication du revenu pour l'ensemble de la population ; elles n'en sont un que pour certaines origines (par ordre d'importance croissante, les Juifs, les Européens de l'Est, les Allemands, les Européens du Nord et les Italiens). L'époque d'immigration n'influe guère sur les revenus des

Canadiens d'origine française ou d'origine britannique. Par ailleurs, si l'on tient compte de l'arrivée récente d'un grand nombre d'Italiens, l'écart de revenu entre les Canadiens d'origine française et ceux d'origine italienne disparaît tout à fait, ou du moins diminue considérablement. En effet, le revenu des immigrés d'origine italienne établis au Canada depuis plus de 20 ans était, en 1961, à peu près égal à celui des Canadiens d'origine française.

183. En dernier lieu, nous examinerons l'influence de l'ethnicité, c'est-à-dire de l'origine ethnique après élimination de tous les autres facteurs. Comparés aux facteurs déjà examinés : sous-emploi, âge, instruction et profession, l'ethnicité ne semble revêtir qu'une assez faible importance. Elle doit quand même être considérée isolément, étant donné sa part appréciable dans la détermination du revenu.

L'ethnicité

184. L'ethnicité n'a pas nécessairement la même importance pour tous les groupes. On en trouve l'illustration au tableau n° 30. La première colonne indique les écarts de salaire entre les groupes. Le groupe anglo-écossais se situe à \$ 1 319 au-dessus de la moyenne observée, mais le français à \$ 330 au-dessous. L'écart entre les deux est donc de \$ 1 649. Dans la deuxième colonne, nous indiquons l'influence nette

TABLEAU 30 Influence nette de l'origine ethnique

Influence nette de l'origine ethnique¹, en dollars par origine ethnique, sur le revenu du travail de la population active du sexe masculin — Zone métropolitaine de recensement de Montréal, 1961

	Écart par rapport à la moyenne observée (\$ 4 443)	Influence nette de l'origine ethnique
Anglo-Écossais	+ \$ 1 319	+ \$ 606
Irlandais	+ 1 012	+ 468
Français	- 330	- 267
Européens du Nord	+ 1 201	+ 303
Italiens	- 961	- 370
Juifs	+ 878	+ 9*
Européens de l'Est	- 100	- 480
Allemands	+ 387	+ 65*
Autres	- 311	- 334

Source : RAYNAULD, MARION et BÉLAND, « La répartition des revenus ».

* Sans valeur statistique.

1. Par « influence nette de l'origine ethnique », on entend l'augmentation (+) ou la diminution (-) du salaire moyen attribuable à l'origine ethnique, tous les autres facteurs demeurant constants. On se souviendra que nous avons appelé « ethnicité » l'influence nette de l'origine ethnique.

de l'origine ethnique sur les disparités de revenu. Le revenu des Anglo-Écossais n'y est supérieur que de \$ 606 à la moyenne générale, et celui des Français inférieur de \$ 267 seulement. L'écart initial se trouve ramené de \$ 1 649 à \$ 873. Ce dernier chiffre représente l'influence de l'ethnicité.

185. De même, la différence entre \$ 1 649 et \$ 873 représente la part nette des autres facteurs de disparité. Comparant les deux colonnes du tableau, nous constatons que ces facteurs (instruction, profession, etc.) ont pour effet de réduire considérablement l'écart entre le revenu des Français et celui des groupes italien, est-européen et autre. Ces quatre groupes constituent dès lors une classe assez homogène. Pour les Canadiens d'origine juive ou allemande, l'ethnicité ne joue qu'un rôle mineur, ce qui signifie que les autres facteurs suffisent à expliquer l'écart qui les sépare des autres Canadiens. Il reste donc en définitive deux grandes catégories en matière de revenus : la première, formée des groupes anglo-écossais, irlandais et nord-européen, chez qui l'ethnicité a pour effet d'accroître le revenu moyen ; la deuxième, comprenant les groupes français, italien, est-européen et autre, chez qui l'ethnicité a l'effet opposé.

Résumé

186. Comme on peut le voir, déterminer et analyser les causes de disparité des revenus, cela ne va pas sans nombre de difficultés. Ceci dit, nos diverses méthodes nous incitent à conclure que l'instruction et la profession sont les deux principales explications aux écarts entre le revenu des Canadiens d'origine britannique et celui des Canadiens d'origine française. Les autres facteurs : âge, sous-emploi, industrie, région, jouent tous mais dans une mesure moindre. Bref, l'ensemble des facteurs susmentionnés explique la majeure partie des écarts que nous avons relevés : il faut donc considérer le bilinguisme, l'époque d'immigration et les éléments liés à l'ethnicité comme secondaires, bien qu'appréciables. Notons qu'il s'agit des résultats d'une analyse purement statistique, qui ne tient compte ni de l'effet cumulatif des facteurs ni de leur dynamisme. Aussi convient-il de la compléter de considérations générales sur les causes plus profondes de ces disparités socio-économiques.

B. Considérations d'ordre dynamique

187. Pourquoi les phénomènes qui sont à l'origine de l'écart de revenu entre francophones et anglophones ne touchent-ils pas les deux groupes de la même façon ? Pourquoi, par exemple, les francophones ont-ils un niveau d'instruction inférieur à celui des anglophones ? Pour donner des réponses satisfaisantes à ces questions, il faudrait expliquer

à fond les mécanismes sociaux. Nous nous contenterons, pour notre part, d'indiquer quelques-uns des processus les plus apparents qui sont à l'origine de l'inégalité actuelle.

1. Interdépendance des facteurs

188. Nous avons vu que les effets combinés des divers facteurs expliquent en bonne partie l'écart de revenu entre Canadiens d'origine française et Canadiens d'origine britannique ; bon nombre de ces facteurs, en particulier l'instruction et la profession, sont interdépendants. Le jeu de ces facteurs — pris individuellement ou globalement — n'est pas à sens unique ; c'est ainsi que certains peuvent agir sur le revenu, lequel peut à son tour se répercuter sur d'autres facteurs, dont l'instruction et la profession.

Réciprocité
des influences

189. Quelque répandue que soit la gratuité scolaire — qui d'ailleurs ne s'étend pas à l'enseignement universitaire, dans la plupart des provinces —, il en coûte cher encore de maintenir des enfants aux études. Quantité de familles, et plus particulièrement les familles nombreuses, manquent des ressources nécessaires pour continuer d'assumer la charge des enfants en âge de travailler. Cela restreint les possibilités d'instruction des jeunes et, en conséquence, l'éventail des emplois qu'ils pourront occuper. L'accès à l'enseignement public et la qualité des cours sont fonction des ressources que la société peut leur affecter, et, en dernière analyse, de la prospérité de celle-ci. Comme les Canadiens d'origine française ont un revenu inférieur à la moyenne nationale, leur niveau d'instruction en a probablement souffert.

Revenu et
instruction

190. Bien que le niveau d'instruction soit en partie déterminé par le revenu, il se trouve influencé aussi, comme l'a montré une étude américaine, par un certain nombre d'autres facteurs plus importants, dont la profession et le niveau d'instruction des parents, leurs ambitions, leurs aspirations, le nombre de leurs enfants et la religion¹.

191. Nombre d'études ont démontré à quel point la profession des parents détermine le niveau d'instruction des enfants. En effet, si l'instruction influe de façon capitale sur la profession, on constate l'inverse également. L'enfant dont le père exerce une profession libérale poursuivra probablement ses études. Dans le milieu familial, il se pénètre de l'importance et de la valeur de l'instruction et se prépare à mieux profiter de l'enseignement qu'il reçoit ; dès son jeune âge, il est stimulé intellectuellement et il peut puiser à un vaste fonds d'expérience et de culture. Or, la structure professionnelle des Cana-

La profession
des parents

1. Voir MORGAN, *Income and Welfare*, p. 362. Nous avons emprunté cette énumération de facteurs à l'analyse statistique contenue dans l'ouvrage susmentionné. Il semblerait que le niveau d'instruction des parents (de la mère comme du père) soit la principale explication du niveau d'instruction des enfants (p. 373).

diens d'origine française ne joue pas à l'avantage de leurs enfants. Il semblerait donc que les disparités socio-économiques tendent à se perpétuer d'une génération à l'autre, si rien n'est fait pour les corriger.

2. Développement économique

192. La constellation « instruction-profession-revenu » exprime un phénomène beaucoup plus vaste, celui du progrès social et économique dans sa totalité. Les chiffres du recensement de 1961, sur lesquels nous nous fondons, reflètent une situation socio-économique déjà passée et qui, en outre, ne cesse d'évoluer.

Progrès
économique
et instruction

193. Les données quantitatives sur les niveaux d'instruction sont conditionnées en quelque sorte par l'histoire de nos systèmes scolaires. Quant à celle-ci, elle est étroitement liée au processus du développement économique. Si l'économie d'une province n'est guère développée, le système scolaire n'aura pas à former une population active hautement qualifiée ; dans une province fortement industrialisée, au contraire, on s'attendra que le système d'enseignement forme une population active hautement qualifiée. Pour que l'économie progresse, il est indispensable que l'enseignement réponde aux besoins du monde du travail, en s'adaptant à l'évolution technologique de la société.

194. Ce n'est toutefois pas la seule action de l'économie sur l'enseignement. En période de crise économique, on trouvera difficilement les ressources nécessaires pour améliorer les services ou les moyens d'enseignement. Les familles auront aussi plus de mal à maintenir leurs enfants aux études. Ceux qui formaient la population active de 1961 ont vécu leur enfance et leur adolescence à l'époque précédant la deuxième guerre mondiale, où ni la prospérité ni le goût de s'instruire n'étaient aussi répandus qu'aujourd'hui. Leur niveau d'instruction s'en ressent défavorablement.

Progrès
économique
et profession

195. La répartition des emplois en 1961 fournit un indice du niveau de développement de l'économie canadienne à cette époque. La structure professionnelle d'une économie de type agricole est évidemment fort différente de celle d'une économie en voie d'industrialisation ou d'une économie de services, comme dans la société post-industrielle.

Progrès
économique
et productivité

196. Le revenu et la productivité sont très étroitement liés au développement économique. Or, l'augmentation de la productivité ou du revenu réel résulte de nombreux facteurs dont, encore une fois, une formation poussée et une plus grande mobilité chez la population active. Relevons un autre facteur : un équipement technique perfectionné.

La croissance
économique

197. L'économie canadienne a connu un développement rapide depuis le début du siècle. Nous avons déjà souligné les changements dans la répartition professionnelle. Notons également que le revenu réel par tête s'est accru d'environ 70 % entre 1925 et 1955, tandis que

le niveau d'instruction moyen de la population active masculine a augmenté de près des deux cinquièmes entre 1911 et 1961¹. Les Canadiens n'ont pas tous profité au même titre de ce progrès, et c'est de là que vient en grande partie l'écart entre francophones et anglophones.

198. L'histoire du développement économique du Québec met ce fait en lumière, l'incidence de l'industrialisation ayant été très différente chez la majorité francophone et la minorité anglophone. La présente répartition de la propriété industrielle au Québec — tout à l'avantage des anglophones, en particulier dans les entreprises hautement mécanisées et très productives — procède de traditions économiques profondément enracinées.

L'industrialisation
du Québec et la
prédominance
anglophone

199. On a essayé d'expliquer cette situation de diverses manières. Dès le début de l'industrialisation, les anglophones étaient déjà concentrés dans les villes, où ils se livraient au commerce. Ils disposaient des capitaux nécessaires à l'expansion et étaient en relation avec les milieux commerciaux nord-américains et britanniques. Les collectivités francophone et anglophone du Québec étaient d'ailleurs très différentes à l'époque, et les anglophones étaient mieux préparés à assurer l'industrialisation de la province et plus aptes à en tirer profit.

200. Selon John Porter, « au Québec, les Britanniques se sont toujours orientés plus que les Français vers le commerce et l'industrie² ». Les francophones, eux, s'intéressaient davantage à l'agriculture au moment où l'industrialisation s'amorça ; plus tard, « une conjoncture historique voua les *habitants* à la condition de prolétaires industriels³ ». L'élite francophone choisissait les professions libérales de préférence aux carrières industrielles ; entre 1939 et 1950⁴, 69 % des diplômés des collèges classiques du Québec s'orientaient vers la prêtrise, la médecine et le droit.

201. Il y a parallélisme entre l'histoire de la répartition sociale et professionnelle des deux communautés culturelles du Québec et celle des systèmes scolaires de la province. De façon générale, on peut dire que les anglophones se sont les premiers dotés d'un système d'enseignement public. Comme la commission Parent l'a fait remarquer, les protestants anglophones « ont surtout voulu développer un large secteur public destiné à préparer une bourgeoisie de classe moyenne nombreuse et adaptée aux exigences de la société moderne⁵ ». En 1925, les écoles

Systèmes scolaires
du Québec

1. CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *Deuxième exposé annuel — Vers une croissance économique équilibrée et soutenue*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, pp. 71 et 84.

2. JOHN PORTER, *The Vertical Mosaic*, p. 97. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice VIII.

3. *Ibid.*, p. 95.

4. Voir les chiffres cités dans l'article de JEAN-CHARLES FALARDEAU, « The Changing Social Structure », dans *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Presses universitaires Laval, 1953, pp. 109-110.

5. *Rapport* de la commission Parent, vol. 4, § 158.

protestantes adoptèrent, pour des raisons d'ordre économique, le principe de la concentration et du regroupement. Par contre,

les structures pédagogiques, du côté français, avaient eu pour conséquence de favoriser un petit groupe d'élèves destinés à l'université et négligeaient la grande majorité des enfants du même âge qui, après leurs études à l'école publique, ne trouvaient devant eux aucun débouché¹.

Les auteurs du rapport concluent :

Les structures pédagogiques du système scolaire de langue anglaise, à la fois plus unifiées, plus simples, plus souples et plus démocratiques que ne l'ont été jusqu'ici celles du système de langue française, favorisent depuis longtemps un passage plus rapide du cours secondaire à l'université et contribuent sûrement à une scolarisation plus élevée des élèves anglophones, à ce niveau¹.

L'avance
anglophone

202. Grâce à un niveau d'instruction plus élevé, à leur position dans l'échelle professionnelle, et à une situation privilégiée en tant que promoteurs de l'industrialisation du Québec, les anglophones ont toujours été plus aptes à profiter des avantages du développement économique de la province. Une fois mises en place, les structures socio-économiques tendent à se maintenir ; l'élan des anglophones n'a pas eu son pareil dans la collectivité francophone. Les chiffres du recensement de 1961 démontrent jusqu'à quel point leur avance au Québec joue toujours en leur faveur.

3. Le cycle de la pauvreté

203. Le développement économique a davantage profité aux anglophones mais les deux groupes comptent leurs défavorisés. Ce développement exige une population active ayant une formation suffisante pour s'adapter à la technologie moderne et se déplacer vers de nouveaux secteurs ou de nouveaux emplois. Il reste qu'en 1961, 42 % de la population active masculine du Canada avaient au plus terminé le cours élémentaire. Aujourd'hui, bon nombre doivent faire face à des difficultés croissantes dans le monde du travail. Ils en sont peut-être même exclus ou encore atteints par le chômage ou le sous-emploi.

Situations
particulières

204. Si l'on considère comme pauvres les familles dont le revenu est inférieur à \$ 3 000, la pauvreté sévissait gravement, en 1961, parmi celles aux prises avec les situations suivantes² :

Le chef de famille est ouvrier agricole, bûcheron, ou travaille dans un domaine connexe ; il peut aussi être pêcheur, trappeur, chasseur,

1. *Rapport de la commission Parent*, vol. 4, § 159.

2. Ces données sont tirées du document photocopie, publié en 1965 par le Secrétariat des plans spéciaux du Bureau du Conseil privé, « *Physionomie de la pauvreté au Canada* », et du *Cinquième exposé annuel* du Conseil économique du Canada, pp. 119-131.

ou manœuvre. Ces professions sont mal rémunérées, offrent très peu de sécurité d'emploi et sont en constante régression. En 1961, pour plus de 7 chômeurs du sexe masculin sur 10, le dernier emploi avait été manuel ;

Le chef de famille est en chômage. Cette situation se rattache au caractère saisonnier d'un grand nombre d'emplois échéant aux pauvres. Plus d'un tiers des chefs de familles à faible revenu étaient sans travail lors du recensement de 1961 ;

Le chef de famille a fait tout au plus des études élémentaires. Cette situation s'observait dans plus des deux tiers des familles à faible revenu. C'est d'ailleurs généralement en raison de ce bas niveau d'instruction qu'il est impossible d'échapper au chômage et aux emplois mal rémunérés. Plus de 9 chômeurs sur 10 n'avaient pas terminé leurs études secondaires, et 4 sur 10 n'avaient pas terminé le cours élémentaire ;

Le chef de famille est invalide ou âgé de 65 ans ou plus. Si les membres de cette catégorie font toujours partie de la population active, ils éprouvent des difficultés extrêmes à trouver un emploi convenable à temps plein, et bon nombre dépendent entièrement de l'assistance publique ;

Le soutien de famille est une femme. Une femme peut difficilement aller travailler hors du foyer pour subvenir aux besoins de sa famille, surtout si elle a des enfants en bas âge. En outre, les femmes sont moins bien rémunérées. Les familles qui dépendent d'une femme sont deux fois plus nombreuses dans la population à faible revenu que dans la population en général.

205. Les estimations concernant l'étendue de la pauvreté au Canada varient selon le niveau auquel on en situe le seuil, mais il s'agit là, incontestablement, d'un problème majeur. Citons sur ce point le Conseil économique du Canada :

Étendue de la
pauvreté au
Canada

Dire qu'au moins un Canadien sur cinq souffre de pauvreté ne semble pas trop exagéré. C'est presque sûrement assez près de la vérité pour que nous puissions voir dans la pauvreté l'un des principaux défis auxquels les responsables de la politique économique et sociale devront faire face au cours des quelques prochaines années¹.

206. La pauvreté sévit dans toutes les régions du Canada, mais surtout dans les provinces Atlantiques où, en 1961, 45 % des familles non agricoles avaient un faible revenu. Le fait est commun aux villes et aux campagnes. On pourrait croire que la pauvreté était plus répandue dans les régions rurales, or les agglomérations urbaines comptaient plus de familles pauvres.

Les concentrations
géographiques

1. CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *Cinquième exposé annuel*, p. 119.

Caractères
sociaux et
psychologiques

207. La pauvreté se définit relativement au revenu surtout, mais elle a également des incidences sociales et psychologiques qui en font un problème très épineux, difficile à résoudre. La pauvreté peut se traduire par de mauvaises conditions de logement (entassement, délabrement et absence de commodités, comme l'eau courante) ; par une mauvaise santé tenant à la malnutrition et à l'impossibilité pécuniaire de se procurer des soins médicaux ; par le manque de vêtements ; par une organisation sociale insuffisante, dont la pénurie d'écoles et de terrains de jeu.

208. Les enfants qui grandissent dans un tel milieu seront fortement désavantagés :

Un logement médiocre, une mauvaise santé, la distance à parcourir pour gagner l'école, le manque d'argent et la pauvreté des vêtements sont autant de facteurs qui empêchent l'élève de faire ce qu'on attend de lui en classe.

.....
Les enfants des familles pauvres sont désavantagés au début de leur vie sociale, car ni l'ambiance, ni les disciplines ni même la culture qui sont à la base des premières années d'école ne leur sont familières¹.

Non seulement un enfant de famille pauvre se sentira étranger à l'école, mais encore sera-t-il peu encouragé par son milieu familial à s'intéresser à ses études. Peut-être même le poussera-t-on à quitter l'école et à prendre un emploi afin d'augmenter le revenu familial, même si cela implique qu'une autre génération sera probablement vouée à la pauvreté.

209. Ceux qui réussissent, qui profitent du développement économique — soit la majorité de la population — ne comprennent guère ce qu'est la pauvreté. À leurs yeux, les indigents sont stupides, insoucians, paresseux et sans moralité. Ils seraient coupables d'une infinité de fautes contre la morale bourgeoise. Mais prêcher l'épargne à qui peut tout juste procurer nourriture et vêtements à sa famille, exhorter au travail assidu tel autre qui est condamné, par son manque d'instruction, à la ronde des emplois instables, désagréables et mal rémunérés, proclamer les avantages et le caractère sacré de la propriété à des gens dénués de tout, voilà qui ne peut que renforcer le sentiment d'aliénation chez les pauvres.

210. Étant donné son manque de formation et la nature de ses emplois antérieurs, le pauvre n'a à peu près aucune chance d'améliorer sa situation. Comme les besoins en simples manœuvres ne cessent de s'amenuiser, sa situation professionnelle ne pourra qu'empirer. Il vit dans la misère, lutte continuellement pour joindre les deux bouts, ne

1. Voir « Instruction — sa relation avec la pauvreté », pp. 5 et 7, dans « Physionomie de la pauvreté au Canada ».

dispose jamais ni d'économies ni de réserves pour faire face aux imprévus ou, à plus forte raison, pour améliorer son sort. Dépourvu de l'instruction et du sens de l'organisation nécessaires, il ne parvient pas à exprimer son mécontentement ni même à envisager des solutions. Prisonnier et victime de son milieu, il a abandonné tout espoir en des jours meilleurs. Ainsi, les aspects matériels de la misère engendrent un état d'esprit qui ne lui permettra jamais d'échapper à l'emprise de la situation ; c'est là le cycle de la pauvreté.

211. Les données concernant la pauvreté au Canada, même si on ne la définit qu'en fonction du revenu, sont relativement peu nombreuses, et cette carence est encore plus manifeste en ce qui touche la classification par origine ethnique ou selon la langue maternelle. La pauvreté, si elle n'est limitée à aucune catégorie de la population, est plus répandue parmi les francophones que parmi les anglophones. En 1961, les francophones, plus nombreux dans les classes inférieures de revenu¹, formaient une plus forte proportion des victimes de la pauvreté. Le taux de fréquence de certaines caractéristiques de cet état — chômage, instruction rudimentaire et concentration dans les métiers manuels, notamment — était plus élevé chez les francophones. Examinant les divisions de recensement² qui renferment de nombreuses zones de pauvreté rurale, telle que la définit l'ARDA, nous constatons que beaucoup de régions à majorité francophone en font partie.

212. Pour mettre fin au cycle de la pauvreté, considérée sous l'angle socio-culturel, il faut comprendre le milieu de ceux qui en sont victimes. Bien que tous les cas de pauvreté présentent des caractéristiques communes, les problèmes des régions à faibles revenus, où est concentré un groupe ethnique, seront différents de ceux qui se posent dans une région où la majorité appartient à un autre groupe. On n'a accordé jusqu'ici, chez nous, que peu d'attention aux aspects socio-culturels de la pauvreté, non plus qu'aux besoins probablement différents des familles francophones et anglophones à faible revenu ; aussi n'est-il pas étonnant que nous ne disposions que d'un nombre restreint de données pertinentes.

213. La pauvreté est reliée aux deux phénomènes définis précédemment : l'effet cumulatif des facteurs retenus et le développement économique. D'une part, la constellation « instruction-profession-

Pauvreté et
origine ethnique

Dynamique de
la pauvreté

1. À Montréal, 29 % des Canadiens d'origine française, contre 17 % d'origine britannique, gagnaient moins de \$ 3 000 par année, en 1961 ; à Ottawa, les pourcentages étaient respectivement de 30 et de 16, et, à Toronto, de 27 et de 17. Ces chiffres se rapportent aux seuls effectifs masculins et excluent les chômeurs et ceux qui ne cherchaient pas de travail lors du recensement.

2. On en trouvera la liste dans HELEN BUCKLEY et EVA TIHANYI, *Politiques canadiennes de rajustement rural — Étude des répercussions économiques des programmes ARDA, PFRA et MMRA, étude spéciale n° 7 du Conseil économique du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, pp. 215-218.

revenu » tend à perpétuer la pauvreté. D'autre part, le développement économique et les changements qu'il entraîne concourent à dévaluer le peu d'instruction et d'expérience professionnelle des économiquement faibles. Mais, comme elle crée sa propre dynamique sociologique et psychologique, la pauvreté constitue en soi un problème à traiter isolément.

4. Facteurs liés aux institutions

Règles et pratiques

214. Les règles et pratiques ayant cours dans le monde du travail sont à l'origine d'un quatrième phénomène directement lié au statut socio-économique. Avant même qu'un individu s'intègre au monde du travail, son statut social et économique a déjà été en partie déterminé par les milieux démographique, historique et culturel, et les divers facteurs étudiés précédemment. Or, dès qu'il entre dans le monde du travail, intervient un ensemble complètement nouveau de facteurs qui freineront ou faciliteront ses progrès. Ces facteurs expliquent fort justement les disparités de statut entre francophones et anglophones, puisque c'est dans le monde du travail que les différences linguistiques et culturelles se répercutent sur les plans économique et social. Les termes « francophone » et « anglophone », jusque-là simples étiquettes commodes appliquées aux deux communautés linguistiques, acquièrent une signification nouvelle à mesure que nous découvrons l'effet profond de la langue et de la culture sur les disparités socio-économiques.

215. La langue et la culture jouent un rôle important dans le monde du travail. Comment, par exemple, l'individu réagit-il au moment où il s'y intègre ? Ses traits culturels l'amènent-ils à limiter dès le départ sa recherche d'un emploi aux secteurs ou aux régions où il serait parmi les siens ? Son ambition est-elle émoussée par l'idée que ses chances de succès sont faibles, quoi qu'il fasse ? A-t-il reçu de son milieu une orientation qui lui permette de s'adapter aux exigences des postes de commande, dans la fonction publique ou dans le monde des affaires, et à la mentalité qui règne dans ces milieux ? Les institutions du monde du travail feront-elles obstacle à son avancement ? Sera-t-il exposé à des mesures discriminatoires, du fait de son origine ethnique ou de sa langue ? Aura-t-il à rivaliser avec d'autres dans une langue et un milieu culturel qui ne soient pas les siens ? Sera-t-il mis en présence de systèmes de recrutement, de formation et de promotion d'une conception qui ne lui est pas familière ?

216. Dans les deuxième et troisième parties de ce livre, nous nous efforçons d'apporter des réponses à ces questions. Puisqu'il est indé-

niable que les conditions de travail se répercutent sur la carrière et le revenu des individus, les disparités socio-économiques entre les deux groupes s'accroîtront du fait que les francophones, en raison de leur langue et de leur culture, éprouvent de plus grandes difficultés que les anglophones dans la fonction publique fédérale et l'entreprise privée. Par conséquent, ces disparités découlent aussi des règles et des pratiques ayant cours dans le monde du travail.

217. Au-delà des facteurs mesurables, parmi lesquels l'instruction et la profession, il existe des causes plus profondes de disparité socio-économique entre Canadiens. Nous les avons groupées sous quatre titres : l'effet cumulatif des caractéristiques personnelles, le développement économique, la pauvreté, les règles et pratiques du monde du travail.

Résumé

218. Le citoyen est touché de diverses manières par l'activité du gouvernement fédéral. Des engagements financiers considérables, des liens complexes avec l'économie exercent une influence à la fois nationale et régionale sur le développement industriel, l'emploi, et la stabilité économique. Au double titre d'employeur et d'acquéreur de biens et de services, le gouvernement fédéral est une source directe de revenus pour nombre de Canadiens. Depuis quelques années, d'ailleurs, les pouvoirs publics ont dû concevoir des relations nouvelles et plus étroites avec l'entreprise privée.

Rôle du gouvernement fédéral

219. Plus que jamais il importe que les décisions et les initiatives du gouvernement canadien tiennent compte de l'existence et des ressources des deux communautés linguistiques. Ce principe est maintenant largement admis dans les relations intergouvernementales, car le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et la coordination de leurs activités sont essentiels à la solution des problèmes d'aujourd'hui. En accordant peu de place à la langue et à la culture françaises dans ses rouages administratifs, le gouvernement fédéral ne peut remplir son devoir à l'endroit de tous les citoyens, francophones comme anglophones.

220. Ministères, organismes, sociétés de la Couronne et forces armées font du gouvernement une institution gigantesque qui, en 1966, comptait 480 000 personnes à son service, soit à peu près 7 % de la population active. Il est de loin le premier employeur au Canada. Ses effectifs correspondent en gros à « la main-d'œuvre des vingt-cinq principales sociétés industrielles du Canada, [et sont] à peu près deux fois plus nombreux que tous les employés des dix gouvernements provinciaux¹ ». Le

Caractère original de l'administration fédérale

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement*, vol. 1, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962, p. 328 (dorénavant cité sous le titre de *Rapport de la commission Glassco*).

personnel au service du gouvernement fédéral est aussi très diversifié ; professions et métiers y sont presque tous représentés.

221. Le personnel de la fonction publique se distingue de l'ensemble de la population active par une proportion plus forte de travailleurs spécialisés et de techniciens. Les administrateurs et les spécialistes y sont un peu plus nombreux que dans la plupart des industries, tandis que la proportion des travailleurs manuels y est sensiblement inférieure. Au cours des dernières années, le besoin d'un nombre sans cesse accru de scientifiques et de techniciens est encore venu grossir les rangs des « cols blancs ». Les fonctionnaires ont donc un niveau d'instruction supérieur à la moyenne de la population active. En 1961, 19 % avaient fréquenté l'université, contre 10 % pour l'ensemble de la population active.

Bilinguisme
individuel et
bilinguisme
institutionnel

222. La fonction publique du Canada se doit de respecter les droits linguistiques ; aussi a-t-elle le devoir d'être bilingue, ce qui n'est une obligation ni pour le citoyen ni pour le fonctionnaire. Cela nous amène à la distinction essentielle entre bilinguisme institutionnel et bilinguisme individuel¹. La fonction publique doit être bilingue. Elle doit donc être en mesure d'assurer ses services en anglais et en français, et il apparaît impossible qu'une organisation bilingue puisse remplir son rôle sans que certains membres de son personnel s'expriment dans les deux langues. Cependant, bon nombre continueront de n'avoir besoin que d'une seule.

223. Chacun devrait avoir la liberté de travailler dans la langue où il se sent le plus à l'aise. Le fait de ne s'exprimer que dans l'une des deux langues officielles ne doit entraîner de préjudice pour qui que ce soit. Dans la plupart des domaines, il devrait être possible de faire carrière aussi facilement en français qu'en anglais. Institution bilingue, l'administration fédérale doit être conçue selon des modes structurels qui garantissent aux fonctionnaires la liberté de travailler et de progresser professionnellement dans leur propre langue.

Bilinguisme
passif

224. De nombreux fonctionnaires auront intérêt à se familiariser avec l'autre langue dans la mesure où leurs chances d'avancement en seront augmentées. Ils pourront travailler indifféremment dans un entourage anglophone ou francophone, ou servir de lien entre les deux milieux. Le bilinguisme individuel ne nécessite pas toujours la maîtrise parfaite de la deuxième langue. Le bilinguisme passif est plus facile à acquérir que le bilinguisme complet ; il consiste essentiellement à savoir lire et comprendre une autre langue et permet, par exemple, de consulter des documents et de suivre des exposés oraux dans cette langue.

Biculturalisme

225. Il convient également de distinguer bilinguisme et biculturalisme, ce qui est loin d'être facile. Si la réalisation du biculturalisme est notre

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1, Introduction générale, § 29.

principal objectif, l'élément langue en est la manifestation la plus aisément définissable. Des structures adaptées aux besoins linguistiques des communautés culturelles permettent à ces dernières de survivre, de se développer et de jouer le rôle qui leur revient. Mais bien avant de proposer les changements qu'il conviendrait d'apporter au fonctionnement de l'administration, il nous faut déterminer, le cas échéant, de quelle manière les anglophones et les francophones manifestent au travail des caractères culturels distinctifs. Si ces caractères sont différents, ont-ils les mêmes chances de s'exprimer ? Dans la négative, quelles en sont les conséquences ? Parmi ces traits culturels, la langue est non seulement l'un des plus perceptibles, mais aussi le plus important. La culture est une réalité plus large que la langue qui l'exprime : c'est « une manière globale d'être, de penser, de sentir¹ ». Quant aux autres caractères, nous aurons à examiner la façon dont ils s'expriment dans l'administration fédérale, à apprécier leur signification et les occasions qu'ils ont de se manifester.

226. Comme la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (commission Glassco) a étudié la situation dans le détail, il y a à peine quelques années, nous en avons été dispensés pour bon nombre des services qui composent l'administration fédérale. Son rapport et d'autres documents officiels nous apportaient une grande partie des données de base nécessaires à notre étude. Du point de vue qui nous occupe, il restait toutefois bien des lacunes à combler. Dans un exposé divergent joint au rapport Glassco, le commissaire Therrien constate : « Il est pratiquement impossible d'obtenir des statistiques précises sur le nombre de Canadiens français dans le service civil, de même que sur le nombre de fonctionnaires bilingues ; il est pourtant très facile d'en obtenir sur l'alcoolisme² ». Cette remarque donnera une idée des problèmes auxquels nous avons à faire face. Pour les résoudre, une enquête de première main s'imposait. Le résultat de nos recherches est consigné dans une quarantaine d'études.

227. Pour la plupart de nos études, nous avons réparti les fonctionnaires selon la langue maternelle, c'est-à-dire, suivant la définition du Bureau fédéral de la statistique, la première qu'on a apprise et qu'on comprend toujours. Nous avons utilisé une classification plus rigoureuse dans les chapitres consacrés au déroulement des carrières et aux forces armées.

228. Dans notre texte nous distinguons « langue de communication avec le public » et « langue de travail ». La première concerne les relations du gouvernement et des organismes fédéraux avec l'extérieur, depuis le simple citoyen jusqu'aux sociétés commerciales et aux autres

Recherches

Critère de classification

Langue de communication avec le public et langue de travail

1. *Ibid.*, § 38.

2. *Rapport* de la commission Glassco, vol. 1, p. 73.

gouvernements. Quant à la langue de travail, c'est celle des échanges entre fonctionnaires ou services dans l'administration. Dans le livre premier nous avons abordé la question de la langue de communication au gouvernement fédéral ; ici nous l'étudions dans le détail. Ce sont toutefois les changements touchant la langue de travail dans la fonction publique qui suscitent les difficultés les plus aiguës et soulèvent les problèmes les plus délicats.

Échelons inter-
médiaire et
supérieur

229. Nous décrivons en termes généraux la fonction publique, mais nous nous attachons surtout à l'examen de la situation linguistique aux échelons intermédiaire et supérieur. Les titulaires des postes importants ont généralement une formation universitaire ; ils remplissent des fonctions de direction, de recherche, exécutent diverses tâches de techniciens ou de spécialistes. En 1965, aux fins de notre recherche, nous avons classé dans les échelons supérieurs ceux dont le traitement annuel était d'au moins \$ 10 000, et dans les échelons moyens ceux qui gagnaient au moins \$ 6 200. Moins du cinquième des fonctionnaires appartiennent à ces catégories, mais c'est là que se prennent les décisions importantes et que s'effectue le travail de recherche ; c'est là aussi que les besoins en personnel et en programmes de formation sont les plus marqués.

230. Sans doute les fonctionnaires parvenus à ces niveaux ne représentent qu'une faible proportion de la population du Canada, plus faible encore par rapport à leur groupe linguistique, s'ils sont de langue française. Bien que cette fraction de la population soit pour peu dans la disparité économique entre francophones et anglophones, la somme du pouvoir politique, économique et social qu'elle détient est déterminante pour l'avenir des deux communautés linguistiques, qu'on les considère séparément ou l'une par rapport à l'autre. Les conditions qui règnent au sein de l'administration fédérale peuvent exercer une profonde influence sur le statut et la participation des fonctionnaires actuels ou éventuels de cette catégorie.

231. La majorité des cadres moyens et supérieurs se trouvent dans des ministères et des services qui relèvent de la Commission de la fonction publique¹ et du Conseil du trésor pour toutes les questions relatives à l'emploi, à la rémunération et à la gestion du personnel. Nos remarques et nos recommandations en ces domaines s'appliquent généralement à des secteurs placés sous la compétence de ces deux organismes. Il existe toutefois certaines administrations et certaines catégories de fonctionnaires qui n'en relèvent pas et qu'il convient d'étudier séparément. C'est le cas des sociétés de la Couronne et autres

1. Cet organisme portait encore le titre de Commission du service civil lorsque nos recherches ont été entreprises. Il a changé de nom en 1967. Nous emploierons l'une ou l'autre dénomination, selon le cas.

organismes autonomes et des très hauts fonctionnaires. Les sous-ministres, les commissaires, les ambassadeurs et les autres hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, les administrateurs des sociétés de la Couronne sont en effet nommés par décret, et non par décision de la Commission, aux termes de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Les cadres supérieurs se répartissent par conséquent en deux catégories selon qu'ils sont nommés par décision de la Commission de la fonction publique ou par décret, distinction dont il sera tenu compte dans nos recommandations.

232. La place des francophones et des anglophones dans les organismes de l'administration fédérale est le fil conducteur de cette deuxième partie. La question doit être examinée sous deux angles. La participation peut s'entendre de la simple présence du fonctionnaire dans les ministères et services, à divers niveaux de traitement, parmi des personnes d'un certain type de formation universitaire spécialisée, ou dans des groupes ayant connu un avancement lent ou rapide. Nous cherchions à établir dans quels secteurs les deux éléments, anglophone et francophone, ont une représentation forte ou faible. Pour cela, nous disposions d'une mesure statistique : en 1965, 22 % des fonctionnaires avaient le français pour langue maternelle. Il y avait donc densité relative de l'élément francophone lorsque sa représentation dépassait ce pourcentage dans un secteur, et au contraire rareté relative au-dessous de cette proportion.

233. Nous ne sommes ni pour le contingentement ni pour une représentation proportionnelle. Nous n'entendons pas que tout secteur de la fonction publique doive être francophone à 22 %, ou encore à 26 %, proportion des Canadiens de langue française dans l'ensemble de la population active en 1961. Il ne s'agit là que de points de référence servant à déterminer si dans tel secteur ou telle catégorie les francophones sont relativement nombreux ou peu nombreux. La proportion de francophones qui serait souhaitable dans les divers services ne peut faire l'objet d'une décision générale. Il se peut que 22 % soit raisonnable dans certains secteurs, mais la proportion pourra varier selon les circonstances et les besoins.

234. Le second aspect de la participation des francophones et des anglophones est celui de l'engagement, de l'apport personnel aux tâches du milieu immédiat. Les fonctionnaires des deux groupes linguistiques s'intéressent-ils également au travail et y exercent-ils la même influence ? Dans quelle mesure leurs traditions culturelles peuvent-elles s'exprimer dans l'appareil bureaucratique fédéral ? L'administration fédérale a longtemps estimé que les problèmes linguistiques et culturels n'étaient pas de son ressort. C'est ce qu'atteste la succession des débats politiques suscités par ces questions. Toute revendication

Participation :
présence
physique

Participation :
apport personnel

venant du Canada français était taxée de « politique » et traitée en conséquence. Aujourd'hui, les autorités fédérales s'efforcent d'instaurer un régime d'égalité dans la fonction publique. Mais jusqu'ici leurs efforts n'ont tendu qu'à accroître le nombre des fonctionnaires bilingues. Il est incontestable qu'une réforme des structures s'impose, si l'on veut promouvoir effectivement l'usage des deux langues dans des milieux de travail précis.

235. Qu'une partie de nos constatations aient perdu de leur actualité était inévitable en raison de l'évolution des politiques et des usages en matière de langue dans la fonction publique depuis le commencement de nos travaux. Nous croyons néanmoins que le caractère fondamental de chacun des services a été fidèlement noté, et qu'aucun changement majeur n'a échappé à notre examen.

Plan de la
deuxième partie :
historique

236. Le chapitre VI retrace l'évolution linguistique et culturelle de la fonction publique, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à la transformation de la Commission du service civil en Commission de la fonction publique, en 1967.

Emploi des
langues

237. Le chapitre VII est consacré à l'examen des politiques, des programmes et des pratiques qui ont trait à l'emploi des langues. Nous examinons d'abord la politique des relations avec le public (problème de la langue de communication) et des rapports entre les fonctionnaires (problème de la langue de travail). Cette première étude servira à déterminer dans quelle mesure l'administration fédérale reconnaît l'usage du français. Nous tentons ensuite d'apprécier les connaissances des fonctionnaires en matière de langues, puis le rapport entre l'emploi effectif et l'emploi possible des deux langues officielles. Notre examen porte aussi sur la valeur de certaines règles touchant les contacts avec un public linguistiquement hétérogène, la traduction des divers documents, et les méthodes d'enseignement du français aux fonctionnaires anglophones.

Le recrutement

238. Dans le chapitre VIII nous traitons des modes de recrutement des fonctionnaires, et dans le chapitre IX, de la place des francophones et des anglophones dans la fonction publique.

239. Nos constatations fondamentales ont été les suivantes : il existe un écart considérable entre le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur de langue française et le nombre des diplômés des universités de langue anglaise ; la répartition professionnelle est très différente d'un groupe de diplômés à l'autre ; dans le cadre du programme de recrutement de stagiaires en administration et d'agents du service extérieur, les candidats sont proportionnellement deux fois plus nombreux chez les diplômés des universités anglophones. Comment expliquer ces différences ? La faiblesse du recrutement de scientifiques francophones est-elle attribuable à une insuffisance des promotions

universitaires ? Serait-ce que peu de nouveaux diplômés francophones souhaitent entrer au service du gouvernement fédéral ? Nos réponses sont fondées sur une enquête statistique établissant le rapport entre les promotions universitaires et le recrutement, et sur un sondage d'opinion dans les universités touchant la fonction publique et les avantages ou les inconvénients à y travailler.

240. Le chapitre IX est consacré au déroulement des carrières dans la fonction publique, à l'effet d'une culture dominante sur les membres d'une communauté minoritaire. Nous nous sommes interrogés sur l'importance et sur l'orientation des apports anglophones et francophones dans les divers services, particulièrement dans ceux qui font largement appel aux initiatives créatrices, telles que la formulation des programmes et la recherche. Notre attention s'est portée sur certains faits concernant les deux groupes linguistiques, notamment le degré d'instruction, l'expérience acquise hors de la fonction publique et la mobilité géographique. Ces facteurs expliquent dans une certaine mesure la répartition des postes entre les membres des deux groupes et la situation de chacun dans l'échelle des traitements. La comparaison entre personnes de milieux linguistiques différents, à l'intérieur des cadres professionnels ou administratifs, est particulièrement instructive à cet égard. Nous avons aussi examiné l'incidence des structures administratives sur l'utilisation des talents disponibles, en accordant la même attention au comportement social et psychologique des petits groupes de travail qu'à l'organisation des grands ensembles administratifs. Le véritable milieu de travail du fonctionnaire est l'équipe dont il fait partie. Ce n'est pas dans un monde abstrait, mais au bureau, sous la pression continue de la besogne, parmi les collègues, les supérieurs et les subordonnés, que s'opèrent les transformations.

Déroulement
des carrières

241. Au chapitre XI, nous étudions séparément les forces armées, qui constituent un ensemble homogène et possèdent des traditions originales. Ajoutons que leurs effectifs forment plus du cinquième du personnel du gouvernement fédéral et qu'en raison du traitement spécial octroyé aux familles des militaires et aux anciens combattants, leur influence s'étend plus loin encore.

Les forces
armées

242. Tout en nous efforçant d'examiner la situation actuelle dans une perspective historique, nous n'avons cessé, au cours de cette étude, de nous intéresser à l'avenir. La fonction publique doit tenir compte des aspirations de tous les Canadiens ; ce principe a été affirmé plus d'une fois par le gouvernement fédéral, et par la plupart des chefs politiques, aux échelons provincial et fédéral. Notre rôle aura été de proposer des moyens de traduire un principe encore général en un programme complet et réalisable (chapitre X).

Perspectives

243. La menace qui plane sur l'existence du Canada exige que la fonction publique adopte une attitude tout autre face aux questions linguistiques. Le débat ne porte plus, en effet, sur l'efficacité, le mérite personnel, le « patronage » ou la représentation, mais sur l'alternative : réforme ou rupture. Le changement ne peut tarder, et aucune institution n'en a autant besoin que l'administration fédérale.

244. Devant le nouvel élan du Canada français, la crainte semble avoir été la première réaction de ce corps ancien, vaste et complexe qu'est la fonction publique. Cet élan, assorti d'exigences aussi pressantes que légitimes en matière de langue et de culture, est riche de possibilités pour la fonction publique et pour le pays en général. Dans cette perspective, nous avons pu effectuer notre étude avec optimisme.

245. La double question de la participation des francophones à la fonction publique fédérale et de la langue employée par les services administratifs dans les relations avec le public, remonte à l'époque qui a précédé la Confédération¹. Nous nous bornerons, pour notre part, à en suivre l'évolution depuis 1867, ne faisant état que des problèmes de langue ou de culture dont le Parlement et le cabinet auraient été saisis ou auraient eu à s'occuper. Nous avons laissé de côté les manifestations du mécontentement québécois à l'égard de la fonction publique, lorsqu'elles n'ont pas été portées devant ces corps politiques. Dans notre examen des crises successives qui ont suscité une réaction politique du Parlement ou du cabinet, nous ne tenterons pas de retracer l'histoire générale de la fonction publique ni de rendre compte, jour pour jour, des usages qui s'y sont établis en matière de langue. Notre propos est de situer dans un cadre historique notre étude sur la fonction publique, et de montrer en même temps qu'il importe que le gouvernement définisse ses buts et détermine les moyens à mettre en œuvre.

Domaine couvert
par le présent
chapitre

246. Le gouvernement ne s'est pas toujours soucié, depuis 1867, d'assurer aux francophones leur place dans l'administration fédérale. Ce souci, très net lorsque la fonction publique a été réaménagée au début de la Confédération, s'est passablement atténué par la suite, ne se manifestant que sporadiquement jusqu'aux années 30. Il a reparu alors, axé principalement cette fois sur le statut du français comme langue de communication avec le public dans les services fédéraux. Les protestations affluaient de certains milieux du Canada français : la langue française, disait-on, n'avait à peu près aucun statut dans la fonction publique.

Manque
d'intérêt
soutenu

1. Voir, entre autres, les textes cités dans Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, vol. II, Montréal, Fides, 1960, pp. 127-129.

247. Au cours des années 30, les questions de l'emploi du français et de la participation des francophones ont été associées pour la première fois par ceux qui s'élevaient contre le monolithisme « anglais » de la fonction publique. Depuis les années 40, on les considère comme deux aspects d'un même problème : la formation d'une administration fédérale biculturelle. On sait maintenant qu'il y va du statut et de l'influence des francophones dans la sphère fédérale et qu'il ne peut y avoir amélioration de l'un sans amélioration de l'autre.

248. Jusqu'à tout récemment, ces doléances n'avaient suscité que des crises de courte durée, et peu de répercussions dans le public. L'indifférence et l'inertie dans ces domaines sont presque traditionnelles au Canada. Mais en dépit du passé, le débat public en cours sur ces deux questions autorise à espérer que des réformes équitables soient possibles.

A. Du « patronage » au régime du mérite (début de la Confédération — années 30)

249. Dans l'examen de cette période, nous nous intéressons surtout à la législation, car les lois ayant pour objet de rationaliser les méthodes de nomination ont contribué à réduire la place des francophones dans la fonction publique. En outre, elles renferment le peu de politique qui régissait l'emploi des langues.

L'Acte du
service civil
de 1868

250. La première loi canadienne sur la fonction publique fut adoptée en 1868¹. Elle ne comportait aucune disposition sur la participation des francophones, mais dans le système peu rigoureux et non centralisé, hérité du régime précédent, les francophones se trouvaient assez bien représentés, du moins numériquement². Les griefs ne faisaient pas défaut pour autant, comme en font foi les chroniques de l'époque qui soulignent l'indignation ressentie par les francophones devant ce qu'ils considéraient comme un monopole anglais des postes clés dans l'administration. Déjà la fonction publique fédérale était dominée par les anglophones, au mécontentement de l'élément de langue française, situation qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

251. Manifestement, ceux qui ont mis sur pied la fonction publique du nouveau dominion n'ont pas su prévoir un ordre administratif adapté à un pays fédéral bilingue. Mais le Canada du XIX^e siècle pré-

1. L'Acte du service civil du Canada, 1868, S. C. 1868, 31 Vict., chap. 34.

2. On ne possède pas de chiffres exacts pour l'année 1868, mais un spécialiste de l'administration publique au Canada, J. E. Hodgetts, rapporte que, d'après une liste datant de 1863, 161 des 450 fonctionnaires du siège administratif de la fonction publique du Canada-Uni étaient francophones, soit 36 %. Ils devaient donc pour la plupart occuper des postes subalternes, puisqu'ils recevaient moins de 20 % des traitements. Voir J. E. HODGETTS, *Pioneer Public Service : An Administrative History of the United Canadas, 1841-1867*, collection « Canadian Government Series », n° 7, Toronto, University of Toronto Press, 1955, p. 57.

sente des circonstances atténuantes : le régime politique était relativement peu centralisé et le gouvernement fédéral n'exerçait guère qu'une influence indirecte sur la vie économique et sociale du nouveau pays. Dans la fonction publique, les pratiques de recrutement, reposant sur le « patronage » et la représentation proportionnelle, assuraient dans une certaine mesure la participation des deux groupes culturels. En vertu de la loi adoptée en 1868, les nominations se faisaient à partir de listes de candidats désignés par les ministres et reçus à un examen établi par un jury de sous-ministres ; parfois on permettait aux candidats de se présenter jusqu'à deux ou trois fois à cet examen. Ainsi, les candidats ayant des relations politiques ou des états de service au sein du parti au pouvoir étaient à peu près assurés d'être choisis. Ce système avait aussi pour effet de garantir des emplois aux francophones. Selon les usages politiques et les idées de l'époque, ils avaient droit à leur « représentation », et le « patronage » contribuait à la leur assurer. Pour la majorité des fonctionnaires et des hommes politiques fédéraux, tant anglophones que francophones, « patronage » et représentation se trouvaient associés de façon étroite, voire légitime.

252. Cette situation allait changer progressivement. En 1882, une nouvelle loi, inspirée des recommandations d'une commission chargée d'enquêter sur la formation d'une commission du service civil¹, instituait un jury d'examineurs chargé de dresser des listes de candidats admissibles à partir desquelles les ministres pourraient faire leurs nominations. On devait tenir périodiquement des examens dans les grandes villes pour constituer ces listes. La loi stipulait que ces examens se passeraient par écrit, « autant que possible », et « en langue anglaise ou française, ou dans les deux langues, au choix du candidat ». Les examens d'entrée ou de promotion, et toute nouvelle règle s'y rapportant, devaient être annoncés en anglais et en français dans la *Gazette du Canada*². En élaborant cette loi, le Parlement s'était intéressé principalement au « patronage » et avait à peine abordé la question de l'emploi des langues dans la fonction publique. D'ailleurs, n'était pas prévue dans la loi la mise en œuvre de la recommandation de la commission voulant que tous les fonctionnaires en poste au Québec fussent à même de parler le français et l'anglais pour bien s'acquitter de leur tâche.

Naissance
du régime
du mérite (1882)

253. La loi de 1882 constituait donc une première rupture avec les conventions solidement enracinées du « patronage ». Si ses répercussions sur les usages furent à peine perceptibles, elle n'en introduisait pas moins les notions de mérite personnel et d'efficacité dans l'admini-

1. Il s'agit de la « Royal Commission to Inquire into the Organization of the Civil Service Commission » (désignée en français sous le nom de « Commission du service civil »), créée en 1880, qui présenta son rapport en 1881.

2. L'Acte du service civil du Canada, 1882, S. C. 1882, 45 Vict., chap. 4, art. 6. 28, 29.

nistration fédérale. Il faudrait encore des années avant que les fonctionnaires soient nombreux à comprendre qu'une méthode plus rigoureuse dans les décisions relatives au personnel s'imposait au gouvernement, s'il voulait bien s'acquitter de ses obligations.

Amendements
de 1884 et de 1888

254. Ni les amendements de 1884, ni une refonte l'année suivante, n'ont sensiblement modifié l'effet de la loi dans les domaines qui nous intéressent. Cependant, les importantes révisions effectuées en 1888 prévoyaient, entre autres, une prime de 50 dollars pour l'aptitude à « la composition française par les candidats anglais, [et à] la composition anglaise par les candidats français » ; désormais les examens d'entrée n'auraient lieu qu'une fois par an, soit en anglais, soit en français, mais non plus simultanément dans les deux langues, et les diplômés des universités canadiennes et du Collège militaire royal en seraient exempts¹. À Laurier, chef de l'opposition, qui l'interrogeait sur ce sujet à la Chambre des Communes, le secrétaire d'État répondit qu'en raison de la prime au bilinguisme, il n'y avait plus lieu de permettre aux candidats de passer l'examen dans les deux langues. On ne demanda pas plus d'éclaircissements².

Création de la
Commission du
service civil
(1908)

255. En 1908, à la suite des recommandations d'une commission d'enquête nommée en 1907³, était franchie la deuxième étape de la rupture avec le « patronage ». Créée pour mettre en application le principe de la nomination au mérite, la Commission du service civil fut dotée des pouvoirs nécessaires pour examiner et engager les candidats⁴. En fait, son champ d'action était fort restreint. Les auteurs de la loi ont fait en sorte que la règle du mérite n'empiète pas trop sur la pratique du « patronage » en limitant la compétence du nouvel organisme à certains secteurs rattachés au siège de la fonction publique à Ottawa⁵. Ainsi, les chefs de service et les hommes politiques conservaient leur autorité sur tous les postes hors d'Ottawa et sur bon nombre de postes à Ottawa même.

La Commission
du service civil
est chargée du
recrutement
(1918)

256. La guerre de 1914 et ses exigences ont convaincu le gouvernement fédéral qu'il fallait faire reposer sur une meilleure base les principes du mérite et de l'efficacité. La loi de 1918⁶ entraîna une vaste réorganisation de la fonction publique et marqua une étape très importante vers l'établissement d'un régime universel fondé sur le mérite. Désormais, tout le recrutement dépendrait d'une Commission

1. Acte modifiant « l'Acte du service civil... » S. C. 1888, 51 Vict., chap. 12, art. 4-6.

2. Chambre des Communes, *Débats*, 1888, 2^e session, vol. II, p. 1470.

3. Il s'agit de la « Commission to inquire into and report on the operation of the existing Civil Service Act and relating legislation with view to proposing such changes as may be deemed advisable ».

4. Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, S. C. 1908, 7-8 Éd. VII, chap. 15.

5. Commission du service civil du Canada, *Administration du personnel dans le service public — Revue de la législation régissant le service civil*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1959, p. 6.

6. Loi du service civil, 1918, S. C. 1918, 8-9 Geo. V, chap. 12.

du service civil vraiment indépendante et ne relevant que du Parlement¹. La Commission vit s'accroître considérablement ses pouvoirs, et fut considérée comme le service clé qui se chargerait de promouvoir l'organisation rationnelle du recrutement dans la fonction publique fédérale.

257. Quant à l'emploi des langues, la loi de 1918 reprenait telles quelles les dispositions de la loi précédente. Aucune des deux principales lois adoptées pour régir la fonction publique au cours du premier demi-siècle de la Confédération (celle de 1908 et celle de 1918) n'avait tendu à modifier sensiblement les pratiques ayant cours dans le recrutement ou au travail, ni à les codifier formellement.

258. Après l'adoption de la loi de 1918, 12 années se sont encore écoulées sans que soit prise une seule mesure relative à la langue ou à la représentation. En effet, ces sujets n'ont été abordés qu'une seule fois dans ce laps de temps. En 1923, l'article 19 des Règlements du service civil² réaffirmait le principe selon lequel les examens pouvaient tous être passés en anglais ou en français, la langue choisie par le candidat devant être indiquée dans la demande d'inscription.

L'article 19
(1923)

259. Après 1918, les ministères ont maintenu leur autorité sur un grand nombre de décisions relatives au personnel, et les modifications aux règlements de la Commission du service civil des années 20 et 30 ont encore restreint les pouvoirs de cet organisme. En dépit de ces limitations, les principes du mérite et de l'efficacité incarnés par la Commission prenaient de plus en plus d'importance tandis que la conception traditionnelle de la représentation était en recul.

260. La création de la Commission du service civil a été suivie d'une chute de la proportion des francophones au sein de la fonction publique. Nous ne disposons pas de chiffres précis, mais les francophones auraient formé, semble-t-il, quelque 22 % des effectifs fédéraux en 1918, et seulement 13 % en 1946³. Ce recul s'explique en partie par le nombre des anglophones entrés dans la fonction publique fédérale en vertu de la priorité accordée aux anciens combattants.

Déclin de la
représentation
francophone

261. La place des francophones dans la fonction publique devait se ressentir du déclin de leur proportion. La supériorité des anglophones tenait pour une part à ce que leur enseignement était plus orienté vers la technique et le commerce, surtout au second degré. Alors que par le passé le recrutement des francophones et des anglophones avait souvent emprunté la voie du « patronage », les premiers se voyaient maintenant plus ou moins tenus à l'écart, faute d'une préparation technique suffisante. Ce désavantage était aggravé par les modes de recrutement de la Commission du service civil, élaborés en fonction des

Déclin de la
participation
francophone

1. Commission du service civil, *Administration du personnel dans le service public*, p. 6.

2. Commission du service civil, « Règlements du service civil », 1923, p. 9.

3. Chambre des Communes, *Débats*, 1946, 2^e session, vol. IV, p. 3550.

Efficacité et
unilinguisme

systèmes d'enseignement de langue anglaise. Même traduits en français, les examens correspondaient au système de pensée et au caractère culturel du Canada anglais.

262. Comme ni la Commission du service civil ni les hauts fonctionnaires des ministères n'associaient l'emploi des langues et la participation à l'efficacité administrative, les chances des francophones se trouvaient encore réduites. On envisageait à peine que le français pût être reconnu comme langue de travail à Ottawa, au siège d'une administration fédérale en expansion. L'étroitesse des vues de la Commission du service civil ressortait d'autant plus dans les pratiques adoptées pour les communications avec le public. Se soumettant au principe du mérite, on ne tenait plus compte officiellement que des diplômes et de l'expérience technique¹. Même pour des postes où les titulaires se trouvaient en contact avec un public mixte, on prenait rarement en considération la connaissance des langues officielles chez les candidats. Il ne venait guère à l'esprit des hauts fonctionnaires de l'époque que des services unilingues dans un pays formé de deux grandes communautés linguistiques fussent d'une inefficacité flagrante, voire entachés d'injustice. Les milieux officiels n'ont commencé à se montrer plus sensibles aux réalités du fédéralisme canadien que longtemps après 1918.

263. Si en principe on ne tenait pas compte de la langue du candidat, celle-ci était souvent « prise en considération » de manière non officielle. Des fonctionnaires bilingues étaient indispensables pour certains types de postes, notamment au Québec, mais il était plus difficile pour les « bilingues » (comme on appelait alors les francophones) d'accéder aux échelons moyens ou supérieurs de la fonction publique. Si les francophones s'avisèrent de protester, ils s'exposèrent au reproche de mettre des entraves au régime du mérite.

B. Intensification de la lutte à partir des années 30

264. Le déclin proportionnel des francophones, manifeste à tous les échelons de la fonction publique à compter de 1918, était particulièrement accusé chez les hauts fonctionnaires. L'usage voulant qu'on assigne aux francophones des fonctions surtout honorifiques n'était pas disparu, mais était en régression. Les autorités fédérales, tant administratives que politiques, demeuraient insensibles à ces phénomènes. Il fallut un incident retentissant, comme celui qui se produisit à l'occasion de la Conférence économique impériale de 1932, pour secouer leur indifférence.

1. Malgré les affirmations de principe, les relations politiques et certaines considérations d'ordre ethnique ou religieux influèrent considérablement sur les décisions.

265. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, O. D. Skelton, avait fait effectuer diverses études en vue de la Conférence. Par reconnaissance envers les fonctionnaires qui avaient rédigé les exposés, le premier ministre, R. B. Bennett (qui devait diriger la délégation canadienne), et O. D. Skelton, les nommèrent conseillers de la délégation. Bennett en présenta la liste à son cabinet.

L'incident de
la Conférence
impériale

266. Après avoir parcouru cette liste, un ministre fit observer qu'elle ne renfermait pas un seul nom français. Le cabinet s'alarma, et pour « redresser » la situation, fit nommer quelques conseillers francophones. Malgré cette concession aux usages politiques, une vive discussion s'éleva entre ministres francophones et anglophones, compromettant l'harmonie qui s'était établie entre eux. Le premier ministre critiqua tous ses collègues francophones, les accusant de considérer la fonction publique comme un vulgaire instrument de « patronage¹ ».

267. L'incident fit une forte impression sur Skelton, qui s'efforça par la suite d'engager des diplômés des universités francophones pour le ministère des Affaires extérieures, alors en voie d'organisation. Les résultats de ses efforts furent modestes mais eurent des répercussions durables. Nombre de fonctionnaires de langue française, aujourd'hui encore, se sentent plus à l'aise au ministère des Affaires extérieures que dans la plupart des autres, et beaucoup ont emprunté cette voie pour occuper ensuite des postes importants dans d'autres ministères.

268. Le point de vue du premier ministre sur l'attitude des francophones à l'égard du « patronage » était typique des années 30 et des années 40. Il ne taisait qu'une chose : la facilité avec laquelle les Canadiens anglais sanctionnaient cette situation. La plupart des ministres et des députés francophones ne manifestaient guère d'intérêt pour la nouvelle politique de la Commission du service civil en matière de personnel. Ils se contentaient de perpétuer de vieilles pratiques, plutôt que de chercher comment la fonction publique pourrait adapter aux talents et aux besoins de la population francophone sa conception de l'efficacité d'une organisation rationnelle.

269. Mais il y eut une exception notoire, Ernest Lapointe, ministre de la Justice et leader du groupe québécois dans le gouvernement King de 1935². Il devait se révéler comme le champion des droits des francophones dans la fonction publique, peu après avoir assumé un rôle central dans le gouvernement. Par la suite il devait être le porte-parole des siens pour formuler une longue suite de griefs plus ou moins importants. Ce rôle allait de soi pour le leader du groupe québécois. En revanche, la détermination et la patience avec lesquelles il s'en

Ernest Lapointe

1. Propos rapportés dans une entrevue par Norman Robertson, le 1^{er} mars 1966.

2. Pour les §§ 269-279, les matériaux ont été tirés des papiers Lapointe qui sont accessibles au public, aux Archives publiques du Canada.

acquitta en dépit de toutes les rebuffades et, plus encore, son aptitude à saisir toutes les dimensions du problème, étaient exceptionnelles à l'époque. Il était assailli de requêtes de faveurs par ses électeurs québécois et de plaintes touchant la représentation francophone, et il s'employait, en bon chef politique, à satisfaire le parti. À compter de 1935, toutefois, il eut à affronter des griefs d'un ordre bien différent. De tous les coins du pays s'élevaient les protestations de francophones contre l'insuffisance des services dispensés en français. Sur les deux plans, il œuvra sans relâche, même si ses efforts ne devaient pas toujours être couronnés de succès. À cette époque, même les plus légères concessions aux francophones étaient jugées ruineuses et malavisées par la majorité anglophone. Le biculturalisme n'était pas encore un objectif reconnu.

**L'affaire de
Trois-Rivières**

270. Une affaire retentissante, vers la même époque, devait aviver le mécontentement du Canada français. En 1935, une grève importante s'étant déclarée à Trois-Rivières, le ministère fédéral du Travail dépêcha sur les lieux trois fonctionnaires pour procéder à l'arbitrage. Tous les trois ne sachant que l'anglais, leurs services s'avèrent inutiles. De plus, leur attitude, jugée hautaine, irrita profondément les deux parties. Le ministre du Travail resta interdit devant l'âpreté des plaintes qui fusèrent à la Chambre. La langue des relations professionnelles avait toujours été l'anglais et les revendications en faveur du français étaient sans précédent dans ce domaine. Personne ne nia cependant leur bien-fondé, et le ministre dut promettre qu'à l'avenir on s'efforcerait de trouver des fonctionnaires bilingues.

**L'amendement
Lacroix (1938)**

271. Des incidents comme celui de Trois-Rivières et l'action menée en coulisse par Lapointe aboutirent à un résultat modeste mais de portée considérable : l'adoption en 1938 d'un amendement à la Loi du service civil, l'amendement Lacroix, comme on l'appela. Il était conçu en ces termes :

Sauf dispositions expressément contraires, toutes les nominations au service civil ont lieu par voie de concours subordonné et conformément aux dispositions de la présente loi, et les emplois sont tenus durant bon plaisir ; toutefois, aucune nomination permanente ou temporaire ne doit être faite à un emploi local dans une province, et aucun employé ne doit être transféré d'un emploi dans une province à un emploi local dans la même ou une autre province, qu'il soit permanent ou temporaire, jusqu'à ce que le candidat ou employé se soit qualifié, par voie de concours, dans la connaissance et l'usage de la langue de la majorité des personnes avec lesquelles il est tenu de traiter ; toutefois, cette langue doit être le français ou l'anglais¹.

272. Les débats soulevés par ce projet d'amendement permirent d'observer, au sein de la Chambre, un début d'intérêt pour le bilin-

1. Loi modifiant la Loi du service civil, S. C. 1938, 2 Geo. vi, chap. 7, art. 1.

guisme. Après la deuxième lecture, bien que d'accord sur l'objet de l'amendement, le chef de l'opposition, R. B. Bennett, exprima la crainte que certaines nominations échappent au régime du mérite. À la dernière lecture, des députés de l'opposition dirent redouter que le critère de la « langue des habitants du lieu » ne soit appliqué aux techniciens et aux scientifiques dont les fonctions ne comportaient pas de contacts avec le public. Bennett objecta finalement que le texte proposé ne prévoyait pas de services dans la langue d'une minorité locale relativement importante. Les porte-parole du gouvernement, Ernest Lapointe et Fernand Rinfret, rétorquèrent qu'on devait faire confiance, dans ce cas, à la Commission du service civil pour parvenir à un arrangement équitable¹.

273. L'amendement Lacroix n'eut qu'un effet négligeable sur l'emploi des langues et le recrutement, sans doute parce que le pouvoir réel appartenait toujours aux chefs de service, qui en méconnaissaient généralement les dispositions. À partir de l'amendement Lacroix, la Commission du service civil a établi en 1942, peu après la mort d'Ernest Lapointe, l'article 32^a de ses Règlements. Cet article accordait aux sous-ministres le pouvoir de déterminer si la connaissance des deux langues était requise des candidats aux postes à occuper dans des localités où les deux langues avaient cours². L'amendement revêtait néanmoins une grande signification, car pour la première fois le Parlement reconnaissait explicitement la nécessité des deux langues dans la fonction publique fédérale. Dans les lois antérieures, les dispositions relatives à l'emploi des langues avaient été considérées comme accessoires ; en 1938, la question recevait enfin une attention pertinente des législateurs.

274. Lapointe avait nourri l'espoir que l'amendement Lacroix déterminerait un fort mouvement des francophones vers la fonction publique. Jusqu'à sa mort, survenue prématurément en 1941, il devait s'y employer sans relâche. Ses efforts connurent peu de succès dans l'administration fédérale, celle-ci devenant au contraire plus anglophone du fait d'une expansion exceptionnelle occasionnée par la seconde guerre mondiale. Plus que jamais, l'état d'urgence rendait le recrutement tributaire des relations personnelles ou professionnelles. Les francophones se virent tenus davantage à l'écart et l'objet de l'amendement fut oublié.

275. Lapointe était conscient de cet état de choses et de ses répercussions, au Québec et ailleurs, sur les rapports entre francophones et anglophones. Il tenta d'y intéresser ses collègues de langue anglaise, mais la plupart restèrent sourds à ses adjurations. Nous citerons une

Article 32^a des
Règlements du
service civil
(1942)

Les répercussions
de la guerre

Lapointe et
C. D. Howe

1. Chambre des Communes, *Débats*, 1938, 3^e session vol. II, pp. 1526-1529.

2. Commission du service civil, « Règlements du service civil », 1942, p. 13.

lettre, caractéristique à cet égard, que Lapointe adressait, le 3 décembre 1940, à C. D. Howe, titulaire de l'important ministère des Munitions et approvisionnements :

À la suite de notre conversation d'hier, j'ai poursuivi mes recherches sur la raison d'une telle prépondérance des anglophones (pour ne pas dire l'exclusion totale des autres) dans les nominations au ministère des Munitions et approvisionnements. Vous aviez l'impression, tout comme M. Power, que c'est là une conséquence de l'amendement Lacroix. C'est une erreur, puisque la Commission du service civil a édicté ce qui suit¹. . .

276. Il poursuivait en citant et expliquant les règlements de la Commission du service civil. Selon Lapointe, les fonctionnaires chargés du recrutement au ministère de Howe méconnaissaient systématiquement les dispositions relatives à l'engagement de personnes bilingues ; il proposait en outre un moyen de les faire respecter, puis terminait en ces termes :

Je vous suis reconnaissant d'avoir exprimé une pleine compréhension de la difficulté et du problème que crée la situation actuelle, et de votre empressement à prendre des mesures pour y remédier. Comme je vous le disais hier, vous avez accompli un travail si magnifique et si considérable dans la poursuite de l'effort de guerre, qu'il en est plus cruel de penser qu'exclure presque totalement les Canadiens français des activités de votre ministère peut rompre dangereusement l'unité essentielle. Je persiste à croire qu'il est possible d'apporter des changements propres à améliorer considérablement la situation que je vous ai exposée¹.

Refus de Howe

277. La réaction de Howe fut nettement négative. Son porte-parole, le ministre suppléant Angus MacDonald, assura à Lapointe que le ministère des Munitions et approvisionnements n'avait, au cours des six derniers mois, épargné aucun effort pour recruter un plus grand nombre de fonctionnaires bilingues ; il considérait que les changements recommandés étaient de nature à « limiter sans raison l'éventail de la sélection² ». Le paradoxe de cette affirmation a dû piquer Lapointe. Ayant mené son enquête personnelle, il savait pertinemment que déjà « l'éventail de la sélection » devait être forcément restreint pour le ministère de Howe, puisqu'il ne s'y trouvait pas un seul fonctionnaire de langue française au 22 novembre 1940. Il en était ainsi non seulement à Ottawa, mais dans les services installés au Québec.

278. Les rares succès remportés par Lapointe étaient des victoires sur une résistance à peine concevable aujourd'hui. Il ne fallut pas moins d'un an, par exemple, pour que le cabinet et les fonctionnaires supérieurs acceptent de remplacer dans les bureaux de la fonction

1. Archives publiques du Canada, Fonds des manuscrits n° 27, série III, B 10, vol. XXXIII dossier n° 148. Le texte anglais de ces citations se trouve à l'appendice VIII.

2. Lettre d'Angus MacDonald à Ernest Lapointe, le 11 décembre 1940. Archives publiques du Canada, Fonds des manuscrits n° 27, série III, B 10, vol. XXXIII, dossier n° 148. Le texte anglais de la citation se trouve à l'appendice VIII.

publique au Québec les annuaires téléphoniques anglais par des annuaires bilingues. Il fallut vaincre la même résistance pour procurer un appareil téléphonique particulier au seul commissaire francophone de la Commission du service civil. De nombreux députés du Québec s'étaient plaints de ce que les secrétaires recevant leurs appels ignoraient le français ; Lapointe voulut faire installer des lignes distinctes, reliées directement au bureau de chaque commissaire, mais le contrôleur du Trésor rejeta sa demande, invoquant le manque de crédits. Aussi Lapointe dut-il harceler le ministre des Finances pendant des semaines avant que l'on ne revienne sur cette décision.

279. Un autre exemple des efforts de Lapointe nous est fourni par de nouveaux démêlés avec C. D. Howe à propos de l'affectation à Québec d'un acheteur du ministère des Munitions et approvisionnements. En réponse à une lettre de Lapointe, Howe lui écrivait le 8 mai 1941 :

Je crois avoir suffisamment précisé mon attitude à ce sujet. J'ai toujours été désireux de nommer un Canadien français, comprenant combien il est important que notre acheteur à Québec puisse parler français. Mais j'ai réclamé avec non moins d'insistance un sujet possédant l'expérience des achats [...] Je suis toujours disposé et tiens même à nommer un Canadien français si l'on peut en trouver un qui possède la compétence nécessaire.

On imagine aisément l'indignation de Lapointe à la suggestion que « l'expérience des achats » était l'apanage des anglophones. Dès le lendemain, il répondait à Howe :

Vous savez sûrement, autant que moi, que sur plus de trois millions de Canadiens français il est possible d'en trouver un qui soit compétent dans le domaine des achats. La première condition à remplir pour résoudre le problème est de la bonne volonté¹.

280. Le dossier Lapointe montre bien que l'homme politique ne s'est pas borné à chercher des places pour ses électeurs, mais visait plutôt à répandre l'usage du français au sein du gouvernement par tout moyen, que ce fût une loi ou une simple modification à la réglementation et à la pratique administrative. S'il remporta, non sans difficulté, quelques victoires d'importance secondaire, comme l'adoption de l'amendement Lacroix, il faut reconnaître que ses efforts dans l'ensemble sont demeurés infructueux. Il n'est parvenu ni à persuader ses collègues de langue anglaise ni à influencer l'administration de façon déterminante.

281. Notons cependant que Lapointe n'a jamais eu recours aux grands moyens. S'il ne manquait pas d'attirer l'attention de ses collègues anglophones sur « la situation au Québec », à l'occasion de ses requêtes

L'œuvre de
Lapointe

Les causes
de l'échec

1. Archives publiques du Canada, Fonds des manuscrits n° 27, série III, B 10, vol. XXXIII, dossier n° 147. Le texte anglais de ces citations se trouve à l'appendice VIII.

en faveur de l'emploi de la langue ou de la représentation francophone, il n'avait garde de faire appel aux forces conjointes des députés de langue française et des leaders de l'opinion québécoise favorables à ses vues. Il ne semble pas qu'il ait songé à mobiliser contre le cabinet le groupe des députés francophones, ou, en dernier ressort, à démissionner s'il n'obtenait satisfaction au minimum de ses exigences.

282. Lapointe, il est vrai, s'attaquait à une tradition bien ancrée : hommes politiques et administrateurs étaient convaincus que l'usage de deux langues diminuerait l'efficacité des services. La politique linguistique n'avait fait l'objet d'aucune mesure législative entre l'amendement de 1888 (qui accordait une prime de \$ 50 aux fonctionnaires bilingues) et l'adoption de l'amendement Lacroix en 1938, lequel devait demeurer lettre morte en raison de la guerre.

Timbres-poste
et monnaie
bilingues

283. Lapointe a obtenu plus de résultats dans les domaines où le bilinguisme était plutôt symbolique que pratique. Le mot « postes » a fait son apparition sur les timbres en 1927, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Confédération, et a été maintenu pour les émissions subséquentes. Cette discrète reconnaissance du bilinguisme témoigne de la crainte de soulever une vive opposition par une action plus ouverte. Les débats sur la monnaie bilingue, en 1936, ont montré que cette appréhension n'était pas sans fondement.

284. Le Dominion du Canada n'émettait sa monnaie qu'en anglais depuis 1867. À l'occasion, des Canadiens français avaient proposé une monnaie bilingue. Laurier a probablement exprimé la réaction officielle en disant que la chose était possible, mais qu'il ne voyait aucune raison d'aller à l'encontre d'une tradition établie¹. La Banque du Canada, créée en 1934, fut bientôt la seule à pouvoir émettre des billets. Le gouvernement Bennett l'autorisa à en imprimer en français, et à en fournir sur demande aux banques à charte. Ernest Lapointe s'éleva contre cette demi-mesure, mais son projet d'amendement en faveur de billets bilingues fut rejeté. Au cours de la session qui suivit les élections de 1935, le gouvernement libéral amenda en ce sens la Loi sur la Banque du Canada.

285. Le débat sur cet amendement dura une journée. Les propos du chef de l'opposition, R. B. Bennett, illustrent à quel point les milieux politiques de l'époque étaient sensibles aux questions de langue :

Chacun d'eux doit dire, selon sa conscience, si la circulation de billets de ce genre dans un centre presque exclusivement anglais n'est pas pleine de dangers pour l'harmonie qui doit exister entre les races [...] Je déclare, monsieur l'Orateur, que [...] je manquerais à mon devoir et à mon honneur si je n'avertissais pas mes compagnons de la Chambre que je ne saurais

1. Chambre des Communes, *Débats*, 1906-1907, 3^e session, vol. II, p. 3773.

poser un acte de nature à briser l'harmonie, susceptible de supprimer les relations amicales et paisibles qui devraient présider aux destinées de ce grand pays¹.

Un député francophone, intervenant dans le débat, s'interrogea, non sans raison, sur la valeur d'une harmonie qui serait ébranlée par l'émission de papier-monnaie bilingue.

286. L'émission de chèques d'allocations familiales bilingues illustre également les appréhensions des autorités fédérales. Les premiers chèques bilingues furent adressés aux mères de famille du Québec en 1945. On se proposait de les généraliser graduellement aux autres parties du pays, mais on estima la mesure politiquement inacceptable en dehors du Québec. Lorsque l'année suivante il fut question d'étendre l'usage des chèques bilingues au Nouveau-Brunswick, les sept députés libéraux de cette province, consultés par le ministre de la Santé nationale et du bien-être social, se prononcèrent contre le projet. Une nouvelle consultation, quelques années plus tard, aboutit au même échec. Vers la fin des années 50, on projeta de réaliser dans les deux langues une livraison mensuelle des chèques destinés au Nouveau-Brunswick, quitte à prétexter une erreur administrative s'il devait s'ensuivre un tollé général, mais même ce biais aurait été jugé politiquement dangereux, puisque l'idée en fut abandonnée². Pareille résistance à l'innovation confère une teinte d'héroïsme aux efforts déployés par Lapointe au cours des années 30 et 40.

Chèques
d'allocations
familiales
bilingues

C. Nouvel intérêt depuis les années 40

1. Le comité Jean

287. Le débat touchant le bilinguisme dans l'administration fédérale fut ravivé dans le public par la parution, en 1946, du rapport de la « Commission royale chargée d'enquêter sur les classifications administratives du service public » (commission Gordon). Cette commission avait reçu de la Chambre de commerce de Montréal un mémoire volumineux, au retentissement considérable. Celle-ci, s'appuyant sur des documents, y démontrait la faible représentation des francophones dans la fonction publique et affirmait que la discrimination les tenait à l'écart des postes supérieurs. La commission Gordon ne fit aucun cas de ce problème, n'étant pas d'avis, apparemment, que la participation des francophones eût quelque rapport avec l'efficacité administrative.

La commission
Gordon (1946)

1. Chambre des Communes, *Débats*, 1936, 1^{re} session, vol. IV, p. 3854.

2. Les chèques d'allocations familiales sont émis dans les deux langues pour tout le Canada depuis novembre 1962.

288. La publication du rapport Gordon provoqua la colère chez les nationalistes du Québec, ainsi que des protestations de la part de quelques députés fédéraux de langue française. Cinq d'entre eux décidèrent officieusement de poursuivre les discussions, l'enquête et les pressions sur le cabinet.

289. Devant ce mouvement sans précédent, le premier ministre King se vit dans l'obligation de reconnaître le groupe des cinq et de lui concéder, au cours de l'été 1947, le statut officiel de comité. Dirigé par le solliciteur général, Joseph Jean, ce comité fut chargé d'une enquête sur la place des francophones dans les ministères et organismes fédéraux.

Des recommandations mal accueillies

290. Le comité Jean formula une série de recommandations à l'intention du cabinet ; il réclamait la nomination immédiate de trois sous-ministres de langue française et l'établissement d'un système prévoyant la nomination de deux sous-ministres, l'un francophone et l'autre anglophone, dans quatre ministères (Agriculture, Mines et ressources, Justice, Commerce). Ces recommandations suscitèrent des commentaires hostiles dans la presse anglophone et parmi les députés de langue anglaise. De nouveau on soutenait que tout effort pour accroître la participation francophone jouait contre le régime de nomination au mérite, et risquait de démoraliser la fonction publique.

291. Le comité Jean poursuivit son enquête chez les hauts fonctionnaires des ministères. Le rapport qu'il rédigea n'a jamais été déposé en Chambre ni publié, et nous n'avons pu, malgré nos efforts, nous en procurer un exemplaire. On n'a pas trouvé non plus les procès-verbaux des séances du comité¹. En 1948, M. Jean fut nommé juge et le comité dissous.

292. Ces questions sont restées en veilleuse pendant les 10 années qui suivirent. Un fait néanmoins laissait présager ce qui allait advenir. Le 21 août 1950, M. Alexandre Boudreau, commissaire au Service civil, fit circuler un mémoire où il s'élevait contre la détermination exclusive par les ministères de leurs exigences en matière de langue. Il estimait que l'appréciation des connaissances des candidats étant pour le moins difficile, la Commission du service civil était mieux placée que les divers ministères pour appliquer des normes uniformes et acceptables dans toute la fonction publique.

Rapport de la Commission du service civil (1958)

293. En 1958, la Commission du service civil présenta au gouvernement un rapport renfermant des recommandations relatives à une refonte de la Loi du service civil. Trois portaient sur l'emploi des

1. Dans leurs efforts pour retrouver les travaux du comité Jean, nos chercheurs se sont heurtés à des difficultés sans fin. La plupart des personnes qui avaient participé aux travaux du comité nous ont interdit d'utiliser leurs notes, refusant même parfois de nous les montrer. Une personne bien connue pour la part assidue qu'elle avait prise aux séances du comité, a nié connaître quoi que ce soit de l'enquête.

langues¹. La Commission du service civil estimait, tout d'abord, que les fonctionnaires en contact avec le public, dans les localités où l'anglais et le français ont cours, ne devraient pas, en dépit de l'amendement Lacroix, se borner à la connaissance de la langue de la majorité, mais devraient être bilingues. Elle proposait ensuite une modification à l'article 32^a des Règlements du service civil tendant à transférer des sous-ministres à la Commission le soin de déterminer les exigences en matière de langue. Enfin, elle recommandait d'insérer dans la loi un article selon lequel tout fonctionnaire à la tête d'un service comprenant un nombre assez élevé de francophones et d'anglophones devrait posséder suffisamment les deux langues pour diriger le travail. Les trois recommandations ont été acceptées, et la loi a été modifiée en conséquence.

2. *La commission Glassco*

294. L'institution, en 1960, de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (commission Glassco) ranima le débat sur le bilinguisme. La Commission a dû décider si son mandat embrassait les questions linguistiques et culturelles. Les estimant de son ressort, elle mit sur pied, en juillet 1961, un comité spécial du bilinguisme.

295. Ce comité était chargé d'étudier la place des deux groupes culturels et l'emploi des deux langues dans de nombreux domaines de l'administration fédérale, depuis le recrutement des cadres subalternes de langue française jusqu'au coût des formulaires et des manuels bilingues. La conception des anglophones quant à l'efficacité d'une organisation unilingue se trouvait ainsi remise en question. De l'avis du comité, l'insuffisance numérique de fonctionnaires francophones était grave, car elle privait la population francophone des services qu'elle était en droit de recevoir.

296. Au terme d'une étude qui dura près d'un an, le comité communiqua aux commissaires ses constatations et ses conclusions, ainsi que bon nombre de recommandations précises. À son tour, la commission Glassco recommanda dans son rapport :

1. Que le gouvernement fédéral prenne des mesures vigoureuses afin de favoriser la diffusion du bilinguisme chez les employés de l'État sur une base sélective.
2. Que le gouvernement intensifie ses efforts afin d'attirer vers les carrières administratives les jeunes Canadiens de langue française aptes à accéder aux cadres supérieurs et de les y retenir².

1. Commission du service civil, *Administration du personnel dans le service public*, pp. 22, 73, 74.

2. *Rapport* de la commission Glassco, vol. 1, p. 283.

L'un des commissaires, M. Eugène Therrien, alla beaucoup plus loin que ses collègues dans un exposé divergent :

Le bilinguisme n'est pas traité dans l'administration fédérale canadienne comme il devrait l'être, c'est-à-dire comme un instrument d'administration efficace¹.

D. Conclusions

Le passé 297. Dans l'ensemble, la politique de la fonction publique fédérale touchant l'emploi des langues et la participation des francophones, surtout de 1932 à 1962, a subi l'empreinte d'une conception bien particulière de l'efficacité administrative.

298. La conception courante qui associait l'unilinguisme à l'organisation rationnelle et à l'efficacité était acceptée des hommes politiques et des fonctionnaires fédéraux, tant francophones qu'anglophones. Chez ces derniers, la notion d'efficacité correspondait à une ferme croyance dans le mouvement qui, après 1918, avait réformé l'administration fédérale selon des principes progressifs. On ne s'arrêtait guère à l'idée que la connaissance du français ou des deux langues pouvait constituer un critère d'appréciation et un facteur d'efficacité. Les anglophones perspicaces sentaient bien que des fonctionnaires francophones de valeur étaient en butte à des injustices flagrantes, mais cette constatation n'influaient aucunement sur la conception prédominante du mérite et de l'efficacité, et on tenait toujours pour établi que l'anglais demeurerait la principale et, pour ainsi dire, l'unique langue de travail de l'administration fédérale. Encore à l'époque du comité Jean, la pénurie de services en français au Québec et la discrimination exercée contre les francophones dans la fonction publique, notamment à l'échelon supérieur, étaient assimilées à de malencontreux thèmes de doléances qui ne pouvaient mettre en question les principes directeurs de l'administration.

Comment expliquer ces échecs ?

299. Les échecs de réformateurs tels que Lapointe peuvent s'expliquer par le climat qui a régné pendant la seconde guerre mondiale, par des tactiques peu efficaces et par une propagande médiocre. On pouvait toujours interpréter les griefs du Canada français comme des appels à un retour aux jours sombres du « patronage », c'est-à-dire à l'inefficacité, voire à la corruption. Les partisans du français étaient mis dans une position où ils semblaient s'opposer à l'efficacité comme objectif de l'administration. À cette époque, personne ne soutenait que l'usage du français et une plus grande participation des francophones pouvaient accroître l'efficacité de la fonction publique. Il est probable que

1. *Ibid.*, vol. 1, p. 77.

les partisans des réformes n'ont pas insisté sur ce point dans les années 30 à cause de la crise économique, dans les années 40 à cause de la guerre, et aux autres époques parce qu'ils craignaient que l'ampleur d'une résistance instinctive chez les anglophones ne fit obstacle à tout progrès. Quoi qu'il en soit, la plupart des hommes politiques et des fonctionnaires francophones s'étaient probablement résignés à l'interprétation de la situation qui dominait chez l'élément anglophone.

300. Les Canadiens de langue anglaise profitaient des avantages d'une fonction publique unilingue, mais bien inconsciemment, du moins pour la plupart, car la conscience implique un certain choix. Or, aucune autre solution ou formule n'a été sérieusement envisagée. Ce qu'aujourd'hui nous pouvons considérer véritablement comme de la discrimination à l'égard du français et des Canadiens de langue française faisait partie, pour les générations précédentes, d'un ordre de choses naturel, qui était accepté sans contestation par les francophones et par les anglophones, encore que pour des raisons différentes. Les anglophones ne se rendaient pas compte qu'une telle partialité sapait l'harmonie entre les deux groupes et l'existence même du Canada. Les francophones, quant à eux, se laissaient apaiser par le « patronage » et par les postes honorifiques. Tout bien considéré, l'histoire de la fonction publique, du double point de vue de l'emploi des langues et de la participation francophone, accuse une tragique lacune d'imagination politique chez les Canadiens.